

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Villemain / Loubillé

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 18/11/2020 21:22

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce-jointe, nos observations à l'enquête publique, projet éolien des Groies, communes de Loubillé et Villemain

Vous remerciant

Cordialement

Marcel Puygrenier
Président de Brisevent

— Pièces jointes : —

Observations Brisevent, Parc éolien de Villemain Loubillé.pdf

2,7 Mo

Le 18 novembre 2020

Monsieur Touraine
Commissaire Enquêteur
Mairie
79110 Loubillé

pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Objet : Parc éolien de Villemain / Loubillé

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte nos observations qui sont défavorables au projet parc éolien des « Parc éolien de Villemain / Loubillé», pour les raisons suivantes :

- atteinte au paysage

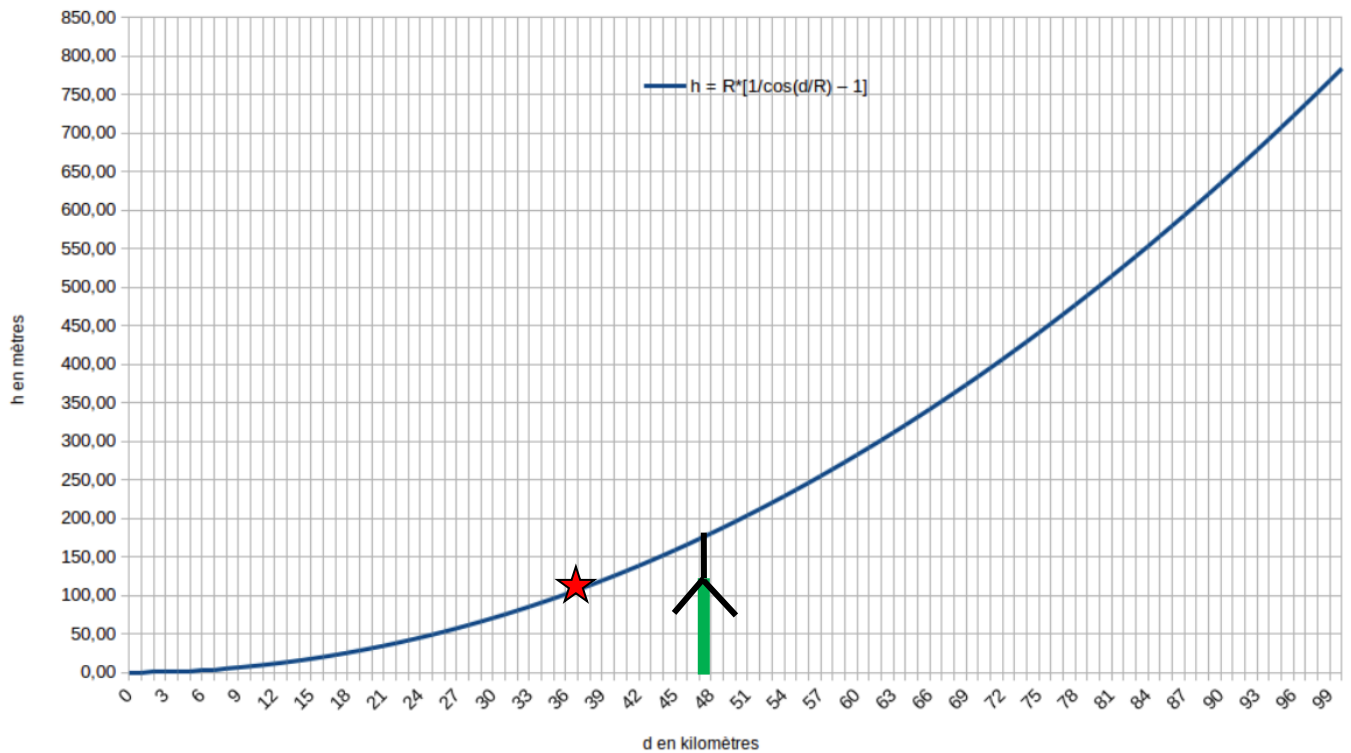


À Bignay, en Charente-Maritime, les éoliennes font partie du paysage. © Crédit photo : Archives Xavier Léoty/Sud Ouest

La photo ci-dessus, (source Sud Ouest) nous montre 4 éoliennes de 145 m de haut. Ceci est un exemple saisissant de l'impact d'un parc éolien.

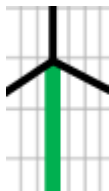
- Le projet « Parc éolien de Villemain / Loubillé » comporte des éoliennes de 180 m (nacelle 116 m). Il en résulte pour les riverains un impact visuel plus important que celui de la photo ci-dessus.

- Selon le graphique ci-après (source Wikipedia) un élément de 180 m de hauteur est visible jusqu'à 48 km (surface plane) . la distance de visibilité est plus importante si l'observateur est placé à une altitude plus élevée. Le projet, « Parc éolien de Villemain / Loubillé » (altitude 135 m, environ) , serait parfaitement visible depuis les hauteurs du Ruffécois situées (altitude 150 m environ) à 20 km, notamment les feux d'éclat la nuit visibles à plus de 30 km). Le nombre d'éoliennes augmentant considérablement, on ne verrait à l'avenir qu'un entrelacement de pâles jusqu'à l'horizon.



2

Feu d'éclat : ★



Éolienne stylisée



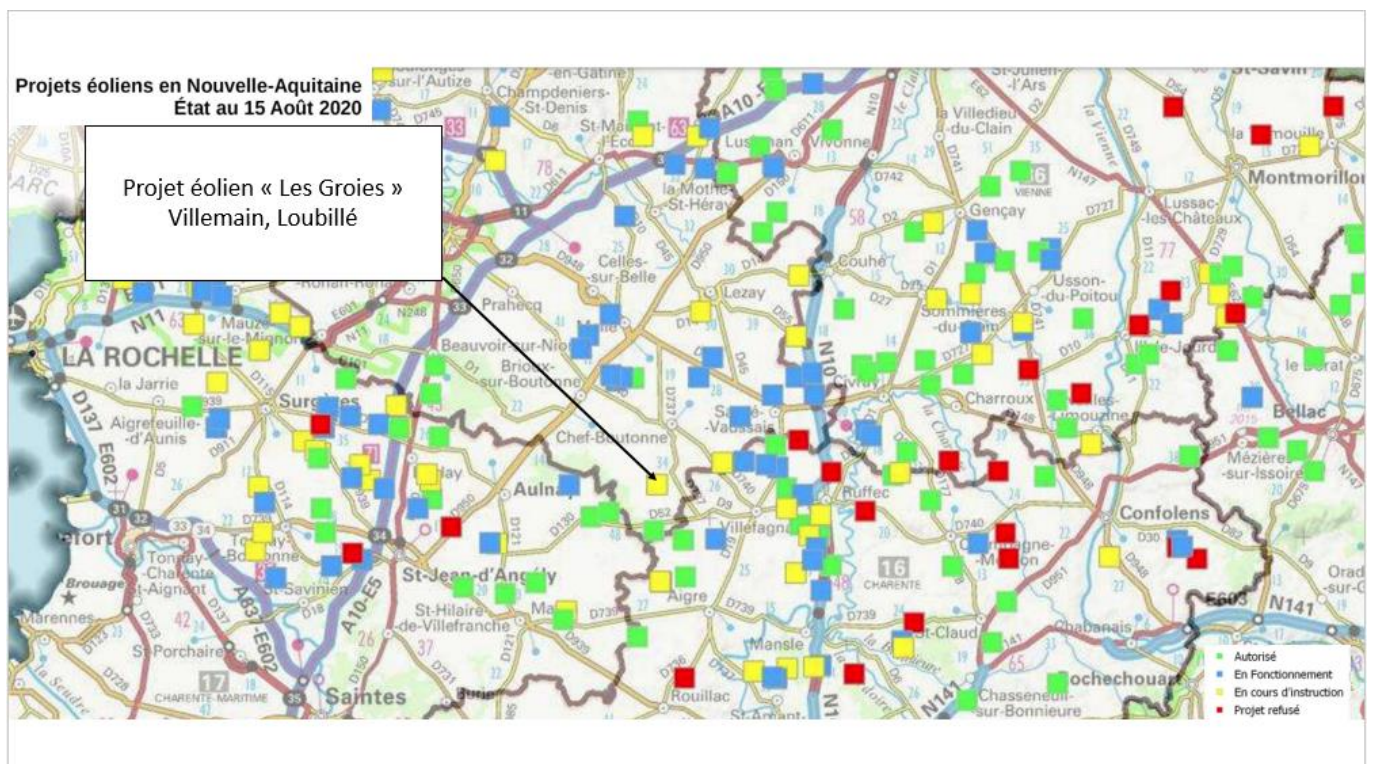
Nous ne voulons pas que le Nord de la région Nouvelle Aquitaine ressemble à la photo ci-dessus.

- Ces machines provoquent un mal être chez les riverains dont le patrimoine est dévalorisé, dont les conditions de vie sont particulièrement dégradées par le bruit lancinant des machines en fonctionnement et par les nuisances visuelles de jour comme de nuit avec le clignotement permanent des feux d'éclat servant au balisage des machines et la pollution lumineuse la nuit. Ainsi le paysage nocturne dans le Nord de la région Nouvelle Aquitaine pourrait ressembler à ceci (Ci-dessus) après l'implantation des nombreuses centrales éoliennes qui sont prévues tout autour..

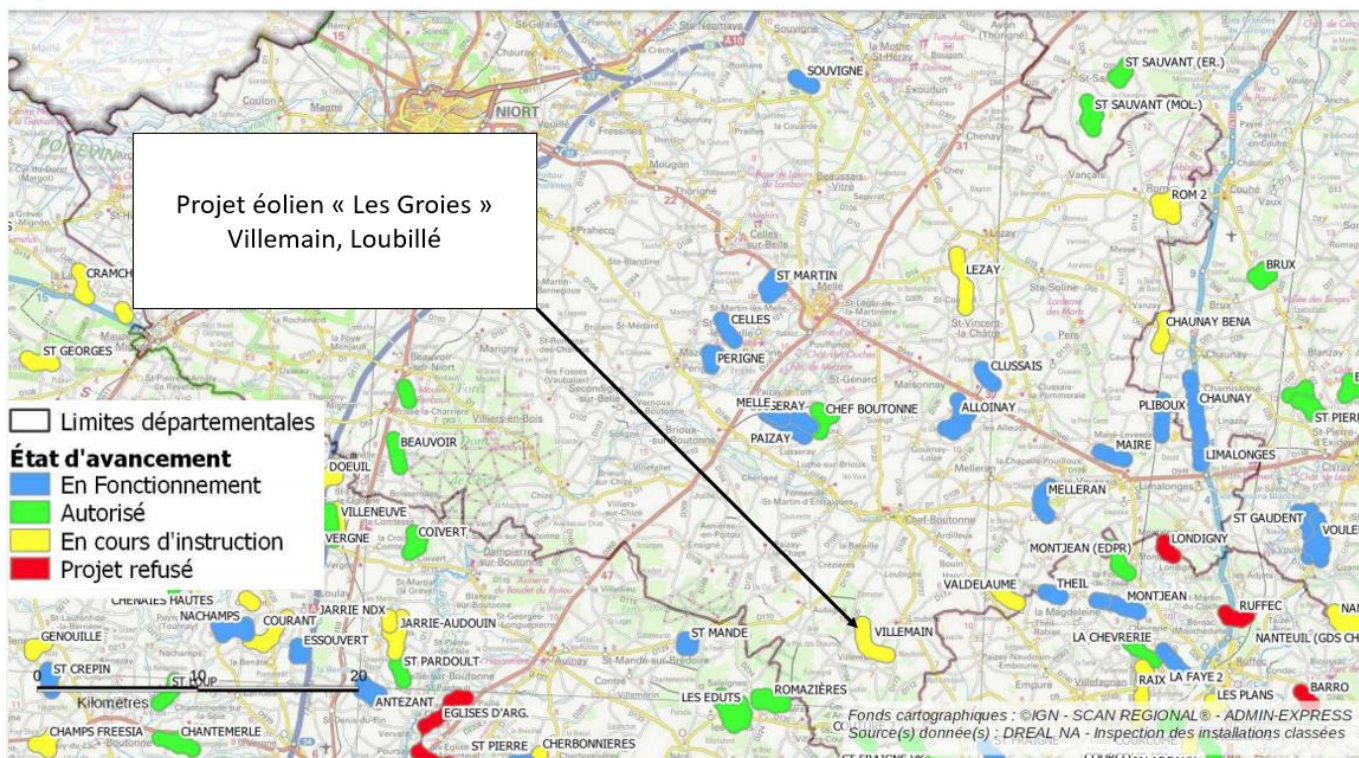


Un paysage d'aérogénérateurs de nuit, une campagne transformée en zone industrielle.

Cette carte ci-dessous nous montre que les promoteurs éoliens détruisent méthodiquement les paysages. (du Nord de la région Nouvelle Aquitaine)

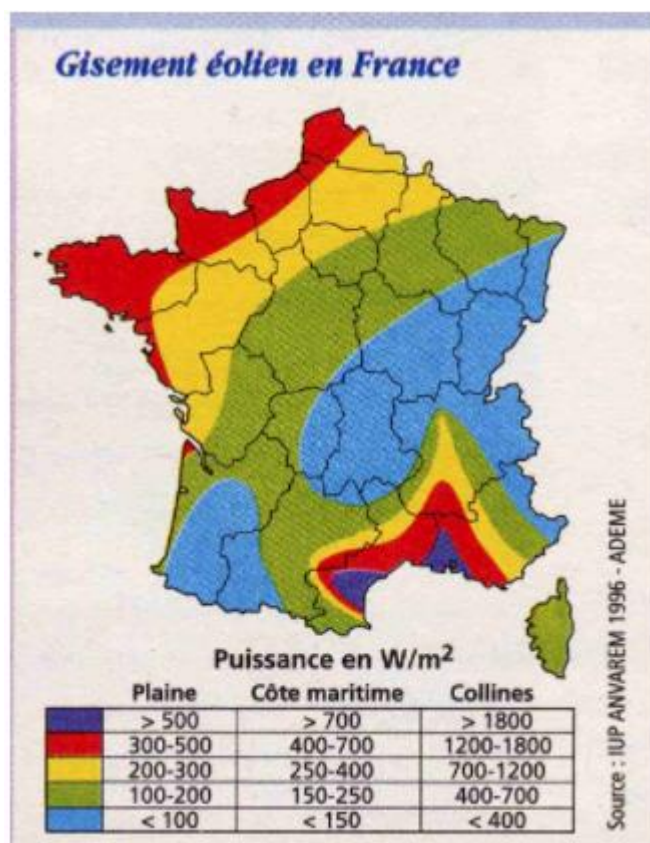


Source : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/parcs_eoliens_carte_regionale_aout2020.pdf



Source : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/parcs_eoliens_79_aout2020.pdf

Pourquoi l'implantation d'éoliennes ne concerne que les départements du Nord de la région Nouvelle Aquitaine ?



La carte ci-contre nous montre que le gisement éolien est présent dans l'ouest des départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques où il n'y a aucune éolienne.

Source : <http://olehembre.free.fr/eoliennes/gisement%20france.htm>

Ci-dessous, le témoignage d'un riverain du parc éolien de Xambes (16), (source : enquête publique projet éolien de Vervant) On peut lire :

« Malheureusement je sais trop bien ce que signifie « avoir une éolienne à 700 m de chez soi, puisque j'en ai déjà une, implantée en 2007 dans le cadre du parc éolien de Xambes géré par Abo Wind. Et c'est un enfer !!! visuel mais surtout acoustique – et ce d'autant plus le matériel va en se dégradant au fil du temps et devient de plus en plus bruyant ... »

M Pierre COPPERE
Gerant
SCI Cop & Co
Logis de La Bernade
2 et 3 route de Xambes
16330 St Amant de Boixe

St Amant le 14/09/2020

A l'attention de Mme Marie-Antoinette GARCIA
Commissaire-enquêteur
pref-obs-ep-eolien-laplainevervant@charente.gouv.fr

Chère Madame ,

Je fais suite a notre rencontre en Mairie de Vervant vendredi dernier le 11/09 a 10h dans le cadre de l'Enquête Publique que vous instruisez concernant le projet éolien de La Plaine - Vervant .

A cette occasion , j'ai pu vous faire part de vive voix de ma totale opposition a ce projet et vous en exposer les raisons .

Comme vous me l'avez demande , je reviens vers vous , cette fois-ci par écrit .

Comme je vous l'ai explique , je suis , habitant Logis de La Bernarde 2 et 3 route de Xambes a St Amant de Boixe , **le principal impacté par ce projet qui touche également fortement les autres habitants du hameau de La Bernarde .**

Ma maison se trouve en effet a 680-700m de l'éolienne E4 , 800 m de l'éolienne E3 et 1300 m de l'éolienne E2 , toutes directement et clairement visibles depuis la propriété .

Malheureusement je sais trop bien ce que signifie "avoir une éolienne a 700m de chez soi" puisque j'en ai déjà une , implantée en 2007 dans le cadre du parc éolien de Xambes géré par ABO Wind . Et c'est un enfer !!! visuel mais surtout acoustique - et ce d'autant plus le matériel va se dégradant au fil du temps et devient de plus en plus en plus bruyant , largement au dessus des seuils d'émergence admissibles de 5dB (7h a 22h) et 3dB (22h a 7h) .

Mes échanges de mails a ce sujet avec ABO Wind ainsi que la venue chez moi de personnes de la société qui ont pu constater les nuisances acoustiques n'ont cependant débouché sur aucun action . (annexe 1 - échange de mails ABO WIND)

Par mail séparé je vous adresse , a joindre au dossier , 4 videos enregistrées en aout de cette année que j'ai eu l'occasion de vous faire visionner et qui sont particulièrement édifiantes : deux prises le même jour de beau temps , une avec les éoliennes a l'arrêt , l'autre avec les éoliennes en marche pour bien voir la différence et la nuisance que représente une éolienne a 700 m par rapport a une situation normale sans éolienne et également deux prises des jours de moins beau temps avec une nuisance très forte de ce fait .

Je n'imagine donc pas ce que va devenir ma vie et celle des habitants de La Bernarde avec le bruit des éoliennes en stéréo , nos habitations se trouvant au milieu et a équidistance de deux champs d'éoliennes !

J'ai eu l'occasion de développer ces arguments a M Maxime Hellier d'IEL lors de contacts téléphoniques et et même une rencontre physique a mon domicile sans que cela ait fait bouger

d'un iota sa position , ce que je regrette vivement , alors même que le projet initial a évolué pour aboutir au projet final .

En effet le projet initial (annexe 2) qui prévoyait une éolienne E5 a Longcep , proche de l'habitation de Mme le Maire de Vervant de l'époque , a rapidement été écarté et l'éolienne E5 transportée a l'opposé a Bois Fume (annexes 3 et 4) .

Au final , le projet n'a conserve que 4 éoliennes , l'éolienne le plus proche de Vervant ayant été supprimée .

Seules les éoliennes 4 et 3 n'ont jamais bougé ; il se trouve que ce sont , comme par hasard , celles qui impactent directement la Bernarde et donc la commune de St Amant de Boixe et non celle de Vervant qui mène le projet ! - elles se trouvent en fait a l'extrémité de terrains qui jouxtent ceux de St Amant de Boixe .

Je note par ailleurs qu'un projet de site alternatif a été propose a IEL par M Cardin , a l'époque trésorier de l'Association Vervant Environnement , qui a été également balayé d'un revers de main par IEL sans autre forme de justification (annexes 5 et 6) .

Et je vous redis mon total désaccord avec ce projet tel qu'il est conçu .

En effet , s'il voyait le jour , il viendrait détruire un peu plus la qualité de vie des habitants de La Bernarde qui seraient pris en sandwich entre le parc éolien existant et vieillissant de Xambes , extrêmement nocif comme je vous l'ai montre , et le nouveau parc de Vervant , subissant ainsi un triple préjudice majeur : visuel , acoustique et financier - on peut estimer que la valeur des biens de La Bernarde après avoir subi une baisse de 30% en 2007 a l'arrivée du parc de Xambes , baisserait a nouveau de 30% , soit au total une perte de plus de 50% .

**Vous ne pouvez pas laisser un tel désastre se perpétrer .
Je compte sur vous .**

Bien cordialement
Pierre Coppere

Source, lien :

http://www.charente.gouv.fr/content/download/36249/221904/file/OBS_re%C3%A7ue_23_09_2020_nb_re1.pdf

- Le bruit intermittent provoque des insomnies, des acouphènes, des maux de tête, de la fatigue, de l'énerverment et un sentiment d'être sacrifié sur l'autel de la transition énergétique.

- l'étude acoustique : Des points de mesure à 2170 m et à 2080 m de l'éolienne la plus proche ont été choisis, ce qui est inutile, trop loin. Ce projet nécessite d'appliquer des mesures de bridage. Les riverains touchés par le bruit ne disposent d'aucun moyen pour les faire appliquer.

- ce projet s'il se réalise menacerait les espèces d'oiseaux suivantes : Outarde canepetière, Oedicnème criard, Busard cendré, Vanneau huppé et Pluvier doré.

- L'implantation des éoliennes au sud du projet (E6 particulièrement) coupe un corridor écologique principal identifié localement et d'axe est/ouest.

- ce projet mettrait en danger les chauves-souris, ici des espèces de chiroptères de haut vol sont présentes. Elles sont particulièrement sensibles à l'éolien.

- ce projet se situe dans une zone où des haies et des boisements sont présents. Ce projet porterait atteinte à ces milieux naturels et porterait ainsi atteinte à la biodiversité.

Les observations de la LPO, « parc éolien de Béna à Chaunay (86) » confirment cette atteinte :

«

Rappelons cependant que le développement durable se met en oeuvre à travers trois volets équivalents : l'économique, le social et l'environnemental (dont la biodiversité), faute de quoi il est incohérent.

1. SUR LA BIODIVERSITÉ

●● L'Observatoire national de la biodiversité (ONB), dans son « Bilan 2019 », intitulé *La Nature sous pression, pourquoi la biodiversité disparaît ?*, déclare clairement :

« Les conversions de terres auparavant agricoles, naturelles ou forestières pour l'urbanisation ou **le développement des infrastructures sont autant de sources de destruction directe d'habitats naturels et des espèces qui y vivent** [...] Autre conséquence, les surfaces des différents écosystèmes diminuent et se retrouvent isolées entre les zones urbaines et les zones d'agriculture et de sylviculture intensives. Cette **fragmentation** se poursuit, **la circulation des espèces sauvages devient donc de plus en plus difficile, d'autant plus qu'elle est entravée par d'autres barrières** : physiques (routes, voies ferrées, barrages, clôtures, etc.) mais également "non matérielles" comme l'éclairage nocturne ou le bruit qui peuvent effrayer, désorienter, chasser différentes espèces » (p. 3).

[Réf. Observatoire national de la biodiversité, *Bilan 2019. La nature sous pression, pourquoi la biodiversité disparaît ?*, Agence française pour la biodiversité (établissement public de l'État). <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>]

Les parcs éoliens font partie intégrante de la liste non close des « barrières physiques » évoquées ci-dessus, de facto bien sûr, mais surtout quand s'y ajoutent les circonstances aggravantes d'une implantation mal choisie, qui s'affranchit de la problématique des espèces présentes et de leurs habitats naturels.

●● L'ONCFS et la LPO France, dans leur rapport *Éoliennes et biodiversité. Synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer*, 2019, indiquent :

« Les oiseaux et les chiroptères sont reconnus comme étant les taxons les plus sensibles au développement des parcs éoliens. Ces derniers peuvent provoquer des **collisions** avec des individus en vol, des **pertes et fragmentations d'habitats** ou des **perturbations comportementales**, toutes liées à la présence d'aérogénérateurs et à leurs lieux d'implantation. Les groupes les plus vulnérables semblent être les **oiseaux** et chiroptères **migrateurs**, les **rapaces** ainsi que les chauves-souris de haut vol » (p. 8).

[...]

« La collision des oiseaux avec les pales est l'impact le plus couramment cité lorsque l'on évoque l'énergie éolienne. Il s'agit, en effet, de l'impact le plus facile à constater ; pour autant, il n'est pas certain qu'il soit le plus préjudiciable à la bonne conservation des populations d'oiseaux. **Le dérangement des espèces nicheuses en phase d'exploitation a probablement un impact plus néfaste sur les espèces les plus patrimoniales, en particulier celles à maturité lente et à faible productivité annuelle.** L'effet cumulatif des parcs éoliens en termes de dérangement des oiseaux ou de surcoût énergétique dans leur cycle annuel a probablement souvent un impact plus marqué sur les populations que la mortalité directe de certains individus » (p. 33). »

...

Et d'évoquer diverses perturbations :

- **le dérangement** : « Le dérangement en phase d'exploitation peut aboutir à un déplacement des oiseaux [...] Sur certains sites, une **diminution de la densité d'oiseaux nicheurs est observée à proximité des éoliennes** [...] La question de l'habituation des oiseaux aux éoliennes reste discutée [et] il est à noter que cette habituation se fait au prix d'un risque accru de collision avec les éoliennes » (p. 33-34) ;
- **la perte ou la modification d'habitat** : a été prouvée par des suivis concernant l'Aigle royal et le Milan royal (p. 34-35) ;
- **l'effet « barrière »** : impactant essentiellement la migration (p. 36) ;
- **les collisions** : « Le risque de collision est directement corrélé à l'activité aviaire. C'est pourquoi **les oiseaux qui utilisent quotidiennement un site (par exemple comme zone de chasse ou comme lieu de passage obligé entre site de nourrissage et de repos) présentent un plus fort risque de collision** que les oiseaux migrateurs confrontés au parc une à deux fois dans l'année » (p. 36-37) ;
- **les quantités concernées** : « Le nombre de cas de collisions constatés est globalement faible au regard de l'effort de prospection mis en oeuvre [...] Toutefois, à l'échelle d'un parc, **même un faible taux de mortalité peut générer des incidences écologiques notables, en particulier pour les espèces menacées (au niveau local, régional, national, européen et mondial) et pour les espèces à maturité lente et à faible productivité annuelle** » (p. 37).
- **les espèces** : « Les rapaces diurnes (faucon crécerelle, faucon crécerellette, milan noir, milan royal, busard cendré, buse variable, etc.) sont, par contre, indéniablement les espèces dont le taux de mortalité dû aux éoliennes est le plus élevé au regard de leurs effectifs [...] **Le fait que certaines espèces n'aient pas été retrouvées sous les éoliennes françaises ne permet pas de conclure qu'elles seraient moins sensibles que d'autres à ce risque de collision**. Bien d'autres raisons peuvent expliquer cette absence de mortalité constatée : préservation de leur espace vital et des voies de déplacement qu'elles empruntent, **faibles effectifs**, nombre encore réduit de suivis de mortalité disponibles » (p. 38).

[Réf. ONCFS & LPO, *Éoliennes et biodiversité. Synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer*, 2019. https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/lpo_oncfs_2019.pdf]

●● La LPO France, dans son document *Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. Étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015*, précise :

« Les **Falconiformes** (Accipitridés et Falconidés) constituent le **deuxième cortège d'oiseaux impactés par les éoliennes en valeur absolue** [enquête 1997-2015] **mais sans doute le premier au regard de leurs effectifs de populations**. En effet, alors que les passereaux [...] se dénombrent généralement par millions, voire par dizaines de millions si on considère les populations de passage, seules quelques espèces de rapaces diurnes dépassent le seuil symbolique des 10 000 couples nicheurs en France » (p. 43).

[...]

« Les **rapaces diurnes présentent une forte sensibilité à l'éolien du fait de leur technique de vol, de leur façon de chasser, de leur attention qui tend à se concentrer sur le sol plutôt que sur ce qui se passe devant eux lorsqu'ils sont en vol**. À ce jour, aucun suivi n'a permis de démontrer l'efficacité de dispositifs techniques visant à réduire leur mortalité par collision avec les éoliennes. **La seule solution efficace, à ce jour, pour éviter la mortalité directe des rapaces par collision avec les éoliennes consiste à éviter de les implanter dans le rayon d'action des sites de reproduction et à préserver leurs espaces vitaux** » (p. 76).

[Réf. LPO, *Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. Étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015*, 2017 & Dürr T. *Vogelverluste an Windenergieanlagen / Bird fatalities at windturbines in Europe*, 2020]

RÉSUMÉ POINT 1

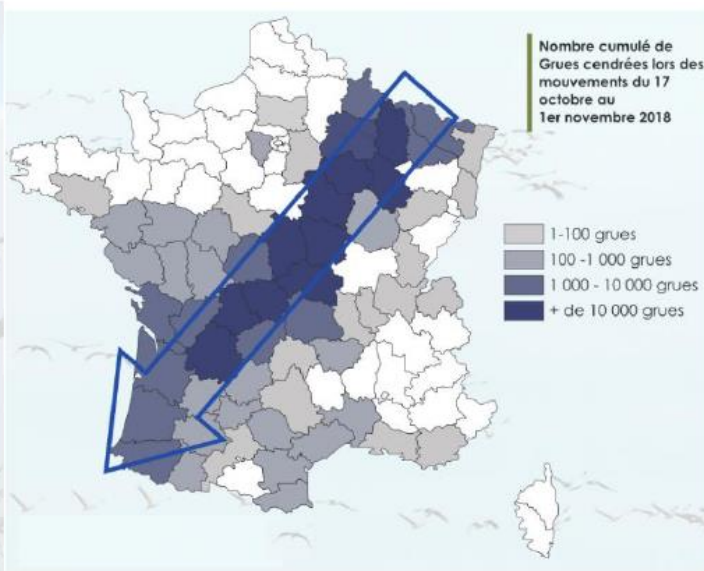
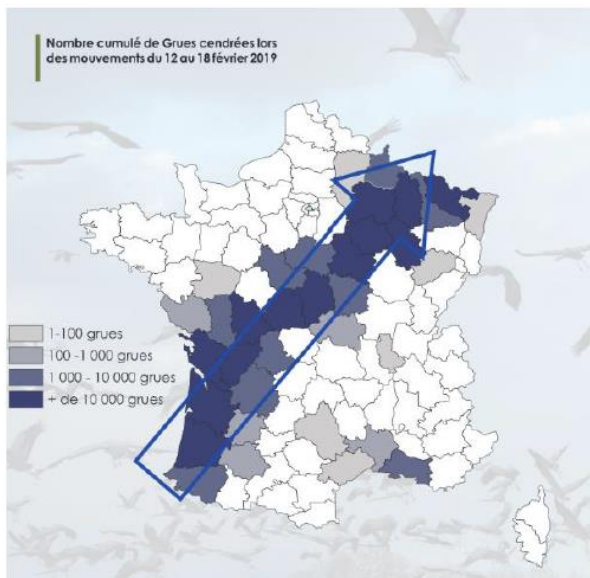
Les parcs éoliens entraînent une destruction, une perte et une fragmentation des habitats, mais au-delà de cela provoquent des atteintes directes aux espèces à travers des collisions et des perturbations comportementales qui touchent tout particulièrement les oiseaux migrateurs et les rapaces. Le dérangement des espèces nicheuses en phase d'exploitation présente un impact plus néfaste encore sur les espèces les plus patrimoniales, en particulier celles à maturité lente et à faible productivité annuelle.

Le fait que certaines espèces n'aient pas été retrouvées sous les éoliennes françaises ne permet pas de conclure qu'elles seraient moins sensibles que d'autres à ce risque de collision, bien d'autres raisons peuvent expliquer cette absence de mortalité constatée, en particulier leurs faibles effectifs.

« L'artificialisation des milieux entraîne une perte d'habitats naturels, notamment par une urbanisation croissante et le développement du réseau routier qui affectent de nombreuses espèces. **Les corridors écologiques sont coupés par des infrastructures qui limitent les déplacements des espèces et fragmentent les zones de reproduction** » (p. 6).

- Le projet se situe dans le couloir de migration de la grue cendrée, voir les 2 cartes ci-dessous

(source :LPO)



- beaucoup trop d'habitations dans un rayon d'1 km 5, en particulier le bourg de Villemain distant d'environ 1 km. La simple proximité de machines de 180 m de haut en fonctionnement provoque un malaise chez les riverains. A une distance aussi proche, le bruit intermittent est particulièrement envahissant, il peut entraîner des troubles du sommeil. A cela s'ajoute la nuit, le clignotement des feux d'éclat. Ce projet provoquerait une destruction du cadre de vie notamment par ses nuisances visuelles, sonores et sanitaires.

- l'application de la réglementation bavaroise (distance éoliennes – habitations minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne, pâles comprises) devrait être observée.

- Les riverains ont le sentiment d'être victimes de leurs voisins qui ont signé des promesses de baux emphytéotiques très rémunérateurs (pour le simple fait d'avoir accepté de signer). Ils sont partagés entre ceux peu nombreux qui encaissent « le pactole » et ceux qui subissent les nuisances. C'est un système immoral et injuste.

- La durée de la présence de ces machines est inconnue. La procédure simplifiée dite du repowering permet à l'exploitant de remplacer l'ancienne machine par un aérogénérateur plus puissant, donc plus haut et plus bruyant. Les riverains se sentent condamnés à vie.

- Le démantèlement prévu par la législation permet de laisser en place la plus grande partie de la plate forme béton et de laisser la quasi-totalité des câbles enfouis. Sont financement n'est pas assuré.



Ci –contre une photo du village de la Paillerie, commune de Saulgond. Photo prise à 730 m des éoliennes (mât : 105 m, pâles 45 m).

- Ci-dessous, on peut lire par manque de moyens, dans les dossiers de demande d'autorisation ... les impacts restent sous – estimés, les mesures d'évitement et de compensation sont rares et leur suivi faible.


La loi sur la biodiversité, un outil trop peu utilisé

Mercredi 23 septembre 2020 **Les Echos**

CLIMAT

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages reste mal appliquée, selon un projet d'avis du Cese présenté ce mercredi.

Muryel Jacque

 @MuryelJacque

Il avait fallu attendre quarante ans pour une nouvelle grande loi sur la protection de la nature. Promulguée en 2016, aiguisée par deux ans et demi de débats parlementaires, l'imposante loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages – 174 articles –, était prometteuse, avec une palette de nouveaux outils et des grands principes gressions du droit de l'environnement. Mais, quatre ans plus tard, sa mise en œuvre laisse à désirer, selon un projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese), présenté ce mercredi, et qui doit encore être voté en séance plénière. « *Le titre de la loi est éloquent, mais nous n'avons rien reconquis, nous n'avons même pas stabilisé le déclin qui se poursuit. C'est un constat d'échec pathétique* », déplore Allain Bougrain-Dubourg, l'un des rapporteurs du projet, président de la Ligue pour la protection des oiseaux.

« *Il y a pourtant dans cette loi beaucoup d'outils enthousiasmants* », rappelle-t-il. D'après ce premier bilan de l'application de la loi dressé par le Cese, à l'exception de la mise en place de l'Agence française pour la biodiversité, devenue l'Office français de la biodiversité, les outils de concertation et d'intervention, et les moyens de contrôle et de

Les exemples ne manquent pas. Les dossiers de demandes d'autorisation déposés par les maîtres d'ouvrage renseignent mal l'état écologique initial, les impacts restent souvent sous-estimés, notamment pour les grands projets, les mesures d'évitement et de compensation sont rares et leur suivi faible « *faute d'effectifs suffisants* », détaille le projet d'avis. Au final, le principe d'« éviter, réduire, compenser » les impacts environnementaux, déjà inscrit dans la loi de 1976 et renforcé par la loi de 2016, apparaît, selon le Cese, « *un outil largement négligé* ».

Artificialisation des sols « mal maîtrisée »

Au passage, le rapport du Conseil souligne qu'il est « *impossible* » d'avoir une vue globale des moyens publics consacrés à la biodiversité. Il pointe aussi une artificialisation des sols « *mal maîtrisée* ». Alors que l'artificialisation est la plus marquée, les outils réglementaires et économiques qui sont mobilisés par les pouvoirs publics « *non seulement n'ont pas été conçus pour limiter cette artificialisation, mais tendent souvent à l'amplifier* ». Même si ce n'est pas leur objet, c'est le cas, selon les auteurs du rapport, de la fiscalité applicable au foncier non bâti ou des mesures de soutien au logement.

Enfin, ils jugent les carences « *particulièrement préoccupantes* » dans les outre-mer. Ils rappellent pourtant que la France héberge 10 % de la biodiversité de la planète, dont 80 % par ses outre-mer et son domaine maritime, tandis que la Guyane a les plus grandes possibilités du monde de préservation des grandes forêts primaires intactes. Mais le bilan « *apparaît pour l'instant décevant* », en particulier sur la protection des mangroves ou celle des récifs coralliens. « *L'outil est formidable, mais il faut avoir la volonté de s'en servir* », s'agace Allain Bougrain-Dubourg.

- Le patrimoine protégé, avec 58 monuments historiques, 3 sites et une SPR est très important.
- destruction du paysage pour les randonneurs (chemin de Saint Jacques de Compostelle)



PROJET EOLIEN DES GROIES
PHOTOMONTAGES
 ORDRE DE PRESENTATION
 (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Implantation des éoliennes

Photomontages

- Localisation de la prise de vue du photomontage

Éléments paysagers structuraux

- Verrou boisé
- Cours d'eau

Eolien et effets cumulés

- Parc éolien existant / accordé / en projet avec avis de l'AE

Zone de visibilité théorique des éoliennes

- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles
- 4 éoliennes visible
- 5 éoliennes visibles
- 6 éoliennes visibles
- 7 éoliennes visibles

- la carte du dossier ci-dessus ne mentionne pas tous les projets éoliens : manque le projet éolien La Faye 2 , le projet éolien « Les Plans » sur les communes de La Faye et Courcôme, le projet de Raix, La Faye et Villefagnan, etc....

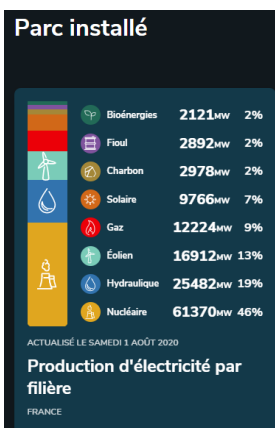
- les photomontages minimisent fortement l'impact visuel des éoliennes, ils constituent une tromperie.

- la présence permanente de socles béton dont on ne connaît pas le volume peut être la cause de la dégradation des eaux souterraines.

- l'installation d'éoliennes à la place de centrales nucléaires ne contribue pas à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

- sans subventions, l'énergie éolienne n'est pas rentable. Étant intermittente, elle n'a que peu de valeur. Le législateur permet à cette électricité d'être prioritaire sur le réseau. Son prix est supérieur à celui de l'électricité nucléaire. C'est une production incapable de s'adapter aux fluctuations de la demande. Il n'existe pas de solution industrielle de stockage de l'électricité. Tous les sites permettant de faire du pompage pour ensuite produire de l'électricité en période de pointe sont utilisés.

- ci-dessous, le parc de production électrique installé :



Ci-contre la puissance éolienne installée est de 16 912 MW.

Lien : <https://www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite>

- ci-dessous, la production d'électricité éolienne est de 368 MW à 13 h 30 le 11 septembre 2020. L'éolien ne représente que 0,7 % de La consommation française. Lien : <https://www.rte-france.com/eco2mix/la-production-deelectricite-par-filiere>

	A	B	C	D	E	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1	Périmètre	Nature	Date	Heures	Consommation	Fioul	Charbon	Gaz	Nucléaire	Eolien	Solaire	Hydraulique	Pompage	Bioénergies
56	France	Données consolidées	11/09/2020	13:30	51548	73	422	4408	29859	368	6169	4033	-19	1053

- En conséquence, les centrales éoliennes nécessitent d'avoir à disposition des centrales thermiques ou nucléaires pour assurer l'alimentation du réseau électrique.

Pour toutes ces raisons nous vous prions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet éolien.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, notre profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier
Président

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Villemain / Loubillé

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 23/11/2020 08:32

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce-jointe mes observations défavorables au projet éolien de Villemain/Loubillé.

Cordialement

Marcel Puygrenier

— Pièces jointes : —

Observations Marcel Puygrenier, Parc éolien de Villemain Loubillé.pdf

2,4 Mo

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 23 novembre 2020

Monsieur Touraine
Commissaire Enquêteur
Mairie
79110 Loubillé

pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Objet : Parc éolien de Villemain / Loubillé
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet « Parc éolien de Villemain / Loubillé», pour les raisons suivantes :

- j'habite à 1 700 m du parc éolien de « Lesterps Saulgond Charente» mis en service en 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes pouvant être provoqués par les infrasons émis par les éoliennes.
- des études internationales, notamment celles de Nina Pierpont citent des symptômes fréquents chez les riverains d'éoliennes :
 - maux de tête
 - troubles du sommeil
 - acouphènes (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner)
 - vertiges
 - problèmes de concentration et de mémoire
 - irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs
 - fatigue persistante
 - tachycardie

- Pour l'académie de médecine : les éoliennes sont une nuisance sanitaire.
L'académie nationale de médecine s'est penchée sur les nuisances éoliennes. Elle a publié un rapport en date du 9 mai 2017 que l'on peut consulter sur internet. Cette institution dit que l'éolien terrestre au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles affecte la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. On peut également lire que 'la défiguration du paysage par des structures considérées comme inesthétiques voire franchement laides par les riverains plaignants doit être considérée comme relevant non d'un problème d'esthétique environnementale, mais d'une réelle nuisance sanitaire. En effet, la « pollution visuelle » de l'environnement qu'occasionnent les fermes éoliennes avec pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations proches génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent.

Curieusement, cette nuisance visuelle ne semble pas ou très peu être prise en considération par les décideurs politiques ou les promoteurs et industriels concernés (étant posé qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien !). Le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber l'état psychologique de ceux qui y sont exposés.

En conclusion, l'académie nationale de médecine recommande d'entreprendre comme dans le précédent rapport de 2006, une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires des éoliennes. Depuis 14 ans, les autorités sanitaires de notre pays n'ont pas été capable d'examiner l'état de santé des riverains, pourquoi ?

- comme le montre le dépôt de plainte ci-dessous, les riverains qui ne peuvent pas dormir à cause du bruit des éoliennes ne sont pas écoutés par l'administration. Même si les machines respectent la réglementation, les nuisances sonores sont toujours là.

Fabien Ferreri Mercédès Lanoy Le Val Soubry 61370 Echauffour

**A l'attention de
Madame Françoise TAHERI Préfète de l'Orne
39 Rue Saint-Blaise
61000 Alençon**

Objet : Dépôt de plainte -- Parc éolien Echauffour – Voltalia

Echauffour, le 13 juillet 2020

Madame la Préfète,

Voilà plus d'un an que je signale que le parc éolien d'Echauffour nous occasionne des nuisances graves.

Depuis le début du mois de mars dernier, la situation étant devenue insupportable avec le confinement, je vous ai alerté à de nombreuses reprises. J'ai porté plainte auprès de vos services. J'ai mobilisé les riverains qui ont tous témoigné et attesté que les mêmes nuisances nous affectaient tous.

Nous avons tous exprimés clairement que ces nuisances sonores violentes se manifestaient la nuit mais aussi durant nos journées.

Lors de la réunion que vous avez organisé le 15 juin dernier, en présence des parties, Monsieur le Sous Préfet de Mortagne au Perche, a formulé deux demandes à Voltalia :

-- Brider immédiatement les éoliennes de son parc au maximum, de 22h à 7h.

-- Lancer une nouvelle campagne de mesures du bruit et des émergences sonores.

Hors, depuis cette date, les plaintes des riverains se poursuivent : Monsieur Lerouet, Madame Lemoine, Monsieur Gervais...

Ce samedi 11 juillet, les vents nous sont à nouveau devenus défavorables. A partir de 18h, il nous a été impossible de rester à l'extérieur de la maison. Nous avions invité des amis à dîner et nous avons dû rentrer et rester enfermés alors qu'il faisait un temps magnifique. Le bruit s'est ensuite poursuivi après 22h, alors que le parc éolien était censé être bridé, et nous avons à nouveau passé une nuit abominable. Nous sommes lundi aujourd'hui, et la nuit dernière a été aussi difficile.

Nous revivons la même situation insupportable que pendant le confinement !

Une profonde ambiguïté règne, depuis février 2020, sur le bridage du parc pendant la journée. Je rappelle que j'ai clairement alerté sur le vacarme insupportable des éoliennes pendant les journées de confinement. Monsieur Durand, de la DREAL Normandie, est d'ailleurs passé à la maison, à 13h, quelques jours avant notre réunion du 15 juin dernier, pour « vérifier que le bridage demandé à Voltalia avait bien été mis en place pendant la journée. » Hors, monsieur Adrien

Guillemard, de l'entreprise Voltalia, m'écrit dans un mail reçu le 3 juillet : « Les plans de bridage successifs depuis le 5 février ont tous été mis en œuvre de nuit. » Et, en effet, quand je relis les conclusions de la première étude de bruit de Voltalia, il est écrit clairement qu'aucune émergence sonore au delà des seuils légaux n'a été constatée les journées.

Pourriez-vous m'éclairer sur le sens de cette tartuferie ?

Dans le cadre de la procédure amiable que vous aviez initié, l'entreprise Voltalia devait commencer une nouvelle campagne de mesures de bruit à la fin du mois de juin, après nous en avoir communiqué le protocole méthodologique. Nous n'avons reçu ce protocole, après force réclamations, que la veille du jour d'installation des micros.

Vous comprendrez bien que, face aux imprécisions et au manque de transparence de la précédente étude de bruit (octobre-novembre 2019) qui avait abouti à un bridage totalement inefficace, nous ayons souhaité prendre les conseils d'un expert indépendant, qui engage sa responsabilité et ai autorité auprès des Tribunaux.

Cet expert a pointé du doigt deux points essentiels, qui expliquent pourquoi les multiples études et bridages n'améliorent en rien la situation tragique que nous vivons :

-- Voltalia choisi systématiquement les normes (ou les projets de normes) qui lui sont le plus favorables pour effectuer ses mesures d'émergences sonores et ce, indépendamment des obligations réglementaires. Les résultats des mesures présentés par Voltalia excluent délibérément les effets des nuisances portant atteinte à la tranquillité et à la santé de l'homme, alors que ceux-ci sont pris en compte par le Code de la santé publique.

-- Voltalia ne communique pas les données techniques, telles que les courbes de puissances électriques et acoustiques, mises en corrélation avec les périodes de bridage pendant ses études de bruit. Il n'est donc pas possible d'en avoir une justification de manière contradictoire par la suite.

Avec les riverains du parc, je vous ai adressé trois courriers vous informant sur les éléments normatifs et réglementaires que l'expert acousticien demandait à voir respecter lors de la prochaine campagne de mesure. Ces mêmes éléments normatifs et réglementaires qui seraient imposés et vérifiés, dans le cadre d'une procédure de référé-expertise auprès des Tribunaux.

Une copie de ces trois courriers a aussi été envoyée, pour seule information, à l'entreprise Voltalia.

Hors, à chaque fois, Voltalia m'a répondu à votre place, directement, décidant, tranchant et refusant nos demandes sans même se sentir tenu de vous consulter.

J'ai cru comprendre que, dans certaines situations, vous n'hésitez pas à prendre des décisions d'autorité pour faire respecter et appliquer les lois de la République. Comment expliquer alors une telle complaisance à l'égard de l'entreprise Voltalia et une telle négligence à l'égard de nos droits de citoyens ?

Je l'ai précisé à de multiples reprises : nous ne sommes pas des opposants à l'éolien. Nous demandons seulement à ce que les lois sur les émergences légales de ces installations classées soient respectées afin que nous puissions jouir paisiblement de nos habitations.

Nous n'avons pas signé de bail autorisant Voltalia à exploiter ses éoliennes chez nous. C'est pourtant ce qu'il se passe depuis l'installation du parc, dès que les vents soufflent dans notre direction.

Notre habitation est un patrimoine que nous avons constitué à force d'efforts et de travail. C'est le seul dont nous disposions. Aujourd'hui, il ne nous est plus possible de vivre chez nous et nous ne pouvons pas partir non plus car notre bien est désormais invendable, où alors avec de telles moins values financières que c'est inenvisageable. Qui irait acheter une maison à la campagne située au milieu d'une soufflerie ?

Depuis le 15 juin dernier, et malgré l'intervention de la préfecture, la situation n'a pas changé et l'exploitation du parc éolien ne respecte toujours pas les exigences de protection de la santé des riverains.

Nous demandons donc à ce que vous exerciez votre autorité pour que :

-- La totalité du parc éolien soit mise à l'arrêt tant que nous n'aurons pas l'assurance que Voltalia n'en contrôle pas réellement l'exploitation dans le cadre fixé par la loi.

-- Une nouvelle campagne complète d'étude acoustique soit mise en place, de jour comme de nuit, en intérieur et en extérieur de nos habitations. Cette nouvelle campagne devra établir de nouvelles valeurs, et ne plus prendre en compte les résultats contestés de la précédente étude de bruit de novembre 2019.

-- Soit mis en place un protocole de mesure qui respecte, point par point, les demandes de l'expert acousticien auprès des Tribunaux afin de cerner précisément, et réellement, l'amplitude des nuisances sonores que nous subissons.

-- Une analyse critique du rapport qui sera rendu par Voltalia et son prestataire à la suite de la prochaine campagne de mesure acoustique soit réalisée par notre expert (ou tout autre ayant les mêmes compétences, la même intégrité et la même indépendance, incontestables, auprès des Tribunaux).

En ces attentes, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre haute considération.

Copie de ce courrier envoyée à :

- Monsieur le Président de la République
- Monsieur le Premier Ministre
- Défenseur des droits

Fabien Ferreri

- Il faut noter que le parc éolien qui fait l'objet de ce dépôt de plainte est exploité par la société Voltalia qui est le promoteur du projet « Les Groies » qui fait l'objet de cette enquête publique.

- il est inacceptable que des habitants soient impactées par des nuisances sonores qui ont des effets sur la santé. La réalisation de ce projet ne respecterait pas l'article R.1334-32 du code de la santé publique qui fixe le seuil à 30 dBA.

- Témoignage : Observation 164, projet éolien « Le Renard », Adriers (86) et Val d'Oire et Gartempe (87), enquête publique :

Projet éolien « Le Renard » Adriers (86), Val d'Oire et Gartempe (87)

Observation n°164 (Web)

Par Françoise Alamome

Déposée le 20 novembre 2020 à 15 h16

Je souhaite faire part de mon expérience.

Un parc éolien est installé à proximité de mon étang (étang de Lavaud) sur la commune de Lussac les Eglises(87).

La configuration de l'installation est similaire au projet du Renard à Adriers. Plusieurs éoliennes de même type que celles du dit projet sont installées à au moins 400m de mon étang.

Je constate que **le bruit produit par les éoliennes lorsqu'il y a un vent modéré est insupportable**, vous n'avez qu'une envie, vous éloigner ou porter un casque de protection.

Le site de l'élevage piscicole de la Guingauderie sera fort impacté par les éoliennes et deviendra un endroit insupportable pour travailler.

Par ailleurs les communes autour d'Adriers ont déjà de nombreux parcs éoliens et sont déjà fortement impactées au niveau du paysage et des nuisances sonores dues à ces installations.

Tout notre territoire et sa population souffre de la multiplication de ces parcs il est donc impératif de cesser toute nouvelle implantation.

La commune où je réside et où je suis élue est directement concernée par ces problèmes.

Communauté de commune et département s'inquiètent elles aussi.

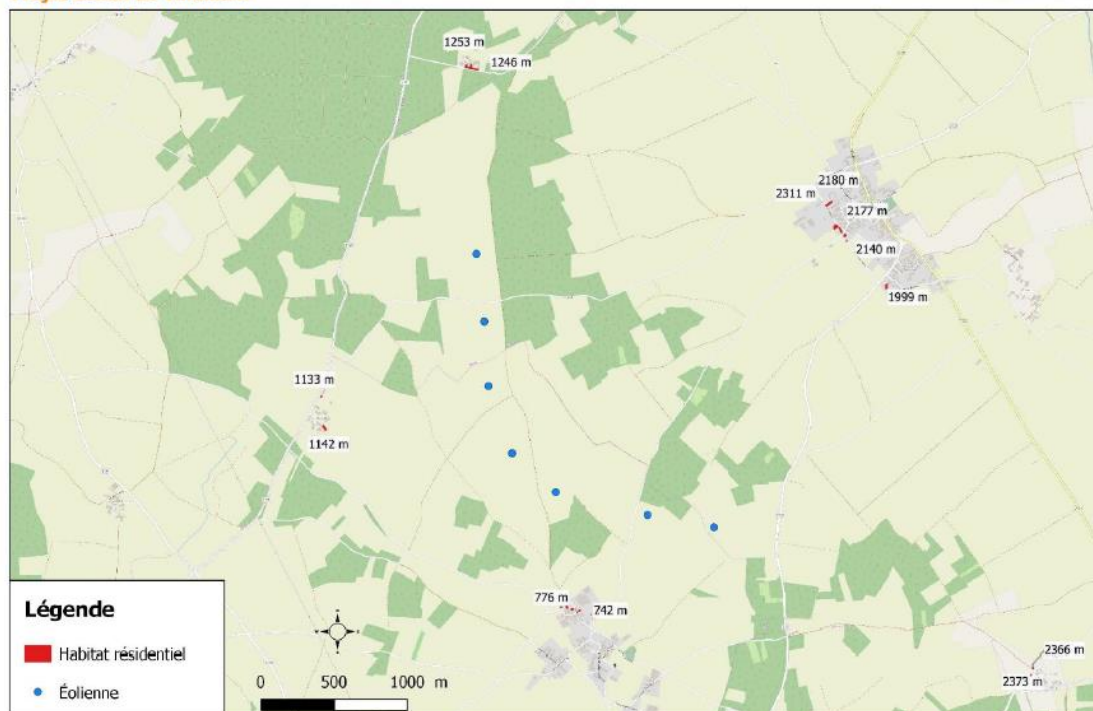
Je souhaite donc que raison revienne et que ce parc "Le Renard" ne soit pas autorisé.

- Inutile d'ajouter que les éoliennes sont très impactantes pour le voisinage.

Habitat résidentiel et distance aux éoliennes

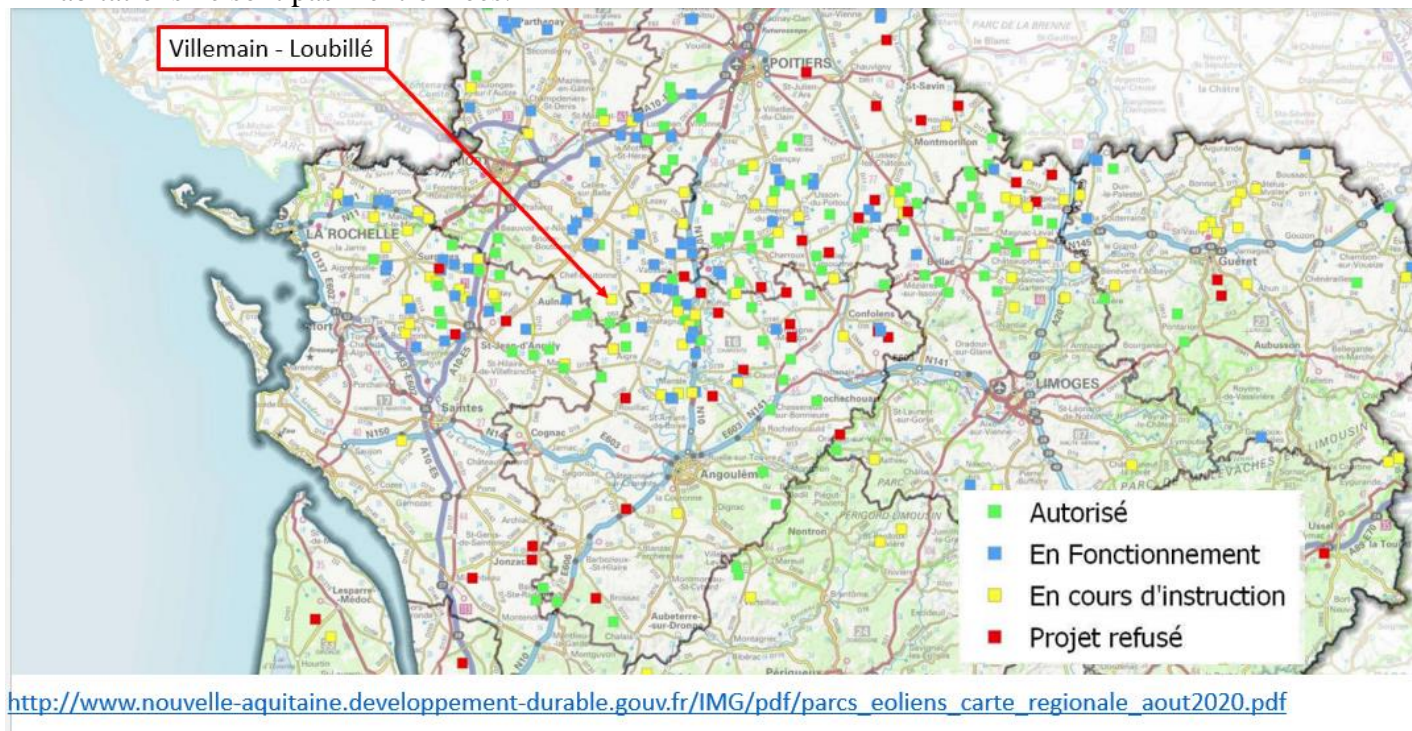
Projet éolien de Villemain

voltalia
SOLAIRE - ÉOLIEN - HYDRO - BIOMASSE



les éoliennes sont trop près des habitations, entraînant pour les riverains des nuisances sonores et visuelles insupportables. (tableau ci-dessous, source : page 9 de l' Etude de dangers)

- On voit sur la carte de la page précédente des habitations en rouge où sont mentionnées les distances à l'éolienne la plus proche. La légende indique habitat résidentiel pour les habitations en rouge. Les autres habitations ne sont pas mentionnées.



- Il y a trop d'éoliennes prévues dans cette zone comme le montre la carte ci-dessus.

- La distance minimum éoliennes habitations devrait être portée à 2 km (application de la règle bavaroise d'une distance minimum éolienne/habitation égale à 10 fois la hauteur des éoliennes, pâles comprises)

- la hauteur des aérogénérateurs (éoliennes de 165 m et 180 m) représente un danger grave, l'érection de ces machines obligerait les habitants à vivre au milieu d'engins monstrueux aux dimensions gigantesques, en altérant gravement leur qualité de vie. Les pâles sont des structures fragiles, le risque de chute existe et présente un danger certain.

- la publicité mensongère présentant l'éolien comme une énergie propre. La construction d'éolienne nécessite des métaux comme le cuivre dont l'extraction est polluante et consomme beaucoup d'eau au détriment des populations voisines. Les constructeurs des aérogénérateurs utilisent des terres rares (néodyme par exemple) dans le but de réduire le poids des générateurs. Les ondes électromagnétiques émises en présence de terres rares constituent un cocktail très toxique pour les êtres vivants (notamment humains et bovins). L'élimination des pâles qui sont brûlées en fin de vie est polluante. Voir : document lien ci-dessous :

Publicité mensongère des promoteurs éoliens condamnée par le Jury de Déontologie Publicitaire

<https://www.jdp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondue/>

Extrait :

« Le Jury en déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur. »

- des oiseaux sensibles à l'éolien sont présents ou de passage sur le site. Une installation d'aérogénérateurs détruirait des espaces naturels mettant à mal la préservation de certaines espèces.

- Ce projet ne respecte pas la directive Eurobats (Une distance de 200 m entre le bout des pâles et les haies et les lisières boisées. Des espèces sont menacées par ce projet.

- les installations éoliennes entraînent une dévalorisation des actifs immobiliers. (Voir ci-après, une attestation d'une agence immobilière de Ruffec en Charente)

31 Place des Martyrs de L'Occupation
16700 RUFFEC
Tel: 05 45 71 00 46
E-mail: info@tic-ruffec.com
Site: www.tic-ruffec.com

TIC IMMOBILIER
AU CŒUR DE VOTRE

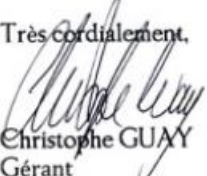
Ruffec, Le
09/01/2019

Objet : Des Parc Eoliens Dans Le Nord Charente

Depuis plusieurs années, l'arrivée des parcs éoliens dans notre région ont eu un impact sur le marché immobilier. Cet impact est au même niveau que celui créé par la nouvelle ligne LGV.

Régulièrement nous avons des clients qui refusent de visiter les maisons dans un rayon de 2 kms d'un parc éolien, principalement pour la vue gâchée ainsi que le bruit, et certains avec des soucis pour l'implication sur leur santé.

Suite à cela, pour l'estimation des maisons, il faut que mon équipe et moi prenons en considération la présence de parc éoliens, et de l'effet négatif qu'ils apportent sur la valeur de la propriété. Par exemple, il peut y avoir deux maisons identiques d'une valeur sur papier, mais si l'une de ces maisons est proche d'un parc éolien, alors en réalité son prix de vente sera inférieur à l'autre maison. Cela peut représenter une baisse entre 20 et 30 %

Très cordialement,

Christophe GUAY
Gérant

- quel avenir pour le secteur du tourisme ? Les monuments historiques et sites remarquables entourant le projet cités dans le dossier seraient impactés par les éoliennes. On dénombre plus de 50 éléments protégés dans l'aire d'étude du dossier. Ci-dessous, Eglise de Javarzay en covisibilité avec le projet.



Eglise de Javarzay et château de Javarzay visible partiellement à travers une fenêtre dans la végétation de son parc paysager

- les éoliennes produisent de l'électricité par intermittence, des centrales électriques thermiques ou nucléaires doivent être disponibles pour assurer l'équilibre du réseau. Cet élément n'est pas indiqué dans le dossier.

Ci-dessous, exemple d'un pays cité en exemple, l'Allemagne : (source : <https://energy-charts.info/charts/power/chart.htm?l=fr&c=DE&week=42>)

Des Valeurs extrêmes

Source	Minimum	Date	Maximum	Date
Pompage consommation	-5.24 GW	12.10.2020, 3:15	0 GW	14.10.2020, 9:30
Solde des importations	-7.31 GW	14.10.2020, 13:15	3.37 GW	17.10.2020, 19:45
Hydroélectrique	1.54 GW	15.10.2020, 14:15	2.93 GW	12.10.2020, 8:45
Biomasse	4.67 GW	12.10.2020, 1:30	4.98 GW	18.10.2020, 17:15
Nucléaire	6.41 GW	18.10.2020, 14:15	6.72 GW	13.10.2020, 9:30
Lignite	9.53 GW	18.10.2020, 4:15	15.99 GW	12.10.2020, 11:30
Houille	2.10 GW	18.10.2020, 8:45	13.18 GW	12.10.2020, 18:30
Fioul	0.13 GW	18.10.2020, 11:45	0.22 GW	12.10.2020, 15:15
Gaz	2.51 GW	18.10.2020, 4:30	14.73 GW	16.10.2020, 19:00
Autres	0.24 GW	17.10.2020, 14:00	0.36 GW	13.10.2020, 14:45
Pompage	0.01 GW	18.10.2020, 12:45	4.87 GW	12.10.2020, 8:15
Stockage Saisonnier	0 GW	18.10.2020, 12:45	0.62 GW	12.10.2020, 8:45
Éolien	0.29 GW	17.10.2020, 13:15	31.26 GW	14.10.2020, 15:00
Solaire	0 GW	18.10.2020, 23:45	17.73 GW	13.10.2020, 12:30
Charge	36.01 GW	18.10.2020, 2:30	71.32 GW	14.10.2020, 11:45
Charge résiduelle	8.78 GW	18.10.2020, 6:00	57.41 GW	12.10.2020, 19:00
Part renouvelable	15.90 %	12.10.2020, 19:30	63.20 %	18.10.2020, 13:00

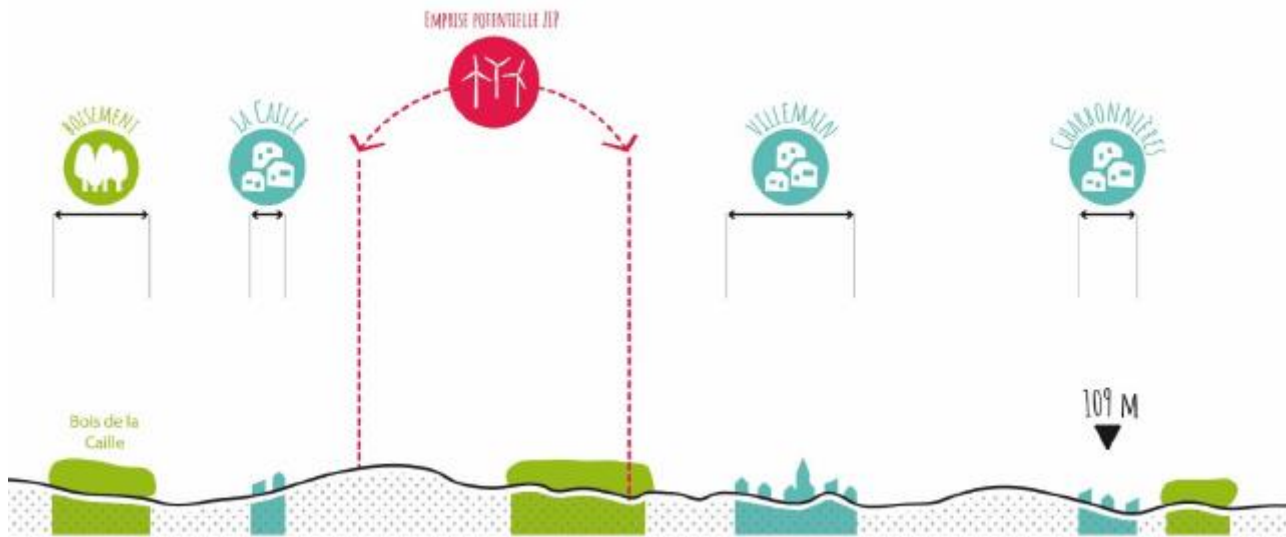
Le 14 octobre à 15 h la production éolienne était pratiquement nulle : 0,29 GW. La capacité nette de production en Allemagne est de 61,99 GW. (éolien terrestre et sur mer) source : https://energy-charts.info/charts/installed_power/chart.htm?l=fr&c=DE. On peut calculer qu'à cet instant les éoliennes ne réalisaient que 0.4 % de la production électrique totale. Il en résulte que quel que soit le nombre d'éoliennes installées, des périodes sans vent conduisent à l'absence de production d'électricité éolienne d'où la nécessité d'avoir recours aux centrales thermiques en Allemagne et aux centrales nucléaires en France.

- trop d'informations sur ce dossier sont trompeuses, notamment l'impact sur le paysages.

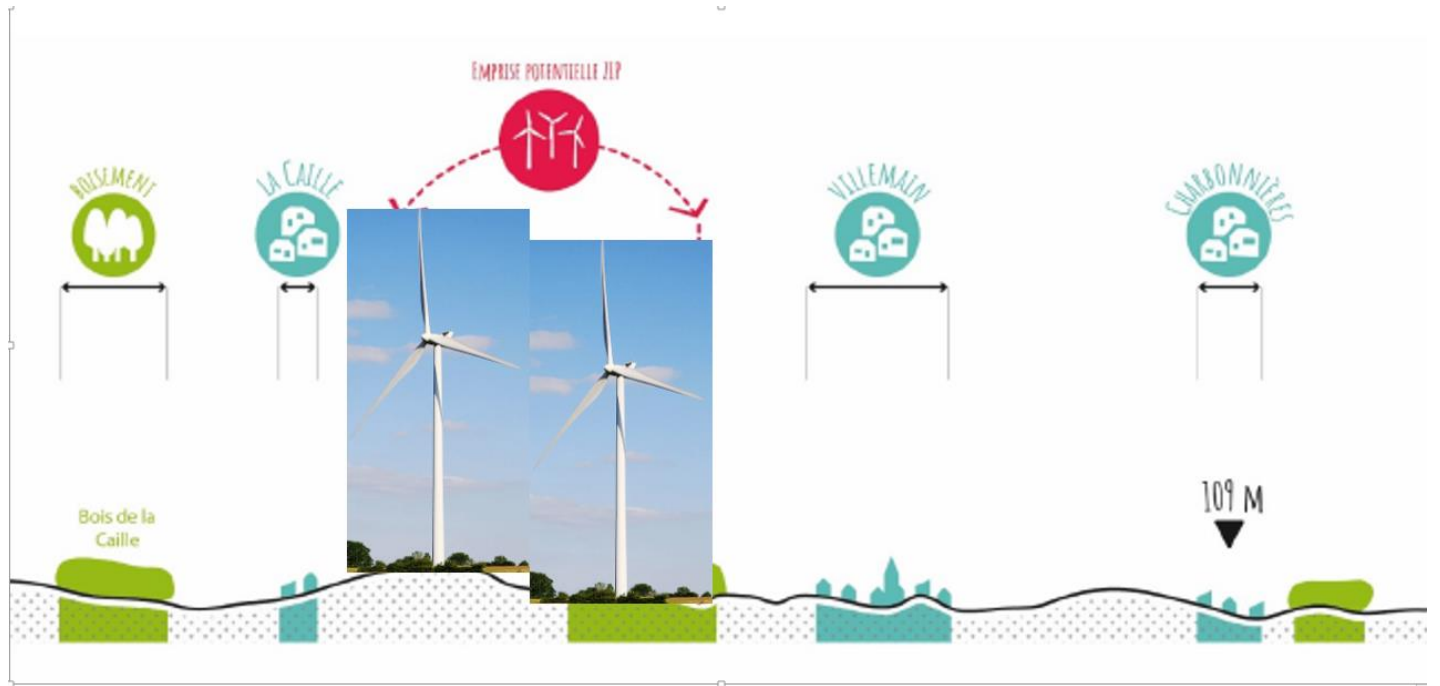


Le Logis de Cherçonnay, faiblement visible dans le paysage

Ce logis (photo du dossier) est qualifié de faiblement visible, ce qui est faux.



Sur ce schéma du dossier, l'église de Villemain est représentée de manière réaliste mais ce sont des pointillés pour les éoliennes.



Sur le document ci-dessus, ont été ajoutées 2 photos d'éoliennes qui permettent de juger l'énormité des éoliennes par rapport à l'église. Ce type de présentation est destiné à tromper le lecteur.



Silhouette du bourg de Coufure d'Argenson depuis le château d'eau du bourg

Sur cette photo du dossier, l'impact visuel du château d'eau est sureprésenté. L'auteur n'indique pas sa hauteur.



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2x(A3))

Ci-dessus, sur ce photomontage du dossier, seules des parties de pâle sont visibles.



VOLET PAYSAGE DE L'ÉTUDE D'IMPACT N°100 - JUIN 2020

CI-dessus, sur ce photomontage du dossier, les éoliennes sont grises. En réalité, lorsqu'elles sont éclairées par le soleil, elles sont blanches et leur impact visuel est plus important. On ne voit que le premier plan constitué par un champ labouré en fait dans la réalité, le regard se concentre sur l'éolienne en mouvement d'où un impact visuel beaucoup plus important. Il s'agit ici d'une tromperie.



VOLET PAYSAGE DE L'ÉTUDE D'IMPACT N°100 - JUIN 2020

Sur cette autre photomontage du dossier, les éoliennes sont quasiment invisibles, des nuages gris viennent opportunément se confondre avec des éoliennes grises, c'est une façon de tromper le lecteur en minimisant fortement leur impact.

(Note : il est nécessaire d'étudier les éoliennes en fonctionnement car leur impact visuel varie selon de nombreux paramètres : relief, éclairage, position des pâles et du rotor, etc...)

- la durée de vie prévue d'un parc éolien est de 25 ans. Compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles, une partie des arbres disparaîtra pendant cette période et ne sera pas remplacée. Il en résulterait un impact visuel plus important des éoliennes.

- les éoliennes ont un impact négatif sur le tourisme et sur l'attractivité du territoire avec des incidences négatives sur le tourisme.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet éolien.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Villemain/Loubillé

De : billou <francoise.bourreau@wanadoo.fr>

Date : 26/11/2020 14:30

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur ,

Je vous fais part de mon avis défavorable à ce projet qui, ajouté aux nombreux parcs existants et en instruction et en projet aggravera encore l'effet cumulatif de ces machines sur notre environnement déjà saturé .

L'indice d'effort en pays mellois est plus qu'élévé .Nous n'avons pas vocation à être les sacrifiés de la Nouvelle Aquitaine dont nous ne représentons que 0,82%de la population avec 114 éoliennes , soit 261,65 MW qui mitent le territoire .

D'autre part comment est -ce concevable qu'on projette un parc d'une telle ampleur sans capacité d'accueil aux postes sources de Melle ou d'Aulnay!

meilleures salutations

Françoise Bourreau

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Eolien Villemain-Loubillé

De : "Georges Berthu" <georges.berthu@wanadoo.fr>

Date : 27/11/2020 15:14

Pour : <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Contribution à l'enquête publique sur le projet éolien de Villemain-Loubillé (Les Groïes)

par Georges et Marie-Claude Berthu

Le Vivier 16240 Longré

En tant que proches voisins de Loubillé, nous nous inquiétons de la multiplication des éoliennes existantes ou en projet dans la zone du sud-Deux-Sèvres et Nord-Charente.

Cette invasion résulte d'une triple erreur.

Notre objectif national est, et doit rester, de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter la catastrophe mondiale du réchauffement climatique.

Or les éoliennes, en raison de leur intermittence, doivent être complétées par des centrales thermiques pilotables.

Ce couple "éoliennes + centrales thermiques" émet davantage de gaz à effet de serre que le nucléaire qu'il remplace.

Avec l'éolien, nous aboutissons donc à l'inverse de nos objectifs. Nous augmentons les gaz à effet de serre au lieu de les réduire.

En plus les éoliennes ne sont pas à la hauteur du problème de l'alimentation en électricité d'une société moderne.

Elles nous conduisent tout droit à des ruptures d'approvisionnement partielles ou même totales, à moins de remettre en route des centrales thermiques (mais elles polluent) ou d'importer de l'électricité à prix d'or (mais nous n'avons plus d'argent), ou les deux à la fois.

Seul le nucléaire répond à la question posée.

Enfin, pour que l'absurdité soit complète, les éoliennes viennent endommager gravement le cadre de vie qui est l'atout premier du Nord Charente – sud Deux-Sèvres.

C'est dans ce cadre que nous aimons vivre, et c'est ce cadre agréable qui attire de nouveaux résidents.

Il est donc demandé aux habitants actuels le sacrifice exorbitant de leur cadre de vie, sacrifice qui n'est même pas justifié par un quelconque intérêt national.

Quelle vision de l'avenir de notre région traduit donc cette politique ? Aucune vision, c'est un abandon des habitants.

En conséquence nous nous opposons au projet éolien de Villemain-Loubillé, comme aux autres qui l'environnent.

Georges et Marie-Claude Berthu.
16240 Longré

Sujet : [INTERNET] PARC ÉOLIEN VILLEMALN-LOUBILLE

De : Christian Martin <christian.martin-ds@orange.fr>

Date : 03/12/2020 14:37

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur, veuillez recevoir mon avis défavorable concernant ce nouveau projet de centrale éolienne dans un territoire malheureusement déjà largement pourvu en la matière. Territoire rural bucolique remplacé progressivement par un territoire industriel hostile aux populations. Pourquoi hostile? Les nuisances auditives, visuelles, retentissant sur la santé donc le bien-être des individus. La dévaluation du patrimoine de population dont souvent le seul bien, fruit du travail de toute une vie, est la maison d'habitation. Dévaluation du patrimoine mais majoration du prix de l'électricité grâce à la CSPE, pour financer en particulier l'éolien, qui a augmenté de 650% entre 2002 et 2016! Mais vous me direz que c'est pour l'intérêt de la planète via le réchauffement climatique: quelle désinformation lorsque l'on sait que la production d'électricité en France est la plus décarbonée donc la moins émettrice de gaz à effet de serre au monde. Savez-vous que l'Allemagne, malgré ses 30000 éoliennes, émet 10 fois plus de gaz carbonique que la France? La décision que vous allez prendre concernant ce projet est vitale pour ce territoire saturé de ces monstres industriels. L'arrêt du massacre de notre belle région s'impose et votre aide s'avère primordiale. Je vous remercie d'avoir lu ces quelques lignes qui témoignent de l'indignation des infortunées populations rurales concernées. Dr Christian MARTIN 79190 Montalembert

Sujet : [INTERNET] parc éolien

De : laurent denise <denise-clach@live.fr>

Date : 02/12/2020 08:09

Pour : "alain.naudin@9online.fr" <alain.naudin@9online.fr>

Copie à : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour,

Plutôt que de refuser en bloc les éoliennes je vous propose une alternative intéressante : remplacer tous les poteaux haute tension (que plus personne ne remarque mais qui défigure le paysage) par des éoliennes. Les hautes tensions ne sont pas à proximité des villages, les lignes électriques tuent plus d'oiseaux que les éoliennes, les implantations sont déjà faites et la pollution électromagnétique est plus importante.

Il faut savoir aussi qu'en refusant les éoliennes il faudra un jour accepter de stoker les déchets nucléaires ...

<https://reporterre.net/CARTE-EXCLUSIVE-Les-dechets-radioactifs-s-entassent-partout-en-France>

Cordialement

Laurent DENISE

celles sur belle

Sujet : [INTERNET] PARC ÉOLIEN VILLEMALN-LOUBILLE

De : Christian Martin <christian.martin-ds@orange.fr>

Date : 03/12/2020 14:37

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur, veuillez recevoir mon avis défavorable concernant ce nouveau projet de centrale éolienne dans un territoire malheureusement déjà largement pourvu en la matière. Territoire rural bucolique remplacé progressivement par un territoire industriel hostile aux populations. Pourquoi hostile? Les nuisances auditives, visuelles, retentissant sur la santé donc le bien-être des individus. La dévaluation du patrimoine de population dont souvent le seul bien, fruit du travail de toute une vie, est la maison d'habitation. Dévaluation du patrimoine mais majoration du prix de l'électricité grâce à la CSPE, pour financer en particulier l'éolien, qui a augmenté de 650% entre 2002 et 2016! Mais vous me direz que c'est pour l'intérêt de la planète via le réchauffement climatique: quelle désinformation lorsque l'on sait que la production d'électricité en France est la plus décarbonée donc la moins émettrice de gaz à effet de serre au monde. Savez-vous que l'Allemagne, malgré ses 30000 éoliennes, émet 10 fois plus de gaz carbonique que la France? La décision que vous allez prendre concernant ce projet est vitale pour ce territoire saturé de ces monstres industriels. L'arrêt du massacre de notre belle région s'impose et votre aide s'avère primordiale. Je vous remercie d'avoir lu ces quelques lignes qui témoignent de l'indignation des infortunées populations rurales concernées. Dr Christian MARTIN 79190 Montalembert

Sujet : [INTERNET] Projet éolien des Groies - Enquête publique - jusqu'au 17/12/2020

De : Vianney des Courtis <v.descourtis@gmail.com>

Date : 05/12/2020 21:37

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

A : monsieur le Commissaire enquêteur traitant le projet des Groies.

Cher monsieur,

Je vous écris ce soir pour vous communiquer mon étonnement et ma déconcentration. Je vous écris pour vous partager mon refus au Projet éolien des Groies.

Comment accepter un tel regroupement d'éoliennes autour de la commune de Paizay Naudouin et le lieu-dit de Savelles et d'Embourie avec nos belles Églises romanes, site archéologique et Monuments Historiques. Ce n'est pas possible.

Voici une véritable saturation environnementale et géographique avec ce projet à l'Ouest, le projet des Chaumes pour Paizay-Naudouin au nord-ouest, un projet en cours sur Ploussay au Nord-est, un projet à l'est sur Theil Rabier et un autre sur St Fraise au sud.

Comment ne pas s'en apercevoir et comment le tolérer ?

La culture, nos champs, notre horizon et paysages uniques et si chers des Charentais que nous sommes et si authentiques au Nord Charente sont condamnés pour toujours. Comment encore avoir de l'espoir et des perspectives familiales, professionnelles, immobilières, culturelles ?

Vous souhaitant bonne réception et vous adressant l'attention requise à l'ampleur de la catastrophe régionale au-devant de vous, de nous.

Vianney des COURTIS

Sujet : [INTERNET] enquete Parc éolien deVillemain / Loubillé

De : ab79.marple@laposte.net

Date : 16/12/2020 23:47

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

bonjour

veuillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquete publique ci-dessus
bonne réception
anne brun

— Pièces jointes : —

contribution eoliennes villemain-loubillé anne brun.pdf

1,8 Mo

Anne Brun
1 rue de l'église
79500 St-Génard

monsieur le commissaire enquêteur,
je vous adresse diverses observations au sujet de l'enquête portant sur l'enquête publique ayant trait à l'implantation éventuelle de 7 éoliennes sur Villemain et Loubillé.

D'une part si je salue l'énorme travail nécessaire à la remise des pièces nécessaires à cette enquête,

1) je me permets de critiquer la très mauvaise qualité des diaporamas paysagers, illisibles et qui minimisent – à dessein – l'impact visuel des futures éventuelles implantations

2) le son est un problème minimisé

comme dans toute les enquêtes de ce type, la part belle est faite ici à la faune et avifaune mais peu aux réalités humaines, les impacts sur les habitants étant balayés d'un revers de main au motif que les autorités de santé en l'occurrence ne se sont pas penchées assez sur le sujet ou n'ont encore rien détecté (son, éblouissement la nuit).

Comment comprendre qu'apparemment les enregistrements de son n'aient duré que quelques jours (sept/octobre) et qu'on nous dise que tous les cas de figure se sont présentés ?? et qu'il y aura peu d'impact.

J'habite exactement à 2km à vol d'oiseau du parc de Lusseray-Paizay-le-Tort où 17 éoliennes tournent depuis quelques années dont 6 à ma droite. Je suis à l'est de celles-ci donc sous le vent dominant – sud-sud ouest la plupart du temps et à mi-vallée. Exactement comme le seront les villages de Villemain et Loubillé.

• Rose des vents

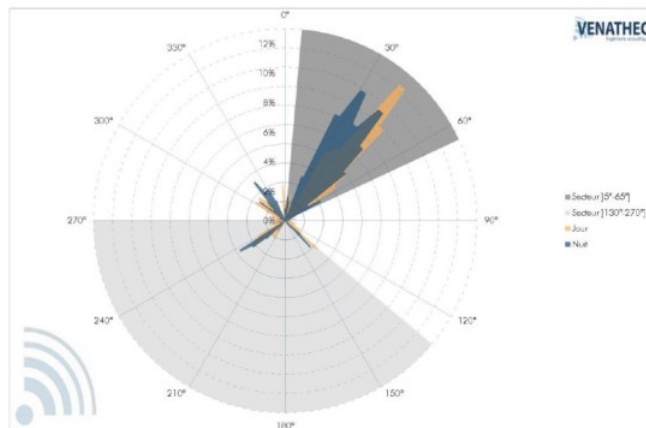
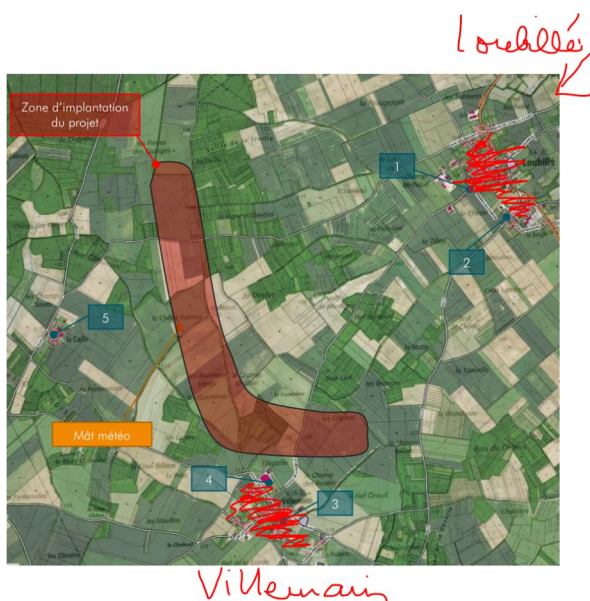


Figure 94 : Rose des vents pendant la campagne de mesure



Figure 95 : Rose des vents à long terme (Source : Vortex)

Certains jours comme aujourd'hui, dehors, les éoliennes sont très audibles, parfois dedans la maison.

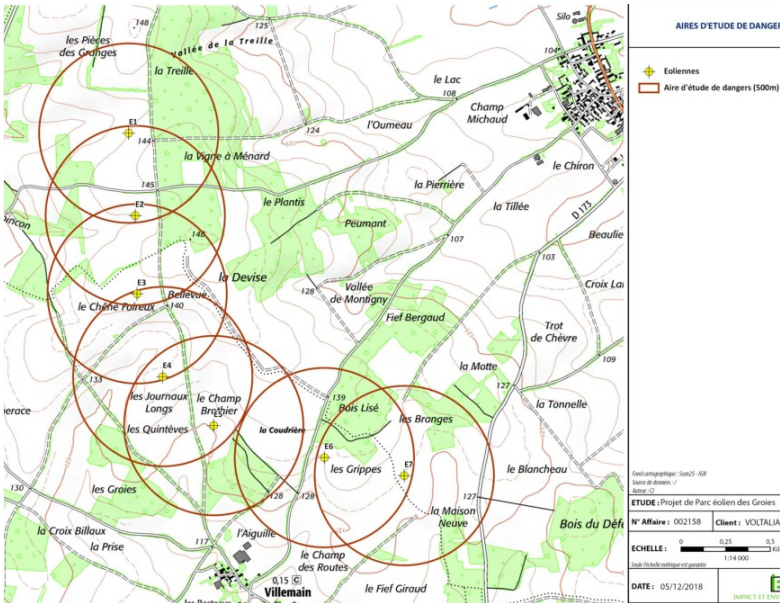
Qu'en sera t il à Loubillé ? Et à Villemain à 500m ??

Ce qui me dérange le plus ce sont ces sons lancinants, que j'entends bien le matin et le soir (humidité de l'airbm'avt-on dit), c'est que forcément mon oreille les entend aussi le reste du temps, même s'ils sont cachés par d'autres dans la journée. Quel impact sur le long terme pour tous les êtres humains ou non dans ces conditions de vie sous les infra-sons ?????

3) se posent plusieurs questions pour le futur de ce parc ?

- est-il dans cet état définitif, sans extension à venir ?

L'expérience de mes parcs voisins m'a appris qu'un projet n'arrive pas seul, mais s'agrandit, voire en appelle d'autres, voisins, qui profitent des installations électriques créées.

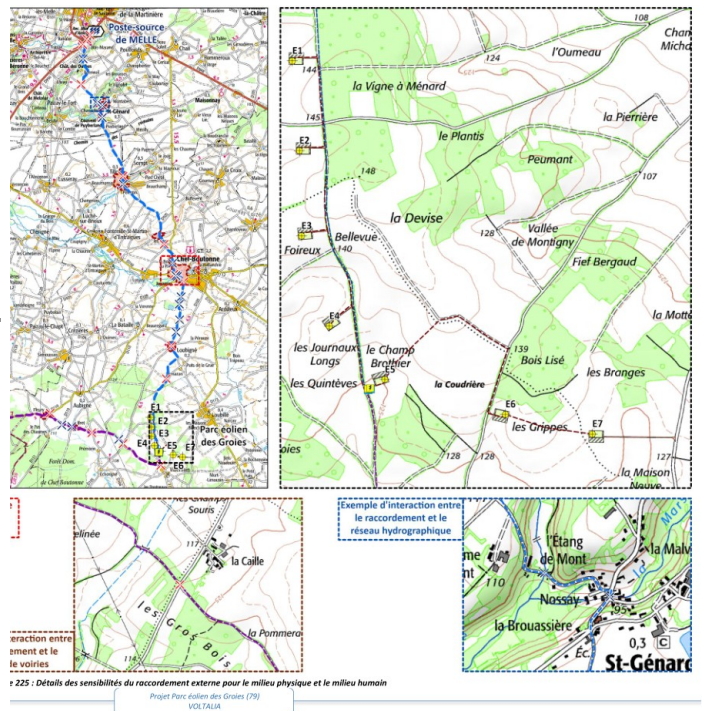


Les deux postes électriques annoncés présument d'une extension future, c'est certain, tout comme le fait que l'espacement soit aussi important entre les mats.. ce qui est impossible à démontrer mais sous-entendu* mais plus que probable au vu aussi de la proposition de 2 chemins pour rallier un poste-source

**Dans certains cas, il peut être envisagé de scinder un parc éolien de grande taille pour le raccorder grâce à plusieurs postes de livraison à un Réseau Public de Distribution.*

Le poste-source installé sur la commune de MELLE (23 km au Nord du projet mentionné (a choisir entre lui et Aulnay, au moment de la rédaction du document) est effectivement « plein. Sans autre nouvelle installation plus près et qui s'impose à initier au vu des installations poussant comme des champignons dans le Mellois, de nouvelles routes vont être défoncées pour installer ces tuyaux supplémentaires, ce qui ne coûtera pas trop cher à la SAS des Groies car à partir de Lusseray l'électricité empruntera les lignes ouvertes pour les éoliennes du SIEDS pour amener le courant à Melle via une départementale que l'on devra refaire dans ma commune St-Génard car la chaussée s'affaisse depuis...

Aux frais de qui ?



4) le sentiment de saturation visuelle (paysage et feux de balisage la nuit) et de prise en otage grandit de jour en jour par le développement de ces installations qui nous encerclent de plus en plus, comme le constatent et écrivent aussi les élus

SCoT du Mellois en Poitou – approuvé le 2 mars 2020

Livre 1.3 Rapport de présentation Etat Initial de l'Environnement page 152 et la suite

http://scot.melloisenpoitou.fr/01_SCoT_Mellois_en_Poitou_approuve/Livre_1-3_RP_EIE_approuve_visu.pdf

Au premier trimestre 2019, le tiers des installations éoliennes étaient implantées en Deux-Sèvres.

	Nombre de parc éoliens	Part régionale	Puissance en MW	Part régionale
Charente	15	13%	143	15%
Charente-Maritime	25	22%	163	17%
Corrèze	2	2%	9	1%
Creuse	4	4%	37	4%
Dordogne	0	0%	0	0%
Gironde	0	0%	0	0%
Landes	0	0%	0	0%
Lot-et-Garonne	0	0%	0	0%
Pyrénées-Atlantiques	0	0%	0	0%
Deux-Sèvres	38	33%	362	38%
Vienne	26	23%	224	23%
Haute-Vienne	4	4%	20	2%
Total régional	114	100%	959	100%

Titre : Installations éoliennes raccordées au réseau au 31/03/2019 en Nouvelle-Aquitaine
Sources : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-energie-premier-trimestre-2019>

• Situation de l'éolien dans le Mellois en Poitou

Au 1^{er} janvier 2020, le territoire de Mellois en Poitou compte 11 parcs éoliens en service ou construits, pour 65 mâts et une puissance nominale totale de 140 MW, soit 39% de la production d'énergie éolienne du département et 15% de la part régionale.

Il existe une seule éolienne individuelle à Aigondigné.

Nom du parc	Communes concernées	Puissance nominale du parc en MW	Nombre d'éoliennes	Année de mise en service	Développeur
Parc éolien de Plibou	Plibou	12	6	2016	Enertrag
Parc de Melleran-Lorigné-Hanc et La Chapelle-Pouilloux (MLHCP)	Melleran, Lorigné, Hanc, La Chapelle-Pouilloux	21,35	7	2015	SAS WPD Energie 21
Parc éolien du Pelon	Mairé l'Evescault, Sauzé-Vaussais	10	5	2018	Boralex
Parc éolien de Clussais la Pommeraie	Clussais la Pommeraie	11	5	2017	SAS WPD Energie 21
Parc éolien des Raffauds 1	Alloinay	12	6	2011	3D Energies
Parc éolien de la Tourette 1	Paizay-le-Tort, Lusseray	12	6	2011	3D Energies
Parc éolien de la Tourette 2	Paizay-le-Tort, Lusseray	9,4	4	2018	3D Energies
Ferme éolienne de Lusseray-Paizay-le-Tort	Paizay-le-Tort, Lusseray	14	7	2018	Volkswind
Parc éolien de Limalonges	Limalonges	10	5	2020	SAS WPD Energie 21
Champ éolien de Saint-Martin-lès-Melle	Saint-Martin-lès-Melle	12	6	2010	Volkswind
Parc éolien Le Teillat	Saint-Romans-lès-Melle, Celles-sur-Belle	8	4	2012	3D Energies
Parc éolien de Périgné	Périgné	8	4	2018	Volkswind
Total	15 communes	139,75	65		

Titre : Parcs éoliens en service ou construits sur le Mellois en Poitou au 01/01/2020
Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT79, Sociétés de développement de parc éoliens

En outre, le territoire s'apprête à accueillir prochainement d'autres parcs :

- 2 parcs sont autorisés depuis 2016 et 2017 ;
- 5 parcs sont en instruction.

La construction de ces parcs porterait le nombre d'éoliennes en service à 95 et la puissance nominale à 210 MW.

Nom du parc	Communes concernées	Puissance nominale du parc en MW	Nombre d'éoliennes	Etat du projet	Développeur
Parc éolien des Raffauds 2	Alloinay	6,9	3	Autorisé en 2017	3D Energies
Parc éolien des Châtelliers	Tillou	14,1	6	Autorisé en 2016	EnR GIE EOLE
Total	5 communes	21	9		

Titre : Parcs éoliens autorisés sur le Mellois en Poitou au 01/01/2020
Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT79, Sociétés de développement de parc éoliens

Nom du parc	Communes concernées	Puissance nominale du parc en MW	Nombre d'éoliennes	Etat du projet	Développeur
Parc éolien de la Vallée du Haut Bac	Rom	9	3	demande d'autorisation déposée en déc. 2018	Solvéo Energie
Parc éolien des Groies	Villemain, Loubillé	31,5	7	enquête publique en 2020	Volitalia
Parc éolien du Gatineau	Couture d'Argenson	8,8	4	demande d'autorisation déposée mai 2019	Ostwind
Parc éolien Champs Paille	Lezay, Saint-Vincent-la-Châtre	12	6	demande d'autorisation déposée avril 2019	RES
Parc éolien de Londigny (16) (3E) – Montalembert (79) (1E)	Montalembert	3,6	1	Instruction depuis 2017	Valorem / BayWa r.e. France
Total	7 communes	64,9	21		

Titre : Parcs éoliens en projet sur le Mellois en Poitou au 01/01/2020
Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT79, Sociétés de développement de parc éoliens

soit déjà **rien qu'en Mellois à ce jour**
 65 mats + 21 sûrs à venir
 soit ce qui était prévu pour 2020 pour tout
 Poitou-Charentes dans le SRE de 2012 !!!

sachant qu'au moins autant de potentiels mats
 ont déjà été demandés à ériger

et ajoutez à cela les projets voisins de la
 Vienne et Charente-Maritime,

+ les extensions demandées (6 en Mellois
 d'après le texte ci-contre)

comme le démontre la carte ci-dessous, **ce
 sentiment est une réalité vécue
 qui en appelle une autre : la sidération** (mot à
 la mode)-devant cet envahissement tout azimut
 de notre horizon vraie guirlande de noel la nuit
 et devant la fascination de tant pour l'argent

où s'arrêtera-t-on alors que selon les chiffres
 fournis, 2 projets comme celui-ci suffiraient à
 assurer avec une quinzaine d'éoliennes
 l'énergie nécessaire aux 75 000habitants de
 notre sud-Mellois ?

Minable, une fois de plus minable.

Une grande partie des dossiers en cours d'instruction, et vraisemblablement également des dossiers qui seront déposés dans les prochaines années, concerneront des territoires qui accueillent déjà des parcs éoliens, pouvant renforcer le sentiment de "saturation" exprimé par les riverains et relayé par des associations et des élus locaux. Dans ce contexte, il ne s'agit pas pour l'État de refuser de manière systématique tout nouveau parc, ni d'établir des doctrines qui s'ajouteraient aux guides nationaux existants. Dès lors, au-delà de la gestion des dossiers en cours d'instruction, il s'agira d'inciter les collectivités territoriales à engager une analyse multi-critères des secteurs qui seraient, eu égard aux différents enjeux du territoire, plus favorables à l'implantation des éoliennes ou, à l'inverse, à préserver.

Ce travail, de nature stratégique, pourrait être intégré aux travaux des PCAET et faire l'objet d'échanges au sein des pôles EnR départementaux. Il a vocation également à être partagé avec les fédérations professionnelles afin de faire part aux porteurs de projets des zones jugées à éviter et/ou « saturées ») et de les orienter vers les zones les plus favorables.

L'échelle du PLUI semble être l'échelle pertinente pour encadrer le développement des éoliennes, qui peuvent interdire leur implantation ponctuellement par zone ou sous-secteur de zone, à condition de le justifier par des moyens particuliers afin de limiter le risque contentieux.

Ce qu'il faut retenir :

L'énergie éolienne est une ressource largement exploitée dans le Mellois en Poitou. 11 parcs sont construits ou en service. 6 nouveaux parcs et une extension pourraient voir le jour dans les prochaines années.

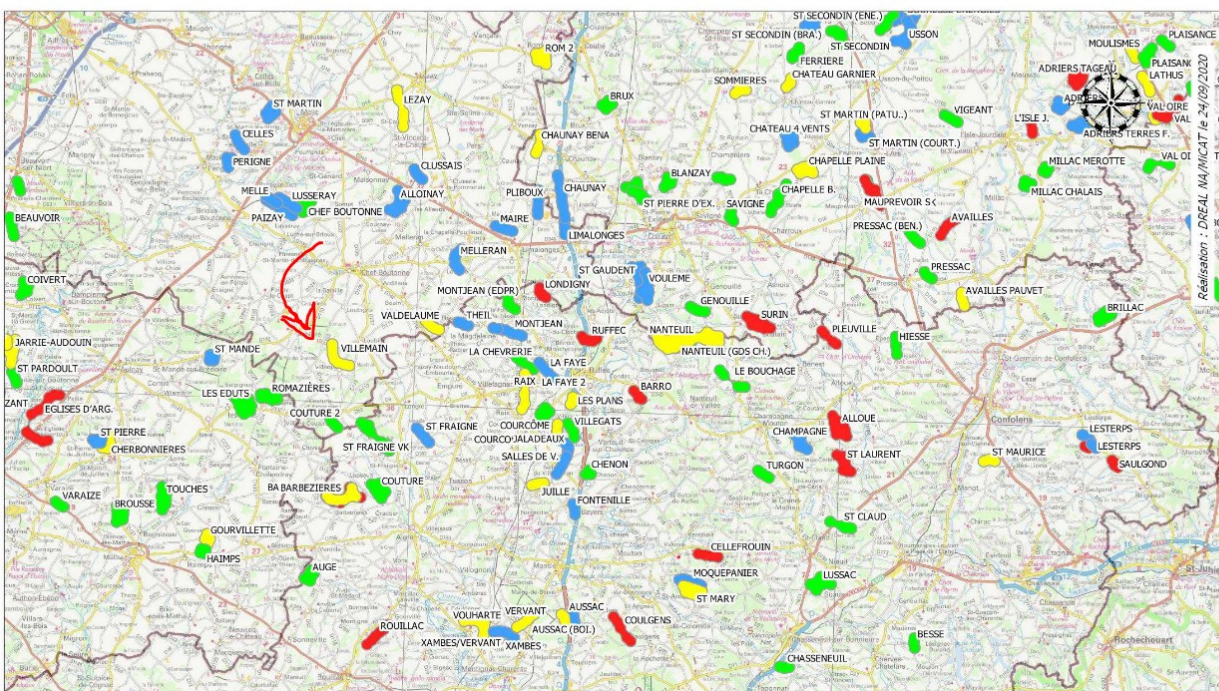
Ces parcs éoliens sont implantés hors des zones Natura 2000 et dans les communes les moins densément peuplées, c'est-à-dire au centre et à l'est du territoire.

Actuellement, la puissance nominale des éoliennes du territoire représente le tiers de celle du Département des Deux-Sèvres et 15% de la puissance régionale. On note une acceptation de plus en plus difficile des projets due à un effet de saturation de la part de certains habitants qui se manifestent via des collectifs de riverains ou d'associations.

Les élus de la Communauté de communes Mellois en Poitou ont conscience de la nécessité d'un débat et d'outils de planification adéquats en matière d'énergie éolienne. L'élaboration des outils de planification pouvant contribuer à la régulation des implantations de nouveaux parcs éoliens commencera courant 2020 et 2021, tels que :

- un plan de paysage pour la dimension qualitative : paysage/patrimoine/identité du territoire
- un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour la dimension quantitative : fixation d'objectifs en GWh, mix énergétique, part du Mellois dans l'effort national de production d'énergies renouvelables...
- un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) pour la dimension géographique/spatialisation : lieu où les implantations sont possibles ou impossibles.

Flèche= Loubillé-Villemain



Vous l'aurez compris, monsieur le commissaire enquêteur,
je suis résolument CONTRE cette implantation, par vécu et conviction, et surtout parce que c'est le
un terrain que je connais bien et veux défendre de l'avidité de certains car c'est celui que se sont
échigné à cultiver mes aieux, les Chaillot de Villemain.

Cordialement.

A. Brun

Sujet : [INTERNET] Enquete Publique eolien Villemain
De : "Jean-Michel Passerault" <jean-michel.passerault@wanadoo.fr>
Date : 15/12/2020 16:13
Pour : <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Mandaté par le Conseil d'Administration de Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, je vous adresse en pièce jointe la déposition de notre association concernant le projet de parc éolien de Villemain-Loubillé.

Bien cordialement,

Jean-Michel Passerault
Administrateur du GODS.

— Pièces jointes : —

Déposition_GODS_EP_Eolien_Villemain.pdf

221 Ko

Niort, le 15 décembre 2020

**Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale
de la société SAS PARCEOLIEN DES GROIES sur les communes de Villemain et Loubillé**

Déposition du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 31 décembre 1981 (déclaration au J.O. du 7 janvier 1982 – n° d'association : 0792003906). Elle a été reconnue d'intérêt général et agréée par arrêté préfectoral du 13 mai 1986 au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la Nature, agréée à ce même titre par le ministère de l'Environnement. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est également agréé Jeunesse Education Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le numéro 79 A 87 02.

Par ailleurs, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est impliqué dans la mise en œuvre des mesures biodiversité sur les sites Natura 2000 proches de l'implantation, et réalise de nombreuses actions d'inventaires et de protection des oiseaux sur l'ensemble de la zone concernée.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres dispose donc d'une forte expertise sur ce site, et a toute légitimité pour apporter un avis éclairé.

A- Diagnostic écologique, prise en compte des enjeux, évaluation des impacts

Au plan méthodologique, s'agissant de l'avifaune, ce diagnostic est assez bien détaillé. Pour les espèces hivernantes et les passages de migrateurs, les bilans nous paraissent compatibles avec les données dont nous disposons. En revanche, s'agissant des oiseaux nicheurs, nous avons un regard plus critique, à la fois sur les prospections et les mesures d'impacts.

A.1 – Un grand absent : le Circaète Jean-le-Blanc

Les prospections concernant les oiseaux nicheurs sont complètement passées à côté d'une espèce pour laquelle les enjeux sont très importants sur la zone : il s'agit du **Circaète Jean-le-Blanc**. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres avait pourtant alerté le bureau d'études dans la synthèse qu'il avait transmise en décembre 2018 : « *Le Circaète Jean-le-Blanc est observé régulièrement à l'unité sur le*

site étudié en période de migration ou de reproduction. Il s'agit d'un nicheur rare en Deux-Sèvres dont les couples nicheurs sont présents de Mars à Août. L'espèce niche régulièrement sur les massifs forestiers adjacents, le long de la ZSC massif forestier de Chizé Aulnay et le long de l'ancienne Sylve d'Argenson. L'espèce utilise potentiellement l'ensemble du territoire en activité de chasse. En accueillant la majeure partie de la population nicheuse des Deux-Sèvres, la trame des massifs forestiers bordant au sud le site d'étude s'affiche comme une zone d'importance majeure pour la conservation de l'espèce. »

Nous constatons que cette alerte n'a pas été prise en compte. Cette espèce méritait pourtant une très grande attention pour quatre raisons :

1- son statut de rapace nicheur protégé

Le Circaète Jean-le-Blanc est un rapace migrateur-nicheur inscrit sur les listes rouges mondiale et européenne, et classé « En Danger » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

2- sa vulnérabilité face à la présence d'éoliennes

La bibliographie classe la famille des *Accipitridae* (regroupant la plupart des rapaces diurnes) comme très sensibles aux éoliennes (voir par exemple : De Lucas, 2008 ; LPO, 2017).

3- sa présence comme nicheur tout autour de la zone d'implantation

Sur les trois dernières années 2018-2020, les données du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres rapportent des indices de nidifications probables ou certains à moins de 5 km du site d'implantation, sur les communes de Couture d'Argenson, Asnières, Aubigné et La Bataille. Le parc en projet se trouve d'ailleurs sur le trajet direct entre les sites forestiers de Couture d'Argenson et Aubigné !

3- sa nouvelle présence comme nicheur sur le site même de l'implantation

Au printemps 2020, un couple de Circaète Jean-le-Blanc a entrepris son installation sur le secteur forestier longeant la D105 à Aubigné, soit à l'intérieur même de la zone tampon de 2 km (source : données GODS, nature79.org). Cette donnée vient confirmer les observations régulières de l'espèce sur cette zone depuis plusieurs années, présence non détectée lors de l'étude d'impact.

L'ensemble de ces éléments montre une faiblesse manifeste quant à la prise en compte des enjeux et l'évaluation des impacts concernant le Circaète Jean-le-Blanc. Un comble, **le Circaète Jean-le-Blanc n'a pas été intégré dans le tableau (p.191) des espèces concernées par l'implantation du parc éolien !**

A.2 – Autres espèces pour lesquelles les impacts sont sous-estimés

L'impact de l'exploitation d'un parc éolien sur le site, concernant le Circaète Jean-le-Blanc, s'ajoute aux impacts à notre avis sous-évalués s'agissant d'autres espèces, en particulier l'avifaune de plaine.

Le site est d'abord, nous l'avons dit, un secteur ouvert au croisement de plusieurs secteurs forestiers, ce qui en fait une zone de chasse pour le **Busard Saint-Martin**. Mais c'est surtout le **Busard cendré** qui perd potentiellement avec le parc éolien une zone de nidification et de chasse : le Busard cendré est nicheur dans la zone tampon de 2 km, régulièrement présent en colonies nicheuses sur les communes de Loubillé et d'Aubigné (et on sait que l'espèce utilise des domaines vitaux de plusieurs dizaines de km² en période de reproduction (source : Etude GODS et CNRS). L'impact du parc sur les colonies de

busards est sous-estimé, comme en témoigne la liste des 59 espèces (p. 191) dans laquelle le Busard Saint-Martin est classé à « enjeu faible », et le Busard cendré à enjeu « modéré ».

Mentionnons enfin deux espèces de limicoles qui seront sans aucun doute impactées par l'exploitation du parc éolien :

L'Œdicnème criard, espèce considérée comme vulnérable au niveau international, et pour laquelle la région Poitou-Charentes est reconnue d'importance nationale, la principale zone de nidification de l'Œdicnème en France se situant dans le Centre et le Centre Ouest. Loubillé est une des communes du sud Deux-Sèvres accueillant un nombre notable de couples, mais également des rassemblements post-nuptiaux (par exemple, un rassemblement en 2019 a atteint 60 oiseaux). En période de reproduction, l'Œdicnème criard utilise des domaines vitaux dont la surface est très variable en fonction des caractéristiques du milieu du point de vue de la ressource alimentaire. Des déplacements nocturnes sur des distances de plusieurs kilomètres peuvent être observés, et ces déplacements peuvent venir interférer avec la zone du projet. Malgré cela, dans son tableau des 59 espèces (p. 191) l'Œdicnème criard est considéré à enjeu « très faible » !

Le Courlis cendré, inscrit à l'Annexe II et classé « En Danger » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs en Poitou-Charentes, est présent comme nicheur sur la commune de Loubillé. Ces oiseaux nicheurs sont à moins de 2,5 km des éoliennes. Une analyse de l'effet du dérangement chez cette espèce très sensible en période de nidification, une mesure des risques de désertion du site auraient dues être effectuées. On sait en effet que le Courlis cendré a tendance à s'écarter de toute structure verticale lorsqu'il recherche un emplacement où installer son nid, et il s'agirait selon une étude de la RSPB (Royal Society for the Protection of Birds), d'une des espèces les plus impactées par l'installation de parcs éoliens. Au lieu de cela, l'étude d'impact ne liste même pas **le Courlis cendré (p. 191) parmi les 59 espèces d'oiseaux concernées par l'implantation !**

B- La zone d'implantation, une zone de reconquête potentielle pour l'avifaune de plaine

Lorsqu'on examine l'aire d'étude rapprochée (10 km) on est frappé de constater qu'elle intersecte plusieurs zones de protections :

- au nord, la ZSC vallée de la Boutonne
- à l'ouest, la ZSC forêt de Chizé-Aulnay
- au sud, la ZPS plaine de Néré à Bresdon
- à l'est, la ZPS plaine de Villefagnan

La zone d'implantation peut être vue comme une « dent creuse » au sein de périmètres de protection.

Cette zone d'implantation, en tant que secteur de plaine jouxtant des zones forestières pourrait être d'un grand intérêt pour l'avifaune de plaine, dont les populations tentent actuellement d'être stabilisées au prix d'efforts considérables (on pense en premier lieu à l'Ouarde canepetière). On pourrait trouver là une extension pertinente des ZPS.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres alerte sur le fait que l'implantation des éoliennes hypothéquera définitivement cette possibilité d'extension.

C- La non compatibilité de l'implantation avec le Schéma Régional Eolien (SRE)

Bien que le SRE ait été annulé, et ne soit donc plus opposable, il n'en reste pas moins que les principes qui avaient présidé à son élaboration restent des principes à considérer. Le SRE posait ainsi (p. 54) que « *Les ZPS et ZSC relèvent de secteurs très contraints, où le développement de l'éolien apparaît inadapté. Il est de plus considéré que les zones de connectivité définies pour l'Outarde canepetière relèvent des mêmes enjeux que les ZPS : le développement éolien n'est donc pas souhaitable au sein de ces secteurs très contraints. Enfin, dans les zones tampon, le développement éolien sera contraint par des enjeux biologiques importants. La démonstration de l'innocuité du développement éolien sur la faune sera un préalable indispensable à tout projet éolien, pouvant nécessiter des études particulièrement approfondies.* ».

La zone d'implantation prévue pour le projet ne fait pas partie des zones définies comme favorables à l'éolien. En particulier, cette zone entre dans le cadre des zones de connectivité pour l'Outarde canepetière et relève donc des secteurs qualifiés par le SRE de « *très contraints* ». Nous ne trouvons pas dans ce dossier d'arguments permettant de démontrer « *l'innocuité* » du projet, puisqu'on se borne à constater l'absence d'Outarde canepetière.

Conclusion

Fondant son avis sur les arguments suivants :

- **Absence d'analyse de l'impact du parc sur le Circaète Jean-le-Blanc**, et ignorance de sa présence dans l'environnement du parc ;
 - **Sous-estimation des impacts pour les busards, l'Œdicnème criard et le Courlis cendré ;**
 - **Hypothèque d'une zone d'extension potentielle des périmètres de protection** pour les oiseaux de plaine par l'installation d'éoliennes ;
 - **Non compatibilité de l'implantation avec les principes définis dans le Schéma Régional Eolien**,
- Le Groupe Ornithologique émet **un avis défavorable**.

Pour le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, par délégation du Conseil d'Administration,



Jean-Michel PASSERAULT

Références :

De Lucas, M., Janss, G.F.E., Whitfield, P.D., Ferrer, M. 2008. Collision fatality of raptors in wind farms does not depend on raptor abundance. *Journal of Applied Ecology* 45: 1695-1703.

LPO 2017. *Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. Etude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015*

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Villemain/Loubillé

De : Christian BORY <christian.bory@gmail.com>

Date : 17/12/2020 19:26

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver en document joint mes observations concernant le projet éolien de Villemain/Loubillé.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Christian BORY

— Pièces jointes : —

Courrier contribution projet éolien de Villemain-Loubillé.pdf

588 Ko

Christian BORY
4 le Petit Chemin
79110 Loubillé

Christian.bory@gmail.com

Loubillé le 17 décembre 2020

Objet : **AVIS DEFAVORABLE** concernant le projet de construction du Parc éolien des Groies situé sur les communes de Villemain et de Loubillé

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'attire votre attention sur le fait que l'enquête publique s'est déroulée dans des conditions sanitaires dégradées n'incitant pas la population à se déplacer pour consulter le dossier.

Je porte également à votre attention le fait que les personnes en activité n'ont pas pu vous rencontrer car, en ce qui concerne la commune de Loubillé vos deux permanences se tenaient en semaine, aux heures d'ouverture de la mairie, certes, mais pendant les heures de travail.

D'autre part je trouve regrettable que les panneaux d'avis d'enquête publique au format A3 sur fond jaune n'aient pas été placés aux entrées de la commune et des villages.

Avis concernant les dossiers déposés :

Pièce 2 page 9

« Note non technique concernant la remise en état du site après exploitation »

Il est clairement dit que **Dans le cadre du projet de Parc éolien des Groies, compte tenu de l'occupation des sols concernés par le projet, l'excavation des fondations s'effectuera sur une profondeur de 1 mètre pour les sept éoliennes**, ce qui est contraire aux obligations actuelles, obligations qui ont d'ailleurs été confirmées verbalement par le représentant de Voltalia à savoir : destruction complète des fondations et évacuation des gravats.

En ce qui concerne le **démantèlement**, les sommes provisionnées, même si elles sont conformes aux obligations légales, sont sous évaluées.

En cas de défaillance de la SAS « Les Groies » qui paiera le démantèlement ?

L'AFM (association familiale Mulliez) ? La région Aquitaine ? Le département des deux Sèvres ? La Communauté de communes Mellois en Poitou ? Les communes concernées par le projet ? Les propriétaires fonciers ?

Et si personne ne le prend en charge, verrons-nous des champs d'éolienne abandonnées défigurer le paysage ?

J'ai souvent entendu dire que la société Voltalia était une entreprise « sérieuse ». Force est de constater que par le passé Il y a beaucoup d'entreprises dites « sérieuses » qui, pour des raisons financières n'ont jamais honoré leurs promesses (même en ayant perçu des aides publiques). Il n'y a qu'à se remémorer l'actualité de ces dernières années pour s'en convaincre.

Pièce 4/5

« *Etude paysagère* »

Trois photos ont été prises sur la commune de Loubillé.

Les endroits et les angles de prises de vue n'impactent effectivement pas le champ visuel, et pour cause, il n'y a pas de maisons derrière le photographe.

Ces photos ne correspondent pas à ce que les habitants pourraient voir, notamment dans le hameau des Maisons Blanches.

Pages 142/143 sur 7 éoliennes, 5 sont masquées par un rideau d'arbres.

A l'entrée du village en venant de Chef Boutonne, aucune habitation à cet endroit

Pages 146/147 sur 7 éoliennes, 6 sont masquées par un silo.

Pourquoi avoir choisi ces angles de prise de vue, alors qu'à d'autres endroits l'impact visuel est beaucoup plus significatif ?

On me dit que dans les villages il n'y a pas de saturation visuelle. En l'état actuel des choses c'est vrai, mais si ce projet ainsi que d'autres devaient se réaliser il en serait tout autrement.

Que voulons-nous laisser à nos enfants? Un territoire où il fait bon vivre ou un territoire sinistré en voie de désertification ?

Les retombées économiques et la fiscalité :

Il est vrai qu'elles sont non négligeables, d'abord pour la communauté de commune, ensuite pour le département, la commune et enfin la région. Mais les taux des taxes perçues seront-ils toujours d'actualité dans 10ans ? Devons-nous toujours résumer et orienter nos décisions en fonction de retombées financières ? Personnellement j'en doute. Il est préférable de rechercher aussi des pistes pour diminuer ses dépenses.

En conclusion, même si je n'ai pas abordé tous les sujets (impact sur la faune et la flore, bruits infrasons...) il est clair que la région nord aquitaine est saturée d'éolienne. J'entends souvent parler d'attractivité du territoire (emploi, résidence secondaire, tourisme) il est clair que continuer dans cette voie ne pourra avoir, à mon humble avis, que des impacts négatifs. Je confirme donc que mon avis concernant la construction de parc éolien des Groies est **DEFAVORABLE**.

Cordialement

Christian BORY

[INTERNET] implantation Eoliennes

Sujet : [INTERNET] implantation Eoliennes

De : Maryse MICHEAUD <marysemicheaud79@gmail.com>

Date : 17/12/2020 12:33

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Ci-joint ma lettre d'opposition à l'implantation d'éoliennes

— Pièces jointes : —

Eolienne.odt

19,2 Ko

Maryse MICHEAUD
2 Route de la caille
79110 VILLEMEN
☎ / 05.49.07.82.23
📱 / 06 .72.71.64.08
E mail : marysemicheaud79@gmail.com

Villemain le17 Décembre 2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

Concernant le projet éolien de Villemain-Loubillé je tiens à vous informer que je n'y suis pas favorable,
Notre région a fait le plein de ces grands moulins à vent. Notre secteur est saturé en éoliennes Il faut arrêter d'en implanter de nouvelles.
J'habite à quelques mètres de cette nouvelle implantation. J'ai la chance d'avoir des bois autour de chez moi c'est dommage de gâcher le paysage. J'espère que l'on se moque de nous en nous implantant des haies pour les masquer. Nos maisons seront invendables alors que les gens voudraient revenir à la campagne.

Nous avons déjà une chèvrerie à coté de la maison, mais les paysans ont le droit de vivre et de faire leur métier. Vous venez implanter une éolienne juste derrière cette chèvrerie, on ne connaît pas les conséquences sur les animaux, la faune, les animaux sauvages et sur les humains ?
Les pouvoirs publics restent plutôt discrets sur ce sujet.

La vie d'une éolienne est courte. Comment se passera le démantèlement même si des précautions ont été prises ? Le bloc de béton, lui restera toujours dans le sol et pour l'instant les pales ne sont pas recyclables.

Les investisseurs veulent à tout prix faire aboutir leurs projets mais leur préoccupation première n'est ni l'intérêt général ni la production d'électricité « propre » mais surtout l'aspect financier

Cordialement,

Maryse MICHEAUD

Karine DAIX

1, Route de la Belle Etoile

79110 LOUBILLE

ka.daix@orange.fr

Loubillé

Le

14/12/2020

Objet : contribution à l'enquête publique Parc éolien des Groies / Avis défavorable

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Avant d'apporter ma contribution à l'enquête publique en cours, vous me permettrez de vous faire part de quelques réflexions d'ordre plus général.

Tout d'abord une question, est-il encore de mise d'appeler "enquête publique" une enquête qui se déroule en plein confinement ? L'enquête n'est-elle pas faussée dès le départ ? En temps "normal", il n'est déjà pas simple d'avoir accès à un dossier d'ampleur comme celui du projet du parc éolien des Groies, le dossier n'étant accessible qu'aux heures d'ouverture de la mairie, pour un village comme Loubillé cela signifie trois demi-journées par semaine, à des heures où le commun des mortels est au travail... Mais en période de crise sanitaire, l'accès est quasiment impossible. Sauf erreur de ma part, vous ne trouverez aucune case à cocher sur les attestations de déplacement qui corresponde à une contribution à une enquête publique... Je ne peux donc m'empêcher de me poser des questions concernant non seulement la légitimité d'une telle enquête mais également sa validité en terme de droit. Une enquête publique sans public, voilà qui a de quoi surprendre, pour ne pas dire choquer.

En tant que simple citoyenne, moi qui ne suis ni scientifique, ni acousticienne,

ni même paysagiste, j'aurais aimé que puisse se tenir un débat public, contradictoire, entre la société Voltalia et les associations "anti-éoliennes", ainsi, peut-être, certains questionnements auraient pu être levés et certaines questions non éludées.

En juin 2018, avant d'acheter la maison que j'occupe aujourd'hui, je me suis rendue à la mairie de Loubillé pour savoir s'il existait un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire, il m'a été répondu que la **ZNIEFF** qui entoure Loubillé écartait tout projet éolien...

En décembre 2018 je me suis rendue à une permanence d'information Voltalia, j'ai assisté à la présentation du projet mais vous vous doutez bien qu'une telle réunion ne permet pas de consulter en détail les dossiers présentés. Lorsque j'ai demandé si ces dossiers resteraient à disposition en mairie et seraient consultables à loisir il m'a été répondu par la négative, ces dossiers contenant, je cite "des informations sensibles". N'ayant pas le temps de poser toutes les questions qui me venaient à l'esprit, j'ai demandé au représentant de Voltalia qu'il me fasse part des informations concernant les infrasons générés par ce parc éolien et à quel endroit du dossier je pouvais trouver ces indications. Il m'a répondu qu'il n'y avait rien dans ce dossier de présentation mais que si je lui donnais mon e-mail il me ferait parvenir cela dans les trois jours. Six mois plus tard, n'ayant aucune nouvelle j'ai contacté la société Voltalia, là encore il m'a été dit qu'on allait répondre à ma demande.

Nous sommes en décembre 2020, je n'ai à ce jour rien reçu.

Sur le dossier mis en ligne par la Préfecture, au chapitre V.4.2. intitulé : Emissions infrasons et basses-fréquences, la société nous donne pour exemple de l'innocuité des infrasons une étude de l'office bavarois de protection de l'environnement menée en l'an 2000 (en 20 ans la science évolue) sur la quantité de bruit émis par **une éolienne de 1 mégawatt** qui parvient à la conclusion qu'en matière d'infrasons, l'émission sonore due aux éoliennes est nettement inférieure à la limite de perception auditive de l'Homme et ne provoque donc aucune nuisance. Qu'en est-il pour les **sept éoliennes de 3.6 et 3.9 mégawatts** ?

Nombre d'études montrent l'impact négatif de ce type d'ondes sur la santé humaine, la santé animale et même la flore. J'ai bien conscience que, malheureusement, les enjeux économiques passent avant les enjeux sanitaires, mais le temps est peut-être venu d'inverser le cours des choses.

En février 2020, dans le magazine "Deux-Sèvres" paraissait un article intitulé : "Installation d'éoliennes : l'ex Poitou-Charentes demande à l'état des règles et de la concertation". Cet article qui stipule que les quatre départements Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne, concentrent à eux-seuls plus d'un millier d'éoliennes et produisent 91% de l'énergie éolienne de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette même Région devant multiplier par 4 sa production d'ici 2030 et par 8 d'ici 2050, ce déséquilibre territorial flagrant pourrait empirer. L'article se termine sur ces mots : **"L'éolien ne doit pas dégrader la qualité de vie ni nuire au tourisme. Son acceptation passe par un déploiement équilibré, équitable entre les territoires, dans le respect du patrimoine, de la biodiversité et du cadre de vie."**

Partout aujourd'hui sur nos territoire ruraux sont installés ces "monstres d'acier", défigurant nos paysages de plaines, bientôt, si ces implantations ne cessent pas, nos regards ne se porteront plus que sur ces éoliennes. Nous allons détruire l'équilibre de la nature encore une fois, faire passer au second plan notre qualité de vie, tant d'un point de vue sanitaire, parce que je le répète les éoliennes ne sont pas sans danger sur la santé, que d'un point de vue patrimonial.

Quelle sera la valeur de nos maisons quand elles seront cernées d'éoliennes ? Que deviendra ce tourisme vert si important dans nos régions quand les randonneurs devront slalomer entre ces tours d'acier ? Que deviendra cette fameuse biodiversité lorsque nous ramasserons des cadavres d'oiseaux menacés au pieds de ces géants ?

Et lorsque nous aurons fini de tout abimer pour produire une énergie qui n'a de verte que le nom, dans vingt ans, une génération seulement, lorsque les ailes de ces éoliennes s'arrêteront enfin de tourner, que se passera-t-il ?

Est-ce que la société Voltalia qui provisionne quelques milliers d'euros qui ne suffiront pas à couvrir les frais d'un démantèlement, existera encore ? Et si non, est-ce que ce seront les agriculteurs qui ont accepté que ces éoliennes soient implantées sur leurs terres qui devront payer pour le "recyclage" de ces machines ? Pourquoi les sociétés comme Voltalia n'achètent-elles pas les terres au lieu de les louer à prix d'or ? Allons-nous voir, comme aux Etats-Unis aujourd'hui des champs entiers d'éoliennes mortes parce que personne ne veut payer pour les enlever ?

Dans sa pièce N°2 : Note de présentation non-technique, en page 9 IV Remise en état du site après exploitation, la société nous indique :

Conformément à l'article R.553-1 du Code de l'Environnement et suivants (arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014), les opérations de démantèlement et de remise en état comprendront :

(...)

2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place

à proximité de l'installation :

- sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage

agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas

une excavation plus importante ;

- sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document

d'urbanisme opposable ;

- sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas

→ Dans le cadre du projet de Parc éolien des Groies, compte tenu de l'occupation des sols concernés par le projet, **l'excavation des fondations s'effectuera sur une profondeur de 1 mètre pour les sept éoliennes.**

Or, dans **l'arrêté du 22 juin 2020** portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, il est écrit :

« Art. 29.-I.-Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement comprennent :

«-l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne

puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

Dans ce même arrêté , **section 8 article 30**, il est porté **modification du calcul du montant initial des garanties financières** (voir annexe I), or la société ne prend pas en compte ce nouveau calcul dans son projet....

Tellement de questions et si peu de réponses... Un vieil adage dit : "Dans le doute abstiens-toi", alors abstenons-nous de continuer dans cette voie. Faisons plutôt en sorte de préserver nos campagnes, de ne pas prendre les citoyens des territoires ruraux pour des citoyens de seconde zone en leur imposant sans cesse des projets qui risquent de les abimer et d'abimer leurs terres.

Faites en sorte, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que ma voix, comme celle de bien d'autres soit entendue pour que je n'éprouve plus cette désagréable sensation de me battre contre des moulins à vent.

Vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Karine DAIX

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet "Les Groies" à Villemain

De : Bernard COMTE <bbcb2@orange.fr>

Date : 17/12/2020 18:15

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonsoir M. le Commissaire enquêteur,

Il faut arrêter de développer de l'éolien subventionné, et en particulier ne pas réaliser le projet "Les Groies", qui ruine la France et les français sans aucune contribution à la décarbonation d'une électricité qui est déjà décarbonée en presque totalité grâce au nucléaire, enlaidit nos campagnes, dévalorise notre patrimoine et perturbe la faune. Vous trouverez en pièce jointe une étude qui justifie mon avis sur le plan économique.

Salutations

Bernard Comte

Theil-Rabier

3ème adjoint au maire

— Pièces jointes : —

Il faut arrêter de subventionner l'éolien et le solaire PV.docx

21,7 Ko

Il faut arrêter de développer de l'éolien subventionné qui ruine la France et les français sans aucune contribution à la lutte contre le réchauffement climatique en France

Pendant le confinement, le 22 avril 2020, a été publié le décret¹ relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ce décret est accompagné d'une note explicative intitulée « Stratégie française pour l'énergie et le climat » qui, au § 7.5.2 « Coût de soutien des ENR », p. 273, précise que « *les prix de vente moyens de l'électricité produite par les installations de production d'électricité renouvelable des filières éolienne et solaire sont plus faibles que les prix moyens de l'électricité sur les marchés, en raison de la corrélation de la production électrique des installations au sein d'une même filière. La production d'électricité solaire, par exemple, intervient au même moment de la journée pour toutes les installations, et l'augmentation des capacités installées d'ici 2028 conduira à une baisse du prix de marché de l'électricité sur ces heures, réduisant le prix moyen perçu par les installations. (...)* »

En clair, cette note de stratégie entérine le fait que ces moyens de production, dont la production est prioritaire sur le réseau, ne seront jamais rentables sans soutien parce que, lorsqu'ils produisent, les prix du marché diminuent inéluctablement proportionnellement à leur niveau de production. A noter que ces prix du marché peuvent même descendre en dessous de zéro lorsque la consommation d'électricité n'est pas suffisante pour absorber la totalité de ce qu'ils produisent. Avec le dispositif de soutien existant, cette chute du prix de vente de l'électricité n'est pas un handicap pour le producteur car ce dispositif compense l'écart entre le tarif de référence, sur lequel il s'engage le producteur dans le cadre de l'appel d'offre (62,2 €/MWh pour le 5ème appel d'offre sur l'éolien terrestre de février 2020 et 64 €/MWh pour le solaire), et les prix du marché au moment où il produit. A noter également que ce phénomène pu être observé pendant le confinement, où la production éolienne a été soutenue (et saluée par la presse) et la consommation faible. La chute considérable des prix du marchés, moins de 20 €/MWh pour un prix moyen habituel aux environs de 50 €/MWh, a eu pour conséquence une hausse de 1,3 Milliards € de la facture du soutien pour les finances publiques.

Cette chute du prix de vente rend par conséquent le dispositif de soutien de plus en plus onéreux au fur et à mesure du développement des moyens de production prévu dans la PPE. La facture, déjà très élevée aujourd'hui (4,7 Milliards € en 2019) ne pourra que croître de manière exponentielle, sous l'effet conjugué de la croissance des volumes produits et de la chute concomitante des prix de vente. A noter que, pour l'ensemble du soutien au renouvelable, la note de stratégie évalue le coût budgétaire total à 136,4 Milliards €² dont 34,4 milliards € pour le seul éolien terrestre et 51,1 milliards € pour le solaire, malgré un choix d'hypothèses que l'on peut juger plutôt favorables, notamment sur la hausse des prix du marché, en hausse sensible ce que rien ne justifie³, et sur la diminution du tarif de référence⁴, alors qu'il est très optimiste d'espérer une amélioration encore sensible des performances des éoliennes terrestres qui atteignent maintenant une hauteur (200 m) et une envergure (160 m) proches des limites autorisées par les règlements en vigueur et compte tenu du fait que les meilleurs spots de vent sont déjà exploités.

Or, ce mode de production d'électricité, développé en Europe dans le but de lutter contre les gaz à effet de serre, est inutile sur ce plan en France car l'électricité produite y est déjà décarbonée à plus de 90 %. Les seuls arguments, avancés par le gouvernement pour maintenir nos objectifs de développement, sont la nécessité de diversifier le mix énergétique ainsi que, récemment, dans le cadre du débat sur l'éolien offshore⁵, le fait que les énergies renouvelables

produites en France se substituent ainsi à la consommation de combustibles fossiles en Europe.

Est-il rationnel et relevant d'un bon usage des deniers du pays, conditions définies par la Cour des Comptes en 2018 dans son rapport sur les énergies renouvelables, a fortiori en pleine crise économique, de consacrer 6 Milliards € par an et au moins 136 Milliards € sur 20 ans au remplacement d'une énergie nucléaire efficace et compétitive, au nom d'une diversification improbable par des moyens de production intermittents et pour décarboner l'électricité produite par nos voisins, en particulier Allemands qui eux continuent à mettre en service de nouvelles centrales au charbon qu'ils ont l'intention de conserver jusqu'en 2038?

Quand allons-nous cesser de subventionner une production d'électricité éolienne et solaire inutile pour le pays, coûteuse et qui de surcroît enlaidit nos campagnes ?

Bernard Comte
02/10/2020

1 Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020

2 A ajouter aux 121 Milliards € de l'estimation concernant les installations déjà mises en service, réalisée en 2018 par la Cour des Comptes qui a conclu que les pouvoirs publics devraient [être](#) plus vigilants sur la « rationalité économique » des décisions prises et sur le « bon usage des deniers publics ». Avec ce montant, on pourrait financer la construction d'une vingtaine d'EPR 2 capables de produire 4400 TWh sur 20 ans, soit près de 10 fois plus que l'éolien et le solaire bénéficiant du subventionnement (591 TWh).

3 56 €/MWh en 2028 pour 44 €/MWh en.

4 58 €/MWh en 2028 et 68 €/MWh en 2023 selon la note de stratégie, à comparer aux résultats derniers appels d'offre (65,4 en décembre 2017, 66,9 en juin 2018, 63 en avril 2019, 66,5 en août 2019 et 62,2 en janvier 2020)

5 cndp-QUES-2020-07-2493-Q8

Sujet : [INTERNET] parc villemain-loubillé

De : B Butler <bbutler@hotmail.fr>

Date : 13/12/2020 11:29

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Béatrix Butler
16240 LONGRÉ

A Monsieur André Touraine, Commissaire enquêteur pour le projet éolien Villemain-Loubillé

Je viens manifester mon opposition au projet de parc éolien dans les communes de Villemain-Loubillé

Ce projet s'inscrit dans un ensemble déjà très chargé qui transformerait notre région en véritable zone industrielle

Le nombre de projets qui apparaissent chaque semaine vont amener une épouvantable saturation

Saturation qui a été reconnue par l'ensemble des Présidents des quatre départements : Vienne, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime

On ne peut accepter de laisser détruire un paysage rural jusque-là particulièrement préservé pour le simple profit d'affairistes et l'enrichissement de fonds de pensions étrangers...

De plus en plus l'éolien terrestre est rejeté, on sait que non seulement il ne contribue pas à la réduction d'émission de CO2 mais qu'au contraire indirectement il est la cause d'une augmentation du fait de son intermittence.

La mauvaise foi d'organismes qui vivent grâce à des contre-vérités, ne tient plus face aux enquêtes qui sont faites par des organismes indépendants, des journalistes spécialisés et plus récemment par une Commission Parlementaire.

Pourquoi toutes ces implantations se trouvent sur les parties frontalières des départements ?..

Dans ces régions les promoteurs peuvent se livrer en toute impunité à leur politique commerciale agressive et mensongère

La pseudo-étude d'impact du présent projet et très révélatrice

Le fait de mettre des éoliennes à 600m d'habitation alors qu'il aurait pu sans aucune difficulté les éloigner de 1000m montre bien à quel point il ne prend pas en compte et méprise les futurs riverains...

Nulle pour l'étude avifaune, nulle pour les risques de pollution hydrographique

Ce projet s'il est porté à terme n'aura réussi qu'à diviser une population (rompre la cohésion sociale selon une terminologie à la mode), détruire le cadre de vie et un futur possible et pérenne pour l'installation de citadin en manque de vraie nature.

Béatrix Butler

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien commune Villemain Loubillé

De : Manon Sepulchre <manonsepulchre@gmail.com>

Date : 13/12/2020 12:02

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Manon Sepulchre
Cherconnay Le Vivier
16240 LONGRÉ

A Monsieur André Touraine, Commissaire enquêteur pour le projet éolien Villemain-Loubillé

Je suis tout à fait contre le projet de parc éolien dans les communes de Villemain-Loubillé

On en a ras-le-bol de ces projets stupides, qui détruisent peu à peu tout le charme de cette région et en font chaque jour un peu plus une vallée de la misère.

Elle a tout pour être attractive et faire venir de nouveaux arrivants las des désagréments des villes.

Une nature préservée, un habitat de grande beauté, des villages accueillants, etc...

Et tout cela devrait être sacrifié au profit d'arrivistes uniquement préoccupés par le gain financier

C'est très net dans ce projet où ils ont réussi à implanter des éoliennes à 600m d'habitations alors qu'ils avaient toute la place à faire un projet qui nuira considérablement à l'un des villages, Villemain.

Mais ce projet présente tellement de failles qu'on peut espérer qu'il ne sera pas retenu

Nous avons tous donné de notre temps, de notre argent et ce qui est plus important encore de notre amour pour que cette région vive et se développe harmonieusement.

Ces villages se trouvent maintenant tous divisés et en péril d'animosité généralisée.

Nous ne devons pas être traités comme citoyens négligeables, de troisième catégorie, offert à la cupidité d'affairistes véreux...

Manon Sepulchre

[Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] objet : Parc éolien de Villemain-Loubillé

De : amélie sepulchre <a.sepulchre@hotmail.fr>

Date : 09/12/2020 13:36

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Des éoliennes à droite, à gauche à perte de vue qui tournent et qui tournent dans un mouvement régulier, fade et prévisible. Elles clignent, elles grincent, on les voit de loin, on les voit de près, on ne peut pas ne pas les regarder. Et lorsque l'on pense enfin en être débarrassé, comme un poison sournois leur lumière rouge la nuit s'immisce jusque dans nos maisons. On ferme les volets, on ferme les yeux et l'on se dit quel gâchis !... Quelle tristesse de voir trôner en reines inutiles ces girafes monstrueuses au milieu de nos campagnes charmantes, quelle déception de les découvrir à la montée d'un chemin blanc ou cachées derrière un bois. Quelle peine de se trouver cerner par ces colosses insipides et surtout quelle colère de se savoir berné par les imposteurs qui tirent les ficelles de ces marionnettes high-tech sous prétexte de respect et de bienveillance écolo. Transformer la campagne en une zone industrielle sans fin...

"Mais il n'y a plus un endroit sur terre

Sans qu'il y ait des morceaux de fer

Qui tournent autour de moi"

Nino Ferrer " *Les morceaux de fer*"

Amélie Sepulchre
Chemin de la Garenne
Le Vivier
16240 Longré

Sujet : [INTERNET] Projet construction Eoliennes

De : Monique CAILLAUD <t.a.t.a.monique@hotmail.fr>

Date : 16/12/2020 17:08

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

Eoliennes.doc

31,0 Ko

Sujet : [INTERNET] projet éolien Villemain-Loubillé
De : Guy VIAUD <sylvia.viaud@orange.fr>
Date : 17/12/2020 10:33
Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Ci-joint notre avis concernant le projet éolien de Villemain-Couture d'Argenson.

— Pièces jointes : —

éolien.odt

5,4 Ko

Sujet : [INTERNET] enquête publique parc éolien des Groies / Contribution /
De : karine daix <ka.daix@orange.fr>
Date : 16/12/2020 15:35
Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique du parc éolien des Groies avec un avis défavorable.

Vous priant d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Karine DAIX

—Pièces jointes : —

Contribution Enquête Publique.odt

8,4 Ko

Sujet : [INTERNET] projet éolien de Villemain-Loubillé (Les Groies) : DÉFAVORABLE

De : Christian de MAS LATRIE <cmaslatrie@hotmail.com>

Date : 16/12/2020 19:42

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur sur le projet éolien de Villemain-Loubillé (les Groies)

En tant que proches voisins de Loubillé, je m'inquiète de la multiplication des éoliennes existantes ou en projet dans la zone du sud-Deux-Sèvres et Nord-
C'est une véritable invasion !

Ces éoliennes viennent enlaidir un paysage si paisible.

Est-ce vraiment écologique que de couler des tonnes de béton dans le sol pour faire tenir ces éoliennes qui n'auront qu'un temps !!!

D'un côté, cette pauvre Nord charente essaye de faire venir des touristes ??? Je pense que tous ces projets vont les faire fuir : cela est déjà tard.

En conséquence je m'oppose au projet éolien de Villemain-Loubillé, comme aux autres qui l'environnent.

Viviane de Mas Latrie,
Saveilles 16240 Paizay-Naudouin

Sujet : [INTERNET] contribution enquête publique parc éolien des Groies à l'attention de Monsieur Touraine commissaire enquêteur
De : Pottier Mathieu <mathieupottier@orange.fr>
Date : 16/12/2020 16:15
Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

je vous fais part de mon avis **défavorable** quant à l'installation du parc éolien des Groies et cela pour les raisons suivantes :

- dévalorisation du patrimoine
- atteinte à la biodiversité
- non respect du principe de précaution quant aux risques sanitaires liées au fonctionnement des éoliennes
- saturation quant à l'implantation d'éoliennes dans la zone Sud Deux-Sèvres / Nord Charente avec ce que cela peut induire de négatif, tant au niveau paysager que touristique

J'ajouterais pour terminer que l'enquête publique sur l'implantation de ce parc est **obligatoirement faussée** puisqu'elle s'est déroulée pendant la période du **confinement**. Il est impossible dans ce cadre de respecter **l'article L123-1 du code de l'environnement** qui dit : "L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision."

Vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ma contribution.

Cordialement. Mathieu POTTIER

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Villemain/Loubillé

De : "Vanessa MIGNE" <Vanessa.MIGNE@deux-sevres.fr>

Date : 16/12/2020 13:16

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Copie à : <mignevanessa@orange.fr>

MIGNE Vanessa

5 chemin de l'Eglise

79110 VILLEMAIN

Villemain, le 16 décembre 2020

Concernée par le futur projet éolien de Villemain / Loubillé, je vous fais part de mes observations sur ce projet pour lequel je suis entièrement défavorable.

Je suis domiciliée sur la commune de Villemain depuis 2009, mon habitation se situe à environ 700 mètres du futur parc éolien (éolienne la plus proche).

Villemain est une commune rurale du sud Deux-Sèvres d'environ 150 habitants qui s'étend sur environ 1 668 hectares dont une grande partie est limitrophe à la forêt domaniale de Chef-Boutonne et se singularise par des caractéristiques écosystémiques importantes eu égard à la préservation de la biodiversité.

En effet, cette commune riche en bois constitue, pour de nombreuses colonies de chauve-souris et d'outardes canepetières, ainsi que pour de multiples rapaces, un habitat naturel idéalement situé et préservé. Ces prédateurs de premier niveau au sein de la chaîne alimentaire, bien nichés dans le sud du Département agissent en qualité de régulateurs naturels de certains ravageurs de cultures céréalières, participant par la-même grandement à la productivité des cultures agricoles et environnantes.

Sur les 7 éoliennes du projet en cours, 3 seront implantées à proximité de bois, ce qui va obligatoirement amener à une destruction et une désertification de ces multiples oiseaux et mammifères protégés, indispensables à la préservation de notre environnement naturel.

Il est important de vous signaler la présence d'une rivière souterraine sur la zone du futur parc éolien. Cette dernière alimente le Château d'eau de Saint-Fraigne (16) qui distribue à peu près 3 000 foyers l'eau du réseau, et pour laquelle toutes les habitations se situant sur le parcours de cette rivière ont eu l'obligation de remettre l'assainissement individuel aux normes, subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

Je ne peux que m'inquiéter sur la qualité de l'eau si des éoliennes étaient implantées sur cette zone au vu du tonnage considérable de béton et de ferrailage qu'il faut injecter dans le sol pour fixer les socles de ces éoliennes de plus de 100 mètres de haut et qui y resteront éternellement !! Et sans compter les câbles électriques nécessaires à l'alimentation de ces dernières qui passeront sous terre !! Et on nous dit que les éoliennes sont ECOLOGIQUES !!!

Dans le premier projet, il était prévu des masts de plus de 180 mètres de haut. La DSAE (Direction de la Sécurité Aéronautique de l'Etat) a refusé le 7 février 2019, l'implantation de 5 des 7 éoliennes interférant avec les procédures en vigueur du terrain militaire de la base aérienne de Cognac.

Le projet réactualisé prévoit des masts de 100 mètres de haut. Leur efficacité est donc remise en question puisque dans le précédent projet le promoteur éolien avait, afin que les conditions venteuses soient avantageuses, présenté des masts de 180 mètres de haut.

La commune de Villemain a toujours su s'adapter aux évolutions sociales, économiques et environnementales faisant de la durabilité territoriale sa priorité. Lors du remembrement rural de 1988, le réaménagement foncier de notre territoire s'est effectué en limitant au maximum le déboisement. Noyers, merisiers, sapins et peupliers plantés dans le même temps ont contribué à limiter la débocagisation en préservant une végétation dite haute. Il en va de même pour les haies de part et d'autres des chemins qui ont été préservées dans leur intégralité.

L'implantation puis l'exploitation du parc éolien va nécessiter la destruction d'une partie des haies sus-citées, demandera a minima un réaménagement des accès via les chemins communaux et conduira, à terme, à une dégradation voire une destruction du paysage campagnard existant.

Dans certaines communes avoisinantes où des parcs éoliens sont déjà implantés, certains habitants suivent un traitement médicamenteux visant à réduire l'état de stress engendré par ces implantations d'éoliennes disséminées et multiples. Ce mitage territorial et la saturation visuelle qui l'accompagne provoquent un sentiment d'une situation imposée par l'Etat sans prise en considération de ses habitants. Cet état de fait induit chez chacun d'entre nous un vécu d'impuissance et d'exclusion face aux décisions d'orientations prises pour notre Territoire.

Cette impuissance est accentuée par un nombre important de projets de parcs éoliens en cours de réalisation aux environs de la commune de Villemain :

- Saint-Fraigne (14 kms), prolongement d'un parc déjà existant de 6 éoliennes ;
- Couture d'Argenson (moins de 4 kms), un projet de 4 éoliennes validé par le Préfet,

- Loubillé (moins de 4 kms), un projet en cours en prolongement du futur parc éolien Villemain / Loubillé,
- Theil-Rabier / Paizay Naudouin (10 kms), un projet en cours,
- Aubigné (6 kms), 2 mats de mesure qui annoncent deux projets ?
- Romazières Bois Giffart (2 kms environ), un projet en cours.

Le sud du Département et le nord Charente et Charente-Maritime vont être littéralement envahis par des éoliennes, des conséquences dramatiques pour notre territoire et ses habitants : désertification de la population, de la faune animale, destruction de notre paysage campagnard.

Je reste persuadée que le seul argument avancé pour l'implantation d'un parc éolien est seulement FINANCIER : indemnités pour les propriétaires des terrains, recettes fiscales avantageuses pour les communes et les communautés de communes. Il ne faut pas oublier que tous les habitants d'une commune sont concernés par l'implantation d'un parc éolien et qu'il est primordial de tenir compte de l'avis de ces derniers.

Pour exemple, une pétition avait circulé en 2019 dans la commune et les villages voisins et qui avait recueilli plus de 60 signatures. Le Maire en a eu connaissance, mécontent il s'est déplacé chez plusieurs habitants les intimidant au point que certains ont retiré leurs signatures de la pétition, craignant des poursuites, par contre l'instigateur de la pétition n'a été inquiété qu'indirectement !

Par ailleurs, plusieurs habitants récemment installés sur la commune n'ont pas été informés de ce futur projet aussi bien par la Mairie que le notaire. Ces habitants n'auraient pas fait l'acquisition de leurs propriétés s'ils avaient eu connaissance du projet éolien. Quel avenir pour les habitations ? Elles vont être fortement dévalorisées si le projet éolien se concrétise ! Certaines seront abandonnées puisque qu'elles ne trouveront pas d'acquéreurs.

Une conséquence socio-technologique crainte est la forte dégradation de l'accès à internet. La vie est de plus en plus digitale et nécessite au quotidien un accès garanti et de qualité aux moyens de communications modernes. Actuellement, au vu de la situation sanitaire, de nombreuses entreprises ont mis en place le télétravail avec des résultats satisfaisants (mon employeur a mis en place cette forme de travail que je pratique plusieurs jours par semaine), et cette tendance devrait perdurer dans le temps.

Villemain, petit village campagnard tranquille, amené à être déserté grâce à des « prédateurs financiers »...



Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Villemain /Loubillé

De : "Vanessa MIGNE" <Vanessa.MIGNE@deux-sevres.fr>

Date : 16/12/2020 13:10

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Copie à : "jean-claudemigne@orange.fr" <jean-claudemigne@orange.fr>

MIGNE Jean-Claude et Monique

2 chemin de l'Eglise

79110 VILLEMAIN

Villemain, le 16 décembre 2020

Concernés par le futur projet éolien de Villemain / Loubillé, nous souhaitons vous faire part des raisons pour lesquelles nous nous y opposons totalement.

Nous sommes domiciliés, mon épouse et moi-même, sur la commune de Villemain depuis 1978, j'y ai vécu auparavant avec mes parents depuis 1964. Notre habitation actuelle se situe à environ 650 mètres du futur parc éolien (éolienne la plus proche).

Nous avons construit notre vie (personnelle et professionnelle) sur cette commune. Aujourd'hui, à la retraite, nous souhaitons pouvoir y vivre paisiblement et sans contraintes. C'est une commune rurale du sud Deux-Sèvres d'environ 150 habitants qui s'étend sur environ 1 668 hectares dont une grande partie est limitrophe à la forêt domaniale de Chef-Boutonne et qui se singularise par des caractéristiques écosystémiques importantes eu égard à la préservation de la biodiversité.

En effet, cette commune riche en bois constitue, pour de nombreuses colonies de chauve-souris et d'outardes canepetières, ainsi que pour de multiples rapaces, un habitat naturel idéalement situé et préservé. Ces prédateurs de premier niveau au sein de la chaîne alimentaire, bien nichés dans le sud du Département agissent en qualité de régulateurs naturels de certains ravageurs de cultures céréalières, participant par la-même grandement à la productivité des cultures agricoles et environnantes.

Il est également important de vous signaler la présence d'une rivière souterraine sur la zone du futur parc éolien. Cette dernière alimente le Château d'eau de Saint-Fraigne (16) qui distribue à peu près 3 000 foyers l'eau du réseau, et pour laquelle toutes les habitations se situant sur le parcours de cette rivière ont eu l'obligation de remettre l'assainissement individuel aux normes, subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

Nous ne pouvons que nous inquiéter sur la qualité de l'eau si des éoliennes étaient implantées sur cette zone au vu du tonnage considérable de béton et de ferrailage qu'il faut injecter dans le sol pour fixer les socles de ces éoliennes de plus de 100 mètres de haut et qui y resteront éternellement !! Et sans compter les câbles électriques nécessaires à l'alimentation de ces dernières qui passeront sous terre !! Et on nous dit que les éoliennes sont ECOLOGIQUES !!!

Dans le premier projet, il était prévu des mats de plus de 180 mètres de haut. La DSAE (Direction de la Sécurité Aéronautique de l'Etat) a refusé le 7 février 2019, l'implantation de 5 des 7 éoliennes interférant avec les procédures en vigueur du terrain militaire de la base aérienne de Cognac.

Le projet réactualisé prévoit des mats de 100 mètres de haut. Leur efficacité est donc remise en question puisque dans le précédent projet le promoteur éolien avait, afin que les conditions venteuses soient avantageuses, présenté des mats de 180 mètres de haut.

Le seul argument avancé par les porteurs de ce projet accompagnés de quelques élus est la manne financière apportée aux communes par la collecte fiscale avantageuse... mais il n'est pas acceptable que le seul argument qui fasse pencher la balance soit celui de la manne financière.

Pour rappel, l'implantation de ce parc éolien n'a été initiée qu'à la seule demande d'une poignée d'administrés auprès de quelques conseillers municipaux, puisqu'une majorité des élus étant propriétaires des terrains où le projet éolien est implanté, et n'a pas eu le droit au vote. Ces quelques propriétaires fonciers se verraient ainsi percevoir une rémunération pour l'utilisation de leurs terres mais sans tenir compte de l'impact des nuisances subies par tout un Territoire.

Une pétition, dont j'étais l'instigateur, a circulé en 2019 dans la commune et les villages voisins et a recueilli plus de 60 signatures. Le Maire en a eu connaissance, mécontent il s'est déplacé chez plusieurs habitants les intimidant au point que certains ont retiré leurs signatures de la pétition, craignant des poursuites, par contre je n'ai été inquiété par le Maire qu'indirectement, à aucun moment il n'est venu en échanger avec moi !

La commune de Villemain a toujours su s'adapter aux évolutions sociales, économiques et environnementales faisant de la durabilité territoriale sa priorité.

Pour rappel historique, lors du remembrement rural de 1988 pour lequel j'étais membre de l'association foncière, le réaménagement foncier de notre territoire s'est effectué en limitant au maximum le déboisement. Noyers, merisiers, sapins et peupliers plantés dans le même temps ont contribué à limiter la débocagisation en préservant une végétation dite haute. Il en va de même pour les haies de part et d'autres des chemins qui ont été préservées dans leur intégralité.

Il est important de rappeler ici que les haies bocagères permettent aujourd'hui aussi bien de stocker le carbone présent dans l'air (qui participe au réchauffement climatique), que de protéger les cultures et le bétail contre le vent (amélioration du bien-être des élevages, meilleur rendement des cultures). De plus, elles peuvent également être utilisées pour la rétention d'eau en cas d'excès. Enfin, la haie bocagère représente également une source de revenu pour l'agriculteur (le bois en tant que solution énergétique alternative aux énergies fossiles).

L'implantation puis l'exploitation du parc éolien va nécessiter la destruction d'une partie des haies sus-citées, demandera a minima un réaménagement des accès via les chemins communaux et conduira, à terme, à une dégradation voire une destruction du paysage campagnard existant.

Mais au-delà de ces aspects environnementaux et économiques connus de tous, il est nécessaire de mettre en avant que le bocage est aussi un élément de notre patrimoine culturel et paysager, un patrimoine dont nous avons hérité et que nous devons transmettre aux générations à venir. Les mâts déjà existants sur les communes environnantes illustrent la pression d'exploitation sur le territoire et les conséquences sont d'ores et déjà visibles et commencent à dégrader les conditions de vie de certains de nos concitoyens.

Parmi nos voisins, plusieurs suivent un traitement médicamenteux visant à réduire l'état de stress engendré par ces implantations d'éoliennes disséminées et multiples. Ma femme, sous traitement médical depuis de nombreuses années pour dépression nerveuse, pourrait voir son état de santé se dégrader avec l'implantation de ce parc éolien, dont plusieurs éoliennes se situant dans notre champ visuel.

Ce mitage territorial et la saturation visuelle qui l'accompagne provoquent un sentiment d'une situation imposée par l'Etat sans prise en considération de ses habitants. Cet état de fait induit chez chacun d'entre nous un vécu d'impuissance et d'exclusion face aux décisions d'orientations prises pour notre Territoire. Un territoire dont on nous dépossède pour partie car il ne doit pas se limiter à la définition institutionnalisée d'une aire géographique mais doit se définir avant tout comme « un paysage cadre de vie » géré par ses élus mais animé par ses habitants dans une perspective de durabilité économique, environnementale et sociale.

Cette impuissance est accentuée par un nombre important de projets de parcs éoliens en cours de réalisation aux environs de la commune de Villemain : Saint-Fraigne (14 kms), prolongement d'un parc éolien déjà existant de 6 éoliennes, Couture d'Argenson (moins de 4 kms), un projet de 4 éoliennes validé par le Préfet, Loubillé (moins de 4 kms), un projet en cours en prolongement du futur parc éolien Villemain / Loubillé, Theil-Rabier / Paizay Naudouin (10 kms), un projet en cours, Aubigné (6 kms), 2 mats de mesure qui annoncent deux projets ? Romazières Bois Giffart (2 kms environ), un projet en cours.

Aujourd'hui, avec ce projet de parc éolien sur les communes de Villemain et Loubillé, nous nous inquiétons des conséquences dramatiques pour le Territoire et tenons à alerter sur la mise en péril de la durabilité (volet économique, environnemental et social) de cette décision. D'autant plus que le sud Deux-Sèvres, le nord Charente et Charente-Maritime sont particulièrement ciblés pour les implantations d'éoliennes.



[INTERNET] parc éolien villemain-loubillé

Sujet : [INTERNET] parc éolien villemain-loubillé

De : bruno sepulchre <librairie.sepulchre@gmail.com>

Date : 14/12/2020 23:23

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bruno Sepulchre
Propriétaire du logis de Cherconnay
édifice ISMH le plus proche du projet (voir étude d'impact)

Le Vivier de Longré 16240

Concerné par ce projet dont j'ai eu connaissance par hasard je viens vous motiver les raisons qui font que je m'y oppose totalement.

Sur les principes généraux dont se prévalent les promoteurs éoliens on sait très bien aujourd'hui que le seul intérêt lié à l'énergie éolienne est de les enrichir au détriment d'une vraie politique énergétique.

Il y a une vérité que chacun peut constater avec l'énergie liée au vent c'est son intermittence.

Quand le vent est absent, les éoliennes ne tournent pas. On doit alors mettre en marche des centrales thermiques (à charbon ou au fuel) génératrices de polluants atmosphériques.

Contrairement à ce que l'on annonce l'utilisation d'éoliennes a un impact négatif sur l'environnement et la santé.

Cette énergie est défendue bec et ongle, avec une mauvaise foi consternante par l'ADEME qui est à cet égard comme était la PRAVDA dans l'ancien empire soviétique...

Ce projet s'inscrit dans une zone particulièrement sensible et jusqu'alors assez bien protégée.

Peu d'endroits de notre région répondent à une telle préservation de la qualité paysagère.

De Loubillé à Villemain, aucun pylônes, silos ou constructions spéciales ne viennent dénaturer cet endroit bucolique.

Et c'est précisément là que des promoteurs qui ne voient que leur intérêt financier ont jetés leur dévolu pour saccager ce paysage.

Et non content de détruire par profit la beauté d'une région ils le font en plus au détriment des habitants.

En effet comment expliquer que sur toute cette zone de plusieurs centaines d'hectares qui se trouve entre seulement deux petits villages, ILS TROUVENT LE MOYEN D'ÊTRE À 600M DES HABITATIONS ?

On imagine toutes les nuisances qui en découleront pour les riverains.

C'est là l'expression d'un grand mépris pour le monde rural, considéré par eux comme des *indiens* avec qui l'on peut tout se permettre.

On connaissait le fonctionnement de ces sociétés aux démarches plus qu'agressives. Des députés des présidents de régions, dont ceux de l'ancienne région Poitou-Charentes, ont unanimement dénoncés ces agissements et demandé un moratoire éolien !

Des journalistes de plus en plus nombreux, une commission de l'Assemblée Nationale vient de dénoncer tous ces abus et mensonges et demandent incessamment la remise en question de cette partie de la politique énergétique.

Ayant déjà participé à de nombreuses enquêtes publiques sur ce sujet c'est avec consternation que j'ai parcouru ce qui se qualifie *étude d'impact* du projet Villemain-Loubillé.

Nous gardons le relevé de toutes ses déficiences (en particulier au niveau des nappes phréatiques !) pour un recours au cas où ce projet inepte serait validé

Mais en quelques lignes signalons l'absolue nullité de toute l'étude concernant la faune, malgré une cuistrerie savante presque toujours hors-sujet

Par exemple que dit-on des deux oiseaux les plus surveillés dans ces projets : le Circaète-Jean-le-Blanc et l'Outarde canepetière ?

Que dit-on des colonies de chiroptères très importantes présentes dans la région et à Villemain même ?

La présence du Circaète n'est pas prise en compte et pourtant sa présence a été signalé par le groupe ornithologique des Deux-Sèvres (rappelons que des individus **nicheurs** ont été identifiés sur la commune voisine de Couture-d'Argenson) et qu'il occupe un vaste territoire de l'ordre de 60 km carrés...

Sa présence est donc attestée, on serait en droit d'attendre une étude à ce sujet.

Il en est de même de l'Outarde canepetière qui avec le Circaète fait partie des oiseaux les plus hautement menacés et protégés.

Des habitants de Villemain signalent plusieurs sites où l'espèce est encore subsistante

L'étude n'en fait pas mention est parait là encore très lacunaire sur UN SUJET FONDAMENTAL.

DESTRUCTION D'UNE RÉGION :

Un autre impact très négatif porte sur le tourisme et le maintien de l'habitat :

Une enquête de 2017 sur un corpus de 1280 touristes ou visiteurs accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre est révélateur sur le sujet de la nuisance d'un parc. Eolien.

Si les éoliennes sont visibles depuis le lieu d'hébergement :

Dans un environnement proche (0 à 2kms) : 97% changent de destination

A moyenne distance (2 à 10kms) : 95% changent de destination

A l'horizon (Plus de 10 kms) : 72% changent de destination

Les résultats montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son PIB peuvent être anéantis par l'implantation d'éoliennes industrielles !

Il en est de même pour la dévalorisation des biens immobiliers.

Seuls les promoteurs prétendent le contraire alors que de nombreuses décisions de justice liées à la dévalorisation immobilière reconnaissent ces préjudices, ALLANT JUSQU'À FAIRE ANNULER DES VENTES dans lesquelles la future implantation n'avait pas été signalée !

Récemment dans le Nord Charente, le Commissaire-Enquêteur d'un projet situé à Alloue-Ambernac, concluait dans son rapport : « ...le prix de l'immobilier est en baisse sensible, non seulement à cause de la conjoncture, mais aussi à cause de la présence d'éoliennes ou de projets de parcs qui font perdre de la valeur au bien »

Quel sera l'impact de ce projet alors que de nombreux citoyens reviennent à la campagne ?

S'ils ont le choix entre un coin sans éoliennes ou un avec un parc éolien peut-on croire qu'ils préféreront ce dernier ?

AU BÉNÉFICE DE QUI ?

La région du Nord Charente a été particulièrement touchée par les projets des marchands de vents cupides aux pratiques des plus douteuses

Les mafias elles-mêmes sont impliquées dans nombre de projets comme le remarquait un journaliste de *Marianne* !

La plupart sont au profit de sociétés étrangères, aux adresses situées dans des paradis fiscaux. Les spéculateurs, les fonds de pensions trouvent leur compte dans cet effet d'aubaine Et ce aux dépens de populations mal informées qui ne prennent conscience de la réalité que beaucoup trop tard (D'ailleurs les conditions de vote du projet par la municipalité de Villemain pourront aussi être très gravement contestées...)

La ressource véritable est un cadre bucolique particulièrement protégé qui peut attirer des étrangers et aussi des citoyens Quand on prend la route de Villemain à Loubillé on est étonné de la préservation de l'endroit.

On peut y tourner sans problème toutes sortes de films (ce qui a déjà été fait) tant il n'y a aucun élément parasite.

C'est dans ce cadre miraculeusement préservé que devrait s'inscrire des éléments industriels ?

Ce cadre préservé va être saccagé au profit de qui ?

De trois ou quatre agriculteurs qui seront abandonnés à eux-mêmes le jour du démantèlement et surtout à une société qui revendra clef en mains son parc à un fonds de pension américain ou allemand, suisse ou autre !...

Saturation

L'étude d'impact qui est pourtant bien sommaire, évoque l'effet de saturation en particulier dans des tableaux qui laissent présager un horizon assez sombre...

Et pourtant elle ne fait pas le tour des projets immédiats dans les **communes voisines** dont certains auront des impacts de covisibilités très fortes et une saturation certaine

Projets portés à ma connaissance (et il doit y avoir deux ou trois que je ne connais pas)

En DEUX_SÈVRES :

-**Loubillé** : un autre projet aux Granges

-**Aubigné** : 2 mts de mesure qui annoncent deux projets

-**Chapelle-Pouilloux-Melleran** :

-un projet malgré l'opposition du maire

-**Romazières** : un projet (Bois Giffart)

En Charente limitrophe :

-**Saint-Fraigne** :

- un parc existant (6 éoliennes)

-un autre accordé à proximité de Coutures-d'Argenson

-son prolongement prévu

-un autre près du parc existant (ce qui ferait de cette commune la plus pourvue d'éolienne de toute la Nouvelle Aquitaine)

-**Couture d'Argenson**

-un projet validé par le Préfet

Theil-Rabier

Paizay-Naudouin

-un projet

Voilà quelques unes des raisons qui font qu'à mon sens il n'y a pas à donner suite à ce projet néfaste

Bruno Sepulchre

Sujet : [INTERNET] Projet construction éoliennes

De : Guy Caillaud <guychrystelle@hotmail.fr>

Date : 14/12/2020 07:51

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Guy CAILLAUD
Propriétaire d'une maison à
Villemain 79110

Concerné par ce projet je viens vous motiver les raisons qui font que je m'y oppose totalement.

Sur les principes généraux dont se prévalent les promoteurs éoliens on sait très bien aujourd'hui que le seul intérêt lié à l'énergie éolienne est de les enrichir au détriment d'une vraie politique énergétique.

Il y a une vérité que chacun peut constater avec l'énergie lié au vent c'est son intermittence.

Quand le vent est absent, les éoliennes ne tournent pas. On doit alors mettre en marche des centrales thermiques (à charbon ou au fuel) génératrices de polluants atmosphériques.

Contrairement à ce que l'on annonce l'utilisation d'éoliennes a un impact négatif sur l'environnement et la santé.

Cette énergie est défendue bec et ongle, avec une mauvaise foi consternante par l'ADEME qui est à cet égard comme était la PRAVDA dans l'ancien empire soviétique...

Ce projet s'inscrit dans une zone particulièrement sensible et jusqu'alors assez bien protégée.

Peu d'endroits de notre région répondent à une telle préservation de la qualité paysagère.

De Loubillé à Villemain, aucun pylônes, silos ou constructions spéciales ne viennent dénaturer cet endroit bucolique.

Et c'est précisément là que des promoteurs qui ne voient que leur intérêt financier ont jetés leur dévolu pour saccager ce paysage.

Et non content de détruire par profit la beauté d'une région ils le font en plus au détriment des habitants.

En effet comment expliquer que sur toute cette zone de plusieurs centaines d'hectares qui se trouve entre seulement deux petits villages, ILS TROUVENT LE MOYEN DE METTRE UNE EOLIENNE À 600M EN FACE DE MA MAISON HABITATION . C'EST HONTEUX

On imagine toutes les nuisances qui en découleront .

C'est là l'expression d'un grand mépris pour le monde rural, considéré par eux comme des *indiens* avec qui l'on peut tout se permettre.

On connaissait le fonctionnement de ces sociétés aux démarches plus qu'agressives. Des députés des présidents de régions, dont ceux de l'ancienne région Poitou-Charentes, ont unanimement dénoncés ces agissements et demandé un moratoire éolien !

Des journalistes de plus en plus nombreux, une commission de l'Assemblée Nationale vient de dénoncer tous ces abus et mensonges et demandent incessamment la remise en question de cette partie de la politique énergétique.

Ayant déjà participé à de nombreuses enquêtes publiques sur ce sujet c'est avec consternation que j'ai parcouru ce qui s'intitule étude d'impact du projet Villemain-Loubillé.

Je garde le relevé de toutes ses déficiences pour un recours au cas où ce projet inepte serait validé

Mais en quelques lignes signalons l'absolue nullité de toute l'étude concernant la faune, malgré une cuistrerie savante presque toujours hors-sujet

Par exemple que dit-on des deux oiseaux les plus surveillés dans ces projets : le Circaète-jean-le-Blanc et l'Outarde canepetière ?

Que dit-on des colonies de chiroptères très importantes présentes dans la région et à Villemain même ?

La présence du Circaète n'est pas prise en compte et pourtant sa présence a été signalé par le groupe ornithologique des Deux-Sèvres (rappelons que des individus **nicheurs** ont été identifiés sur la commune voisine de Couture-d'Argenson) et qu'il occupe un vaste territoire de l'ordre de 60 km carrés...

Sa présence est donc attestée, on serait en droit d'attendre une étude à ce sujet.

Il en est de même de l'Outarde canepetière qui avec le Circaète fait partie des oiseaux les plus hautement menacés et protégés.

Des habitants de Villemain signalent plusieurs sites où l'espèce est encore subsistante

L'étude n'en fait pas mention est parait là encore très lacunaire sur UN SUJET FONDAMENTAL.

DESTRUCTION D'UNE RÉGION :

Un autre impact très négatif porte sur le tourisme et le maintien de l'habitat :

Une enquête de 2017 sur un corpus de 1280 touristes ou visiteurs accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre est révélateur sur le sujet de la nuisance d'un parc. Eolien.

Si les éoliennes sont visibles depuis le lieu d'hébergement :

Dans un environnement proche (0 à 2kms) : 97% changent de destination

A moyenne distance (2 à 10kms) : 95% changent de destination

A l'horizon (Plus de 10 kms). : 72% changent de destination

Les résultats montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son PIB peuvent être anéantis par l'implantation d'éoliennes industrielles !

Il en est de même pour la dévalorisation des biens immobiliers.

Seuls les promoteurs prétendent le contraire alors que de nombreuses décisions de justice liées à la dévalorisation immobilière reconnaissent ces préjudices, ALLANT JUSQU'À FAIRE ANNULER DES VENTES dans lesquelles la future implantation n'avait pas été signalée !

Récemment dans le Nord Charente, le Commissaire-Enquêteur d'un projet situé à Alloue-Ambarnac, concluait dans son rapport : « ...le prix de l'immobilier est en baisse sensible, non seulement à cause de la conjoncture, mais aussi à cause de la présence d'éoliennes ou de projets de parcs qui font perdre de la valeur au bien »

Quel sera l'impact de ce projet alors que de nombreux citadins reviennent à la campagne ?

S'ils ont le choix entre un coin sans éoliennes ou un avec un parc éolien peut-on croire qu'ils préféreront ce dernier ?

AU BÉNÉFICE DE QUI ?

La région du Nord Charente a été particulièrement touchée par les projets des marchands de vents cupides aux pratiques des plus douteuses

Les mafias elles-mêmes sont impliquées dans nombre de projets comme le remarquait un journaliste de Marianne !

La plupart sont au profit de sociétés étrangères, aux adresses situées dans des paradis fiscaux. Les spéculateurs, les fonds de pensions trouvent leur compte dans cet effet d'aubaine

Et ce aux dépens de population mal informées qui ne prennent conscience de la réalité que beaucoup trop tard

La ressource véritable est un cadre bucolique particulièrement protégé qui peut attirer des étrangers et aussi des citadins

Quand on prend la route de Villemain à Loubillé on est étonné de la préservation de l'endroit.

On pourrait y tourner sans problème toutes sortes de films tant il n'y a aucun élément parasitaire.

C'est dans ce cadre miraculeusement préservé que devrait s'inscrire des éléments industriels ?

Ce cadre préservé va être saccagé au profit de qui ?

De trois ou quatre agriculteurs qui seront abandonnés à eux-mêmes le jour du démantèlement et surtout à une société qui revendra clef en mains son parc à un fonds de pension américain ou allemand, suisse ou autre ?

Saturation

L'étude d'impact qui est pourtant bien sommaire, évoque l'effet de saturation en particulier dans des tableaux qui laissent présager un horizon assez sombre...

Et pourtant elle ne fait pas le tour des projets immédiats dans les **communes voisines** dont certains auront des impacts de covisibilités très fortes et une saturation certaine

Projets portés à ma connaissance (et il doit y avoir deux ou trois que je ne connais pas)

En DEUX_SÈVRES :

-**Loubillé** : un autre projet aux Granges

-**Aubigné** : 2 mats de mesure qui annoncent deux projets

-**Chapelle-Pouilloux-Melleran** :

-un projet malgré l'opposition du maire

-**Romazières** : un projet (Bois Giffart)

En Charente limitrophe :

-**Saint-Fraigne** :

- un parc existant (6 éoliennes)

-un autre accordé à proximité de Coutures-d'Argenson

-son prolongement prévu

-un autre près du parc existant (ce qui ferait de cette commune la plus pourvue d'éolienne de toute la Nouvelle Aquitaine)

-**Couture d'Argenson**

-un projet validé par le Préfet

Theil-Rabier

Paizay-Naudouin

-un projet

Voilà quelques unes des raisons qui font qu'à mon sens il n'y a pas à donner suite à ce projet néfaste

Guy CAILLAUD

Sujet : [INTERNET] Projet éolien des Groies - Enquête publique

De : Thibault de Mas Latrie <thibault.demaslatrie@gmail.com>

Date : 16/12/2020 10:02

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire dans le cadre de l'enquête publique pour le projet éolien de Groies en tant qu'habitant de paizay naudouin dans le Nord Charentes.

Je suis contre le projet éolien des Groies du fait de la densification trop importante des projets éolien autour de mon village qui finissent par dénaturer l'environnement. Le stress engendré par tous ces projets qui poussent autour de notre village et qui transforme peu à peu notre campagne en zone industrielle ne peut-être mis de côté.

Par ailleurs, par rapport au projet éolien des Groies, je souhaiterai attirer votre attention sur un point d'attrait touristique qui est le château de Saveilles sur la commune de Paizay-Naudouin Embourie. C'est un élément majeur du patrimoine dans ce coin du territoire, et il conviendrait, par cohérence avec le projet de création de points d'attrait touristique local, qu'il puisse rester un réel point d'attrait c'est-à-dire protégé des implantations d'éoliennes à venir.

En dernier lieu, je m'interroge, devant le nombre d'éoliennes déjà en service, les nombreux projets dans les cartons des promoteurs, les dossiers en cours d'instruction, sur le pourquoi de cette frénésie alors que le quota d'éoliennes en nombre et en capacité de production est largement atteint si non grandement dépassé. Que voulons-nous : une campagne où il fait bon vivre ? Ou bien une zone industrielle ?

Souhaitant vivement qu'une non validation du parc éolien des Groies soit prononcé, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Thibault de Mas Latrie

Sujet : [INTERNET] avis défavorable projet Villemain-Loubillé
De : Xavier Mathieu <xave.mathieu@orange.fr>
Date : 17/12/2020 14:19
Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous fait part de mon avis défavorable pour ce projet pour les raisons suivantes:

- Taille des éoliennes en totale incohérence avec l'environnement, brouillant la perception des lignes de vues et d'horizons
- Augmentation des impacts visuels, sonores et environnementaux
- Proximité de villages et hameaux
- La région Poitou-Charentes, avec 98 % des éoliennes en fonctionnement de la Nouvelle Aquitaine à déjà largement contribué au développement de l'éolien. Une proportion élevée des projets est concentrée au cœur de cette région, principalement sur la zone géographique du sud Deux-Sèvres/nord Charente/sud Vienne/est Charente Maritime

Sur le plan écologique, annoncé comme étant la principale motivation, l'exemple de l'Allemagne avec 30 000 éoliennes contre 9000 actuellement en France, démontre que le caractère intermittent, aléatoire et donc non pilotable impose d'adosser cette énergie à des procédés pilotables émetteurs de Gaz à Effet de Serre comme le charbon et le gaz en total contradiction avec les objectifs climat : l'Allemagne émet 6 fois plus de gaz à effets de serre par Kwh produit que la France.

- Vidéo de J.M. Jancovici membre du Haut Conseil pour le Climat

<https://www.youtube.com/watch?v=mGFH1xPM6QA>

- associations écologistes qui remettent en cause le bilan carbone et environnemental des "énergies vertes"

<https://reporterre.net/Les-minerais-noir-tableau-des-energies-vertes>

- reportage qui atteste de la prise de conscience de l'inutilité d'une énergie intermittente fortement consommatrice d'espaces et de matières premières pour un piètre résultat

ARTE : ["La face cachée des énergies vertes"](#)

<https://www.arte.tv/fr/videos/084757-000-A/la-face-cachee-des-energies-vertes>

Pour l'ensemble de ces raisons qui défigurent l'image bucolique du Poitou-Charentes, portent atteinte au paysage, à la biodiversité, au cadre de vie de ces habitants et par conséquent impactent l'attractivité du territoire sans pour autant lutter contre le réchauffement climatique, j'espère un avis défavorable de votre part.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Bernac le 17 décembre 2020

X. MATHIEU, habitant du nord Charente

Le Breuil Vigier

16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] opposition parc éolien des "Groies" à Villemain (79110)

De : Isabelle DUCROCQ <cevisa@wanadoo.fr>

Date : 17/12/2020 15:17

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Au vue de l'étude fournie sur le projet d'implantation des "Groies" des 7 éoliennes à Villemain, j'estime que les atouts de l'éolien, tel que présenté aujourd'hui, sont loin d'être satisfaisant en tous domaines.

Ce champs sera également trop proche des habitations et l'impact écologique(quant est-il du recyclage?), environnemental, et sur notre patrimoine tel que "le Chateau de Saveille" à Paizay Naudoin est énorme dans le mauvais sens du terme!

Je suis donc tout à fait opposée au développement des parcs éoliens et notamment celui des "Groies" à Villemain(79110).

Je vous remercie de bien prendre note de ma position.

Veillez recevoir Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Isabelle DUCROCQ.

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique du Parc éolien des groies AVIS DEFAVORABLE

De : Solène de Mas Latrie <solene.demaslatrie@gmail.com>

Date : 18/12/2020 00:20

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique

Monsieur,

En tant qu'habitant de la commune de Saveille-Paizay Naudoin, je tiens à exprimer mon avis défavorable au sujet du projet de parc éolien des groies.

Je m'inquiète en effet vivement de la multiplication des éoliennes existantes ou en projet dans la zone du sud-Deux-Sèvres et Nord-Charente.

A l'heure où la pertinence des éoliennes d'un point de vue écologique et de leur efficacité d'un point de vue énergétique sont plus que jamais discutées, il me semble absolument déraisonnable de continuer à multiplier la mise en place d'éoliennes dans une région où il y en a déjà tant. Les villages y sont effet déjà encerclés d'éoliennes. En rajouter d'autres ne ferait que contribuer à nuire grandement à l'économie locale , notamment au tourisme, aux transactions immobilières, au dynamisme économique....

D'autres sources d'énergies renouvelables doivent et peuvent être développées.

En espérant que vous exprimiez une conclusion défavorable à la réalisation de ce projet,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Solène de Mas Latrie

Sujet : [INTERNET] Parc Eolien des Groies, Loubillé et Villemain, avis défavorable

De : Abbé Bruno de Mas Latrie <bruno.demaslatrie@gmail.com>

Date : 17/12/2020 14:54

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Monsieur,
après lecture du dossier concernant le projet Eolien des Groies, entre Loubillé et Villemain, je tenais à vous transmettre mon avis défavorable.

Parfois je me demande si les partisans de ce projet ont le sens du beau et si ils aiment leur région (enfin encore faut il qu'ils habitent le coin...)

A cela s'ajoute l'impact écologique pour notre région (le béton, les espèces animales menacées.... Et n'allons pas me faire croire que cela permettra aux centrale nucléaire de s'arrêter. Notre cher président l'a encore rappelé, nous ne pouvons nous passer du nucléaire.

Je veux bien croire qu'il y a des enjeux écologiques mais avouons le, c'est plus une question financière et lobbyistes qu'écologique. Je rêve qu'un jour, on construise des éoliennes a côté de nos amis politiciens, je serai preneur de leur avis. Comme on dit charité bien ordonnée commence par soi même. Mais bon pour qu'un tel projet soit réalisé a côté de chez ces politiciens, on peut attendre.... Leur voix compte bien plus que la nôtre. Il est vrai que dans notre République, nous sommes tous égaux, mais certains plus que d'autres....

Enfin, quand on regarde le nord de notre département et particulièrement la région autour de Paizay Naudouin on ne voit que cela, des éoliennes aux quatre points cardinaux, dénaturant le paysage, dans une région qui essaye de développer le tourisme. Alors a moins qu'il y ait un tourisme éolien, je désespère de tous ces projets qui veulent voir le jour. Je ne peux que vous inviter a venir constater par vous même ce paysages, enlaidi par les éoliennes, et à ne pas rester sur un projet papier, pondu par des technocrates.

Et en écoutant les arguments des pro-eolien, on voit bien que tout cela brasse du vent, a l'exemple de leur machine immonde !

Je suis défavorable à ce projet ainsi qu'à ceux qui lui sont semblables dans la région.

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 23 novembre 2020

Monsieur Touraine
Commissaire Enquêteur
Mairie
79110 Loubillé

pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Objet : Parc éolien de Villemain / Loubillé
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet « Parc éolien de Villemain / Loubillé», pour les raisons suivantes :

- j'habite à 1 700 m du parc éolien de « Lesterps Saulgond Charente» mis en service en 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes pouvant être provoqués par les infrasons émis par les éoliennes.
- des études internationales, notamment celles de Nina Pierpont citent des symptômes fréquents chez les riverains d'éoliennes :
 - maux de tête
 - troubles du sommeil
 - acouphènes (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner)
 - vertiges
 - problèmes de concentration et de mémoire
 - irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs
 - fatigue persistante
 - tachycardie

- Pour l'académie de médecine : les éoliennes sont une nuisance sanitaire.
L'académie nationale de médecine s'est penchée sur les nuisances éoliennes. Elle a publié un rapport en date du 9 mai 2017 que l'on peut consulter sur internet. Cette institution dit que l'éolien terrestre au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles affecte la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. On peut également lire que 'la défiguration du paysage par des structures considérées comme inesthétiques voire franchement laides par les riverains plaignants doit être considérée comme relevant non d'un problème d'esthétique environnementale, mais d'une réelle nuisance sanitaire. En effet, la « pollution visuelle » de l'environnement qu'occasionnent les fermes éoliennes avec pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations proches génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent.

Curieusement, cette nuisance visuelle ne semble pas ou très peu être prise en considération par les décideurs politiques ou les promoteurs et industriels concernés (étant posé qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien !). Le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber l'état psychologique de ceux qui y sont exposés.

En conclusion, l'académie nationale de médecine recommande d'entreprendre comme dans le précédent rapport de 2006, une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires des éoliennes. Depuis 14 ans, les autorités sanitaires de notre pays n'ont pas été capable d'examiner l'état de santé des riverains, pourquoi ?

- comme le montre le dépôt de plainte ci-dessous, les riverains qui ne peuvent pas dormir à cause du bruit des éoliennes ne sont pas écoutés par l'administration. Même si les machines respectent la réglementation, les nuisances sonores sont toujours là.

Fabien Ferreri Mercédès Lanoy Le Val Soubry 61370 Echauffour

**A l'attention de
Madame Françoise TAHERI Préfète de l'Orne
39 Rue Saint-Blaise
61000 Alençon**

Objet : Dépôt de plainte -- Parc éolien Echauffour – Voltalia

Echauffour, le 13 juillet 2020

Madame la Préfète,

Voilà plus d'un an que je signale que le parc éolien d'Echauffour nous occasionne des nuisances graves.

Depuis le début du mois de mars dernier, la situation étant devenue insupportable avec le confinement, je vous ai alerté à de nombreuses reprises. J'ai porté plainte auprès de vos services. J'ai mobilisé les riverains qui ont tous témoigné et attesté que les mêmes nuisances nous affectaient tous.

Nous avons tous exprimés clairement que ces nuisances sonores violentes se manifestaient la nuit mais aussi durant nos journées.

Lors de la réunion que vous avez organisé le 15 juin dernier, en présence des parties, Monsieur le Sous Préfet de Mortagne au Perche, a formulé deux demandes à Voltalia :

-- Brider immédiatement les éoliennes de son parc au maximum, de 22h à 7h.

-- Lancer une nouvelle campagne de mesures du bruit et des émergences sonores.

Hors, depuis cette date, les plaintes des riverains se poursuivent : Monsieur Lerouet, Madame Lemoine, Monsieur Gervais...

Ce samedi 11 juillet, les vents nous sont à nouveau devenus défavorables. A partir de 18h, il nous a été impossible de rester à l'extérieur de la maison. Nous avions invité des amis à dîner et nous avons dû rentrer et rester enfermés alors qu'il faisait un temps magnifique. Le bruit s'est ensuite poursuivi après 22h, alors que le parc éolien était censé être bridé, et nous avons à nouveau passé une nuit abominable. Nous sommes lundi aujourd'hui, et la nuit dernière a été aussi difficile.

Nous revivons la même situation insupportable que pendant le confinement !

Une profonde ambiguïté règne, depuis février 2020, sur le bridage du parc pendant la journée. Je rappelle que j'ai clairement alerté sur le vacarme insupportable des éoliennes pendant les journées de confinement. Monsieur Durand, de la DREAL Normandie, est d'ailleurs passé à la maison, à 13h, quelques jours avant notre réunion du 15 juin dernier, pour « vérifier que le bridage demandé à Voltalia avait bien été mis en place pendant la journée. » Hors, monsieur Adrien

Guillemard, de l'entreprise Voltalia, m'écrit dans un mail reçu le 3 juillet : « Les plans de bridage successifs depuis le 5 février ont tous été mis en œuvre de nuit. » Et, en effet, quand je relis les conclusions de la première étude de bruit de Voltalia, il est écrit clairement qu'aucune émergence sonore au delà des seuils légaux n'a été constatée les journées.

Pourriez-vous m'éclairer sur le sens de cette tartuferie ?

Dans le cadre de la procédure amiable que vous aviez initié, l'entreprise Voltalia devait commencer une nouvelle campagne de mesures de bruit à la fin du mois de juin, après nous en avoir communiqué le protocole méthodologique. Nous n'avons reçu ce protocole, après force réclamations, que la veille du jour d'installation des micros.

Vous comprendrez bien que, face aux imprécisions et au manque de transparence de la précédente étude de bruit (octobre-novembre 2019) qui avait abouti à un bridage totalement inefficace, nous ayons souhaité prendre les conseils d'un expert indépendant, qui engage sa responsabilité et ai autorité auprès des Tribunaux.

Cet expert a pointé du doigt deux points essentiels, qui expliquent pourquoi les multiples études et bridages n'améliorent en rien la situation tragique que nous vivons :

-- Voltalia choisi systématiquement les normes (ou les projets de normes) qui lui sont le plus favorables pour effectuer ses mesures d'émergences sonores et ce, indépendamment des obligations réglementaires. Les résultats des mesures présentés par Voltalia excluent délibérément les effets des nuisances portant atteinte à la tranquillité et à la santé de l'homme, alors que ceux-ci sont pris en compte par le Code de la santé publique.

-- Voltalia ne communique pas les données techniques, telles que les courbes de puissances électriques et acoustiques, mises en corrélation avec les périodes de bridage pendant ses études de bruit. Il n'est donc pas possible d'en avoir une justification de manière contradictoire par la suite.

Avec les riverains du parc, je vous ai adressé trois courriers vous informant sur les éléments normatifs et réglementaires que l'expert acousticien demandait à voir respecter lors de la prochaine campagne de mesure. Ces mêmes éléments normatifs et réglementaires qui seraient imposés et vérifiés, dans le cadre d'une procédure de référé-expertise auprès des Tribunaux.

Une copie de ces trois courriers a aussi été envoyée, pour seule information, à l'entreprise Voltalia.

Hors, à chaque fois, Voltalia m'a répondu à votre place, directement, décidant, tranchant et refusant nos demandes sans même se sentir tenu de vous consulter.

J'ai cru comprendre que, dans certaines situations, vous n'hésitez pas à prendre des décisions d'autorité pour faire respecter et appliquer les lois de la République. Comment expliquer alors une telle complaisance à l'égard de l'entreprise Voltalia et une telle négligence à l'égard de nos droits de citoyens ?

Je l'ai précisé à de multiples reprises : nous ne sommes pas des opposants à l'éolien. Nous demandons seulement à ce que les lois sur les émergences légales de ces installations classées soient respectées afin que nous puissions jouir paisiblement de nos habitations.

Nous n'avons pas signé de bail autorisant Voltalia à exploiter ses éoliennes chez nous. C'est pourtant ce qu'il se passe depuis l'installation du parc, dès que les vents soufflent dans notre direction.

Notre habitation est un patrimoine que nous avons constitué à force d'efforts et de travail. C'est le seul dont nous disposions. Aujourd'hui, il ne nous est plus possible de vivre chez nous et nous ne pouvons pas partir non plus car notre bien est désormais invendable, où alors avec de telles moins values financières que c'est inenvisageable. Qui irait acheter une maison à la campagne située au milieu d'une soufflerie ?

Depuis le 15 juin dernier, et malgré l'intervention de la préfecture, la situation n'a pas changé et l'exploitation du parc éolien ne respecte toujours pas les exigences de protection de la santé des riverains.

Nous demandons donc à ce que vous exerciez votre autorité pour que :

-- La totalité du parc éolien soit mise à l'arrêt tant que nous n'aurons pas l'assurance que Voltalia n'en contrôle pas réellement l'exploitation dans le cadre fixé par la loi.

-- Une nouvelle campagne complète d'étude acoustique soit mise en place, de jour comme de nuit, en intérieur et en extérieur de nos habitations. Cette nouvelle campagne devra établir de nouvelles valeurs, et ne plus prendre en compte les résultats contestés de la précédente étude de bruit de novembre 2019.

-- Soit mis en place un protocole de mesure qui respecte, point par point, les demandes de l'expert acousticien auprès des Tribunaux afin de cerner précisément, et réellement, l'amplitude des nuisances sonores que nous subissons.

-- Une analyse critique du rapport qui sera rendu par Voltalia et son prestataire à la suite de la prochaine campagne de mesure acoustique soit réalisée par notre expert (ou tout autre ayant les mêmes compétences, la même intégrité et la même indépendance, incontestables, auprès des Tribunaux).

En ces attentes, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre haute considération.

Copie de ce courrier envoyée à :

- Monsieur le Président de la République
- Monsieur le Premier Ministre
- Défenseur des droits

Fabien Ferreri

- Il faut noter que le parc éolien qui fait l'objet de ce dépôt de plainte est exploité par la société Voltalia qui est le promoteur du projet « Les Groies » qui fait l'objet de cette enquête publique.

- il est inacceptable que des habitants soient impactées par des nuisances sonores qui ont des effets sur la santé. La réalisation de ce projet ne respecterait pas l'article R.1334-32 du code de la santé publique qui fixe le seuil à 30 dBA.

- Témoignage : Observation 164, projet éolien « Le Renard », Adriers (86) et Val d'Oire et Gartempe (87), enquête publique :

Projet éolien « Le Renard » Adriers (86), Val d'Oire et Gartempe (87)

Observation n°164 (Web)

Par Françoise Alamome

Déposée le 20 novembre 2020 à 15 h16

Je souhaite faire part de mon expérience.

Un parc éolien est installé à proximité de mon étang (étang de Lavaud) sur la commune de Lussac les Eglises(87).

La configuration de l'installation est similaire au projet du Renard à Adriers. Plusieurs éoliennes de même type que celles du dit projet sont installées à au moins 400m de mon étang.

Je constate que **le bruit produit par les éoliennes lorsqu'il y a un vent modéré est insupportable**, vous n'avez qu'une envie, vous éloigner ou porter un casque de protection.

Le site de l'élevage piscicole de la Guingauderie sera fort impacté par les éoliennes et deviendra un endroit insupportable pour travailler.

Par ailleurs les communes autour d'Adriers ont déjà de nombreux parcs éoliens et sont déjà fortement impactées au niveau du paysage et des nuisances sonores dues à ces installations.

Tout notre territoire et sa population souffre de la multiplication de ces parcs il est donc impératif de cesser toute nouvelle implantation.

La commune où je réside et où je suis élue est directement concernée par ces problèmes.

Communauté de commune et département s'inquiètent elles aussi.

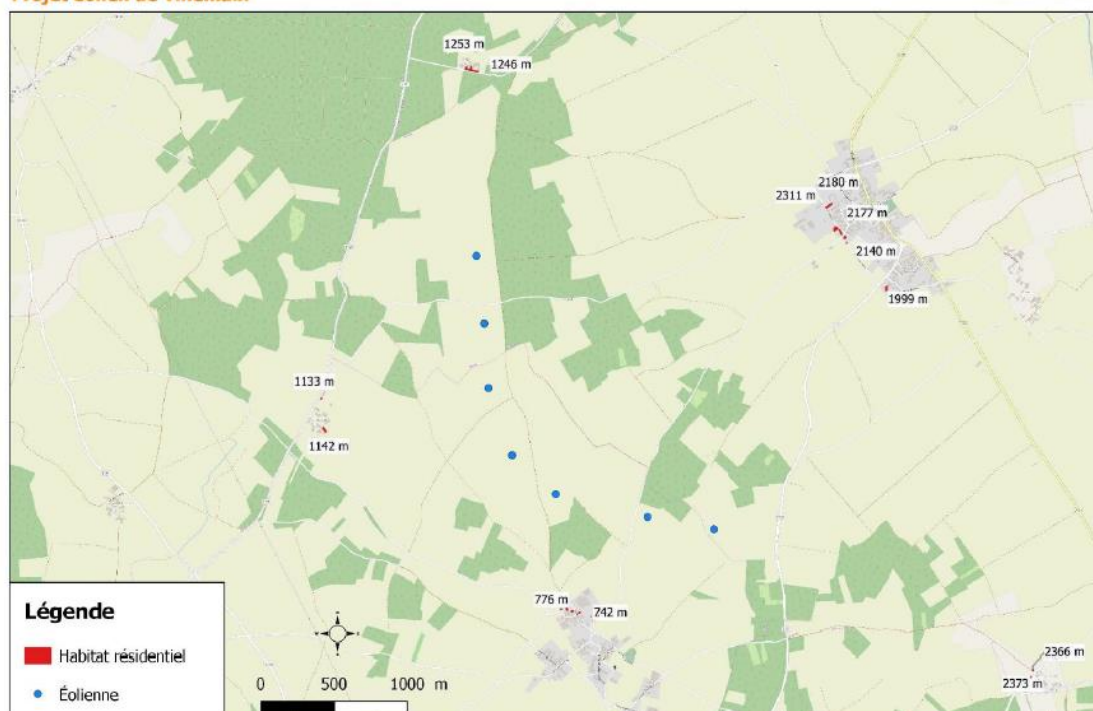
Je souhaite donc que raison revienne et que ce parc "Le Renard" ne soit pas autorisé.

- Inutile d'ajouter que les éoliennes sont très impactantes pour le voisinage.

Habitat résidentiel et distance aux éoliennes

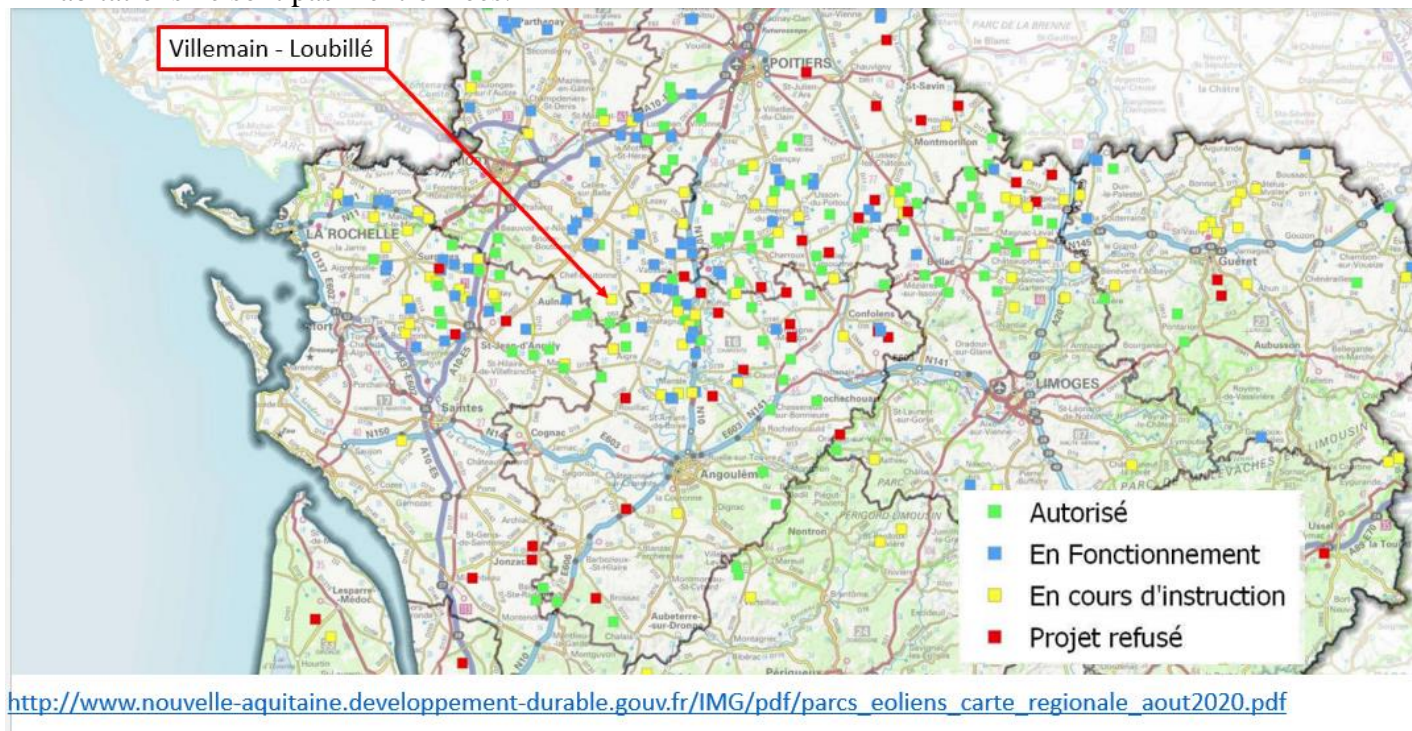
Projet éolien de Villemain

voltalia
SOLAIRE - ÉOLIEN - HYDRO - BIOMASSE



les éoliennes sont trop près des habitations, entraînant pour les riverains des nuisances sonores et visuelles insupportables. (tableau ci-dessous, source : page 9 de l' Etude de dangers)

- On voit sur la carte de la page précédente des habitations en rouge où sont mentionnées les distances à l'éolienne la plus proche. La légende indique habitat résidentiel pour les habitations en rouge. Les autres habitations ne sont pas mentionnées.



- Il y a trop d'éoliennes prévues dans cette zone comme le montre la carte ci-dessus.

- La distance minimum éoliennes habitations devrait être portée à 2 km (application de la règle bavaroise d'une distance minimum éolienne/habitation égale à 10 fois la hauteur des éoliennes, pâles comprises)

- la hauteur des aérogénérateurs (éoliennes de 165 m et 180 m) représente un danger grave, l'érection de ces machines obligerait les habitants à vivre au milieu d'engins monstrueux aux dimensions gigantesques, en altérant gravement leur qualité de vie. Les pâles sont des structures fragiles, le risque de chute existe et présente un danger certain.

- la publicité mensongère présentant l'éolien comme une énergie propre. La construction d'éolienne nécessite des métaux comme le cuivre dont l'extraction est polluante et consomme beaucoup d'eau au détriment des populations voisines. Les constructeurs des aérogénérateurs utilisent des terres rares (néodyme par exemple) dans le but de réduire le poids des générateurs. Les ondes électromagnétiques émises en présence de terres rares constituent un cocktail très toxique pour les êtres vivants (notamment humains et bovins). L'élimination des pâles qui sont brûlées en fin de vie est polluante. Voir : document lien ci-dessous :

Publicité mensongère des promoteurs éoliens condamnée par le Jury de Déontologie Publicitaire

<https://www.jdp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondue/>

Extrait :

« Le Jury en déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur. »

- des oiseaux sensibles à l'éolien sont présents ou de passage sur le site. Une installation d'aérogénérateurs détruirait des espaces naturels mettant à mal la préservation de certaines espèces.

- Ce projet ne respecte pas la directive Eurobats (Une distance de 200 m entre le bout des pâles et les haies et les lisières boisées. Des espèces sont menacées par ce projet.

- les installations éoliennes entraînent une dévalorisation des actifs immobiliers. (Voir ci-après, une attestation d'une agence immobilière de Ruffec en Charente)

TIC IMMOBILIER
AGENCE DE BIENS

31 Place des Martyrs de l'Occupation
16700 RUFFEC
Tel: 05 45 71 00 46
E-mail: info@tic-ruffec.com
Site: www.tic-ruffec.com

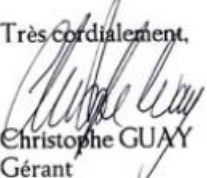
Ruffec, Le
09/01/2019

Objet : Des Parc Eoliens Dans Le Nord Charente

Depuis plusieurs années, l'arrivée des parcs éoliens dans notre région ont eu un impact sur le marché immobilier. Cet impact est au même niveau que celui créé par la nouvelle ligne LGV.

Régulièrement nous avons des clients qui refusent de visiter les maisons dans un rayon de 2 kms d'un parc éolien, principalement pour la vue gâchée ainsi que le bruit, et certains avec des soucis pour l'implication sur leur santé.

Suite à cela, pour l'estimation des maisons, il faut que mon équipe et moi prenons en considération la présence de parc éoliens, et de l'effet négatif qu'ils apportent sur la valeur de la propriété. Par exemple, il peut y avoir deux maisons identiques d'une valeur sur papier, mais si l'une de ces maisons est proche d'un parc éolien, alors en réalité son prix de vente sera inférieur à l'autre maison. Cela peut représenter une baisse entre 20 et 30 %

Très cordialement,

Christophe GUAY
Gérant

- quel avenir pour le secteur du tourisme ? Les monuments historiques et sites remarquables entourant le projet cités dans le dossier seraient impactés par les éoliennes. On dénombre plus de 50 éléments protégés dans l'aire d'étude du dossier. Ci-dessous, Eglise de Javarzay en covisibilité avec le projet.



Eglise de Javarzay et château de Javarzay visible partiellement à travers une fenêtre dans la végétation de son parc paysager

- les éoliennes produisent de l'électricité par intermittence, des centrales électriques thermiques ou nucléaires doivent être disponibles pour assurer l'équilibre du réseau. Cet élément n'est pas indiqué dans le dossier.

Ci-dessous, exemple d'un pays cité en exemple, l'Allemagne : (source : <https://energy-charts.info/charts/power/chart.htm?l=fr&c=DE&week=42>)

Des Valeurs extrêmes

Source	Minimum	Date	Maximum	Date
Pompage consommation	-5.24 GW	12.10.2020, 3:15	0 GW	14.10.2020, 9:30
Solde des importations	-7.31 GW	14.10.2020, 13:15	3.37 GW	17.10.2020, 19:45
Hydroélectrique	1.54 GW	15.10.2020, 14:15	2.93 GW	12.10.2020, 8:45
Biomasse	4.67 GW	12.10.2020, 1:30	4.98 GW	18.10.2020, 17:15
Nucléaire	6.41 GW	18.10.2020, 14:15	6.72 GW	13.10.2020, 9:30
Lignite	9.53 GW	18.10.2020, 4:15	15.99 GW	12.10.2020, 11:30
Houille	2.10 GW	18.10.2020, 8:45	13.18 GW	12.10.2020, 18:30
Fioul	0.13 GW	18.10.2020, 11:45	0.22 GW	12.10.2020, 15:15
Gaz	2.51 GW	18.10.2020, 4:30	14.73 GW	16.10.2020, 19:00
Autres	0.24 GW	17.10.2020, 14:00	0.36 GW	13.10.2020, 14:45
Pompage	0.01 GW	18.10.2020, 12:45	4.87 GW	12.10.2020, 8:15
Stockage Saisonnier	0 GW	18.10.2020, 12:45	0.62 GW	12.10.2020, 8:45
Éolien	0.29 GW	17.10.2020, 13:15	31.26 GW	14.10.2020, 15:00
Solaire	0 GW	18.10.2020, 23:45	17.73 GW	13.10.2020, 12:30
Charge	36.01 GW	18.10.2020, 2:30	71.32 GW	14.10.2020, 11:45
Charge résiduelle	8.78 GW	18.10.2020, 6:00	57.41 GW	12.10.2020, 19:00
Part renouvelable	15.90 %	12.10.2020, 19:30	63.20 %	18.10.2020, 13:00

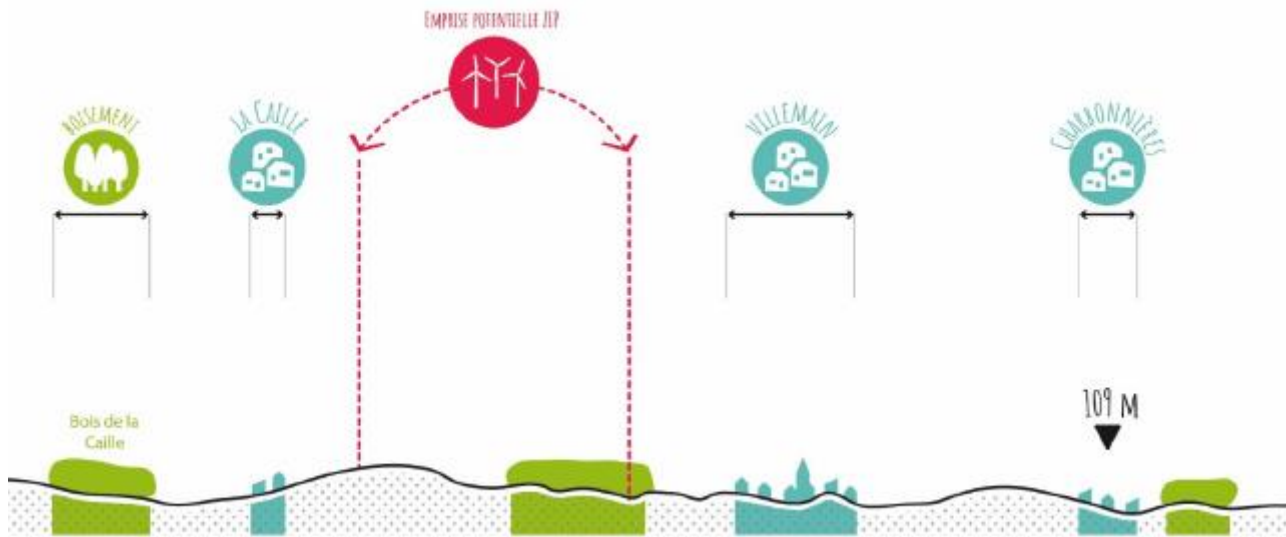
Le 14 octobre à 15 h la production éolienne était pratiquement nulle : 0,29 GW. La capacité nette de production en Allemagne est de 61,99 GW. (éolien terrestre et sur mer) source : https://energy-charts.info/charts/installed_power/chart.htm?l=fr&c=DE. On peut calculer qu'à cet instant les éoliennes ne réalisaient que 0.4 % de la production électrique totale. Il en résulte que quel que soit le nombre d'éoliennes installées, des périodes sans vent conduisent à l'absence de production d'électricité éolienne d'où la nécessité d'avoir recours aux centrales thermiques en Allemagne et aux centrales nucléaires en France.

- trop d'informations sur ce dossier sont trompeuses, notamment l'impact sur le paysages.

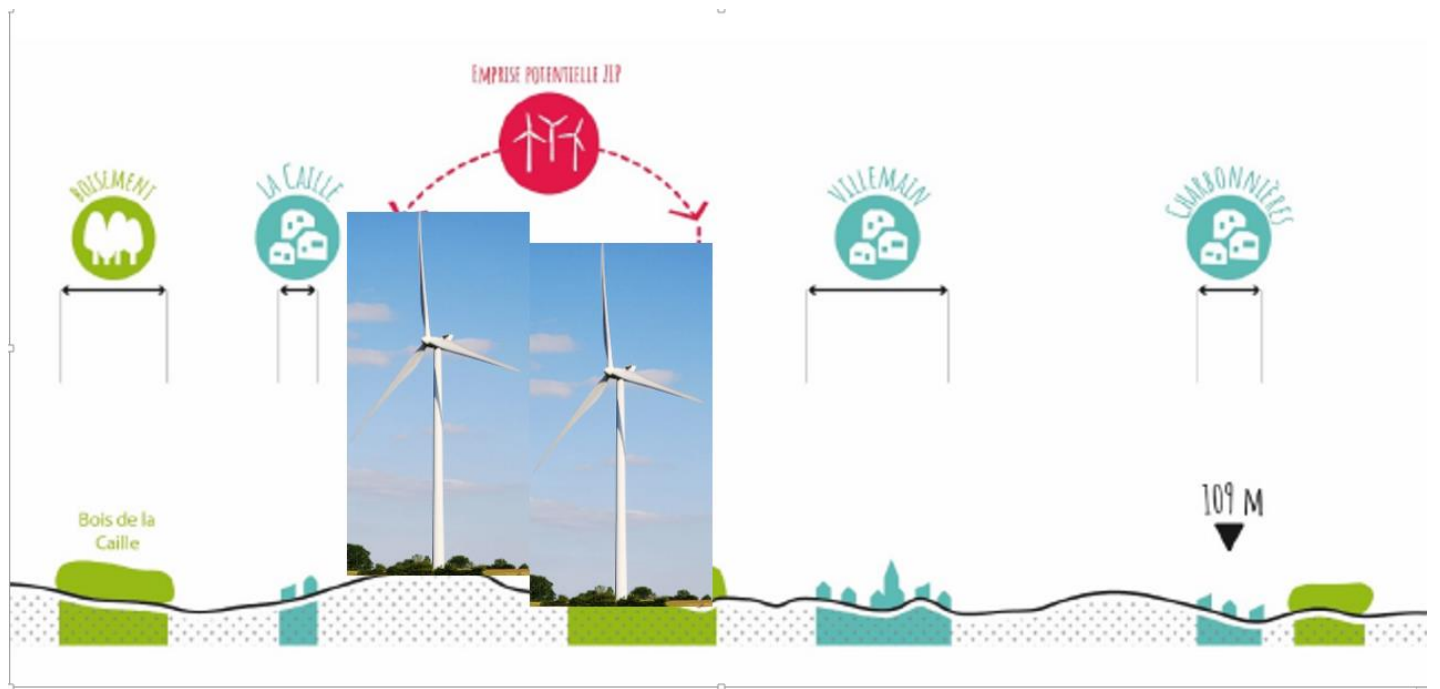


Le Logis de Cherçonnay, faiblement visible dans le paysage

Ce logis (photo du dossier) est qualifié de faiblement visible, ce qui est faux.



Sur ce schéma du dossier, l'église de Villemain est représentée de manière réaliste mais ce sont des pointillés pour les éoliennes.



Sur le document ci-dessus, ont été ajoutées 2 photos d'éoliennes qui permettent de juger l'énormité des éoliennes par rapport à l'église. Ce type de présentation est destiné à tromper le lecteur.



Silhouette du bourg de Coufure d'Argenson depuis le château d'eau du bourg

Sur cette photo du dossier, l'impact visuel du château d'eau est sureprésenté. L'auteur n'indique pas sa hauteur.



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2x(A3))

Ci-dessus, sur ce photomontage du dossier, seules des parties de pôle sont visibles.



Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer

VOLET PAYSAN DE L'ÉTUDE D'IMPACT N°100 - JUIN 2020

CI-dessus, sur ce photomontage du dossier, les éoliennes sont grises. En réalité, lorsqu'elles sont éclairées par le soleil, elles sont blanches et leur impact visuel est plus important. On ne voit que le premier plan constitué par un champ labouré en fait dans la réalité, le regard se concentre sur l'éolienne en mouvement d'où un impact visuel beaucoup plus important. Il s'agit ici d'une tromperie.



compte sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 km (format 2xA3)

VOLET PAYSAN DE L'ÉTUDE D'IMPACT N°100 - JUIN 2020

Sur cette autre photomontage du dossier, les éoliennes sont quasiment invisibles, des nuages gris viennent opportunément se confondre avec des éoliennes grises, c'est une façon de tromper le lecteur en minimisant fortement leur impact.

(Note : il est nécessaire d'étudier les éoliennes en fonctionnement car leur impact visuel varie selon de nombreux paramètres : relief, éclairage, position des pâles et du rotor, etc...)

- la durée de vie prévue d'un parc éolien est de 25 ans. Compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles, une partie des arbres disparaîtra pendant cette période et ne sera pas remplacée. Il en résulterait un impact visuel plus important des éoliennes.

- les éoliennes ont un impact négatif sur le tourisme et sur l'attractivité du territoire avec des incidences négatives sur le tourisme.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet éolien.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier